

AUTOUR

D'UN

PROCÈS

Léo Campion - Hem-Day

COMPTES RENDUS
PLAIDOIRIES
TEMOIGNAGES
PROTESTATIONS
ARTICLES
LETTRES
ETUDES
PRECISIONS

Editions
PENSÉE ET ACTION

Paris - Bruxelles

1968

Autour d'un procès



P R E F A C E

Je me décide, après l'avoir longtemps tenu sous le boisseau, à rouvrir un dossier contenant les documents relatifs au procès des objecteurs de conscience : **Léo Campion - Hem Day.**

Ce procès, sans aucun doute, marqua le point culminant, dans les annales belges des luttes antimilitaristes, des préparatifs à toutes les guerres.

Certes, j'en conviens en toute humilité, la deuxième guerre mondiale ne fut pas évitée du fait que quelques milliers d'objecteurs de conscience se refusèrent au service militaire. Mais ils tracèrent un chemin sur lequel il faut indubitablement marcher, si l'on veut aboutir un jour à la suppression des guerres.

Il aurait été présomptueux d'espérer que d'un premier coup, de telles actions feraient reculer les fauteurs de guerre. Est-ce notre faute, à nous, objecteurs de conscience et de raison, si l'imbécilité des foules est restée aussi grande ? Cette foule qui ne cesse d'acclamer ses tyrans et ses dictateurs de droite ou de gauche; elle se prosterne devant l'autorité exaltée par ses dieux, ses rois ou ses présidents. C'est par trop bête !

Mais ce qu'il y avait de précis dans notre refus, c'était le fait de récuser non seulement le **militarisme, l'armée**, mais également **l'Etat** qui, abusant de son dogmatisme politique, fait une obligation majeure à tout citoyen de servir la patrie en se prostituant.

La révolte de l'individu en de telles circonstances est un acte de pleine justice. C'est le refus à l'esclavage militaire.

Nous fûmes jugés mauvais citoyens. En refusant de servir l'Etat et la société, sous ces aspects insolites, nous récusions cet empiètement sur l'homme par des pouvoirs abusifs. Le tribunal qui nous jugea comprit qu'un tel comportement mettait sa stabilité en danger. Son verdict fut à la mesure de notre refus : **2 ans pour l'un, 18 mois pour l'autre.**

J'eus l'insigne honneur de me voir octroyer la peine de deux ans, parce que j'étais récidiviste en matière d' « injustice ». En effet mon casier judiciaire portait les traces de quelques infamies : refus de participer aux élections, impression de tracts en faveur du droit d'asile, délit de parole dans des meetings, etc. Ainsi se comporte une démocratie où les droits de l'homme sont méconnus, sous la belle façade dont s'affiche la patrie...

En fait, l'Etat se comporte comme tout Etat.

Chaque fois que je me suis expliqué dans des pays amis, sur ces obligations de vote, j'ai soulevé bien des sourires ironiques, justifiés d'ailleurs. En réalité, de quel droit oblige-t-on un citoyen à prendre part au vote ? Bien sûr, les intérêts électoraux sont en jeu et les farceurs de la politique ne veulent point voir tarir les sources électorales. Que deviendraient-ils si le peuple désertait les urnes et se décidait à s'occuper lui-même de ses affaires et de ses intérêts ?

Mais revenons à notre refus total du militarisme, à celui d'accepter l'uniforme, et la guerre, qu'elle soit offensive ou défensive.

Pour nous la chose était précise et nette. Quelle que soit la forme que revêt ce militarisme, qu'il soit noir, rouge, brun, vert ou blanc; la couleur ne change rien à l'affaire, objecteurs de conscience et de raison, nous plaçons notre refus face aux réalités sociales.

Sans doute, cette idée de l'objection de conscience a progressé à grands pas par ces dernières années. De nombreux objecteurs se sont dressés contre le service militaire.

Par la force des choses, les autorités se sont vues dans l'obligation de revoir leur position et arrivèrent à l'acceptation d'un statut. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Il est peut-être encore trop tôt pour en tirer une ou des conclusions « valables » pour l'avenir.

J'estime quant à moi, que le statut est un leurre, par certains côtés, dangereux pour l'esprit, car il édulcore les sentiments généreux de révolte qui animent une certaine jeunesse qui lutte contre la guerre et refuse de se laisser embrigader dans les casernes.

Mais, voyons le procès.

PRESENTATION

L'histoire de notre prise de position en faveur de l'objection de conscience et de raison est simple mais le rappel des péripéties d'un tel procès ne manque pas d'être de quelque enseignement.

Tout débuta par une lettre que nous avons Campion et moi, adressée au Ministre de la Défense Nationale à l'époque M. Albert Devèze.

Celui qui allait devenir mon défenseur, Me P. H. Spaak, avait tracé jadis dans « L'Esprit Civique » un portrait très pathétique de ce personnage. Le voici.

Le Patriotisme impudique ou les méditations dominicales de M. Devèze

L'amour de la patrie : Tous, depuis la guerre, politiciens en mal de discours, littérateurs à court de copie se sont jetés sur cette riche proie et profitant de ce que la foule tressaillait encore en entendant certains mots ils se sont mis à les répéter tout le temps, partout, à tous propos, hors de propos, sans se lasser.

L'amour du pays, la reconnaissance douloureuse aux morts, que nous eussions voulu cultiver en nous dans le silence et le recueillement, ils les ont célébrés sur la place publique et se sont mis à parader tout autour, pour satisfaire leur insupportable vanité, et ce désir qui les consumait : entendre parler d'eux.

La Brabançonne ! Ah ! cette Brabançonne du 21 juillet 1917, entendue en Allemagne, jouée en sourdine par l'orchestre du camp, comme elle était belle, comme nous avions le cœur et la gorge serrés en l'écoutant. C'est elle qui aujourd'hui salue l'entrée sur le terrain de l'équipe de football, la victoire du champion cycliste et l'apparition des ministres.

La Belgique ! Nous l'aimions bien hier, nous l'aimions encore aujourd'hui, mais nous l'aimons avec discrétion. L'amour que l'on a pour son pays est semblable à celui que l'on éprouve pour une femme, il ne doit pas être crié, proclamé, étalé sans pudeur aux yeux de tous, et surtout il ne doit pas être agressif.

Patriotes, nous ne voulons plus l'être, s'il faut pour cela détester ou dénigrer tout ce qui se fait, tout ce qui se passe, tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est passé en dehors de la Belgique. Patriotes, nous ne voulons plus l'être en songeant que M. Neuray l'est aussi.

Nos morts, parlons- en peu, pensons-y beaucoup. Pauvre soldat inconnu, doublement malheureux d'avoir donné sa vie et de servir aujourd'hui de prétexte à tant de grotesques discours.

Ce patriotisme tapageur et littéraire, qui s'étale lourdement, qui a besoin de la foule, des monuments et des cantates, est tour à tour ridicule ou haïssable.

Ridicule tout simplement, quand il s'incarne dans un De Muyter, dont les interviews et les conférences sont bien la plus plaisante chose que l'on puisse imaginer; ridicule, quand ce conducteur de ballons se croit le champion du pays, et que, modeste, il identifie ses succès avec ceux de la Belgique.

Ridicule encore, mais combien plus haïssable quand il s'incarne dans M. Devèze.

M. Devèze est quelqu'un, nul ne songe à le nier, quelqu'un d'excessivement important. C'est un type, dans le sens que l'on donne à ce mot quand il s'applique au héros d'un roman : Numa Roumestan, par exemple. Intelligent, actif, éloquent, il est entré à la Chambre par un coup de maître; nul n'a oublié les élections de 1912, et depuis il s'est merveilleusement poussé sur cette liste libérale de Bruxelles où, à chaque consultation électorale, il y a un intérêt primordial à gagner quelques places.

Dans la déroute du libéralisme d'après-guerre, il a joué un rôle important. Beaucoup de ses collègues ont assisté silencieux à l'abandon de tout ce qui avait fait la gloire de leur parti; c'est résignés qu'ils ont vu les empiètements successifs de l'Etat et la faillite chaque jour plus accentuée de leurs théories économiques; c'est résignés qu'ils ont pactisé avec le cléricanisme. Lui a voulu tout expliquer, tout justifier et il a beaucoup parlé. Il a été, durant ces dernières années, le « jeune chef du parti libéral », le jeune chef responsable. Je ne sais si l'histoire lui en fera un titre de gloire.

Aujourd'hui, malgré son assurance coutumière, il paraît bien désespéré, et comme **il a trahi successivement la libre pensée et la démocratie**, il ne lui reste plus, en vérité, que la patrie comme sujet de discours ou d'articles.

Il en abuse.

La patrie, notre patrie, il en a fait jadis une plate-forme électorale, en donnant à l'incident du fusil brisé, l'importance

que l'on sait. Aujourd'hui il n'est plus ministre, mais il est journaliste, il a succédé à M. Hymans, au « Soir », sans le remplacer, et chaque lundi nous pouvons lire ses réflexions du dimanche. C'est là qu'il donne libre cours à son patriotisme agressif, militaire et littéraire.

« Nos morts », nul n'aurait compris, n'est-ce pas, que durant le mois d'août 1924, M. Devèze n'y consacre pas au moins une fois ses réflexions dominicales ?

Que tout le monde se rassure, il l'a fait, et pour ce faire a soigné plus que jamais son style et fait appel à toutes ses ressources d'écrivain.

Il a évoqué la guerre et toutes... ses joies; seuls, en effet, les mauvais patriotes pensent que la guerre est une chose affreuse; pour M. Devèze, qui a connu tant de déceptions depuis l'armistice, la guerre « c'était le bon temps », et en lisant cette jolie phrase je me suis souvenu de la guerre fraîche et joyeuse du Kronprinz d'Allemagne.

La guerre, c'était le bon temps : la discipline était régulière et sûre, il n'y avait pas de question de langues, M. Vandervelde était seulement connu par les harengs dont il ravitaillait les troupes, il n'était pas question de M. Huysmans ni de M. Jacquemotte, il n'y avait, paraît-il, ni haine, ni envie, ni ambition, ni sectarisme, ni fanatisme. Voilà comment étaient les hommes de 1914 à 1918. M. Devèze insiste et répète, c'était le bon temps.

M. Devèze n'a-t-il pas oublié, dans son bilan de la guerre, les veuves, les orphelins, la vie intellectuelle du monde arrêtée tout entière, l'homme obligé de tuer l'homme, les plaines dévastées, les cathédrales détruites; M. Devèze n'a-t-il pas oublié les morts, nos morts.

Allons donc, il y pense sans cesse en ce mois d'août 1924, et tout de même, dans l'article qu'il leur consacre, il en parlera un tout petit peu, quand dans les dernières lignes, digne fin d'un si beau commencement, il se demande si les morts ne sont pas les plus heureux ?

S'il les évoque les morts, c'est pour les envier ces pauvres gens; hommes d'âge qui ont laissé derrière eux la femme et les enfants qu'ils aimaient, dont ils étaient le soutien, la consolation et la joie; jeunes gens pour qui la vie s'ouvrait toute grande, pleine de promesses et qui n'en auront connu que les beautés de la guerre, dont M. Devèze est le poète.

Les morts ne sont-ils pas les plus heureux ? Qu'est-ce donc qui donne à M. Devèze des idées si amères : l'effondrement du parti libéral, la probabilité d'un cabinet démocratique dont il ne sera pas, la ratification prochaine de la loi des huit heures, malgré son inopportune intervention en faveur du Comité Central Industriel, la désaffection des jeunes pour le libéralisme, dont il se sent responsable ?

Nul ne le sait ! Et plutôt que de rechercher des raisons profondes à de telles manifestations, n'y a-t-il pas lieu d'en accuser tout simplement son cabotinage habituel, son patriotisme littéraire et l'obligation devant laquelle il se trouve d'écrire tous les lundis dans un grand journal.

P. H. SPAAK

(« L'Esprit Civique », 2e année 20-9-24.)

Il faut savoir que le dit Ministre gardait jalousement dans toutes les combinaisons ministérielles le portefeuille de la Défense Nationale. Il fut à l'origine de la chute du premier gouvernement tripartite d'union nationale après la guerre 1914-18.

C'était l'incident du drapeau au fusil brisé.

Je n'assistais pas à cette première manifestation du fusil brisé étant donné mon jeune âge, et le caractère politique de la manifestation.

Mais au 40^{ème} anniversaire célébré par les Jeunes Gardes Socialistes J. G. S., exclues quelque dix ans plus tard du Parti Socialiste, pour leurs tendances antimilitaristes et leur indiscipline, j'y participai et précisai les véritables objectifs que cette manifestation pouvait ou devait signifier.

Cette manifestation au « Fusil brisé » était pour moi une joie, celle de me trouver à La Louvière après tant d'années, car j'avais commencé dans la région, une lutte contre la guerre, lutte que je n'ai cessé de mener.

A un congrès régional de la Libre Pensée qui s'était tenu à la Maison du Peuple de La Louvière, j'avais été chargé, par la

N.d.l.R. — Il y a plus de quarante ans que P. H. Spaak a commis ce papier, il devint à son tour Ministre qu'on salue parfois d'une « Brabançonne », le pauvre soldat inconnu sert toujours de prétexte à de grotesques discours, A. Devèze fut ministre en compagnie de P. H. Spaak, lequel évolua jusqu'à devenir un jour secrétaire général de l'Otan. Tout autre commentaire nous semble superflu !

Fédération du Centre, de présenter le rapport sur la « Libre Pensée et la Guerre ».

C'était le temps des vieux lutteurs anticléricaux et rationalistes quasi tous disparus aujourd'hui.

Dans mon naïf entendement, je m'imaginai qu'un tel exposé devait être appuyé de faits contrôlables et incontestables. J'avais fait appel à mes aînés, aux écrivains et sociologues chez qui j'avais cueilli de nombreuses citations qui venaient corroborer ma thèse sur la responsabilité partagée de tous les belligérents dans cette première guerre mondiale... ma conclusion était que la Libre Pensée devait condamner toutes les guerres.

Mon exposé semblait plaire à l'auditoire mais non au Bureau du Congrès qui le trouvait trop long. J'en convenais. On me pria d'écourter et de conclure. Je vois encore, le député socialiste de Charleroi, Victor Ernest, ancien antimilitariste repent, se lever pour intervenir et déclarer que mon exposé était hors du sujet...

Combien de fois depuis me suis-je entendu faire cette réflexion par certains trop pressés de clore des débats de Congrès, afin d'éviter que l'on approfondisse les problèmes soumis aux auditoires.

Pas trop n'en faut n'est-ce pas. Mais l'assemblée réagit tout autrement et non seulement réclama que je poursuive mon exposé — je l'avais demandé la laissant juge de décider — mais elle proposa même la publication de mon rapport.

Je n'en demandais pas tant. En mon for intérieur, j'étais cependant heureux voire satisfait d'avoir touché la corde sensible des auditeurs. J'avais éveillé leur raison et gagné par dessus tout la partie, contre ceux qui occupant les leviers de commandes des Congrès, abusent de la confiance qu'on leur octroie pour étouffer démocratiquement l'expression libre de la pensée.

Depuis contre vent et marée j'ai défendu mes thèses et idées sur le pacifisme, l'antimilitarisme et le refus de servir.

Cela dure encore, quarante ans après et plus même; les formes ont pu changer, se modifier, évoluer peut-être, mais le fond est resté le même et je suis toujours adversaire résolu de toutes les guerres.

A cette manifestation du « Fusil brisé en 1961, nous n'étions que 7.000, pauvres de nous ! Quarante ans avant « ils » étaient près de trois fois plus. Si les objectifs sont restés les mêmes, il n'en était pas de même des participants. Bon nombre s'étaient assagis ou avaient fait carrière. L'indifférence fit le reste.

La classe ouvrière hélas n'avait pas marqué sa solidarité avec la jeunesse et moins encore ses dirigeants. Pourquoi ?

Il s'agit de constater le fait, ensuite de s'interroger sur les causes des défections.

C'est tout le problème de l'avitissement dans lequel végète le monde ouvrier, subjugué trop souvent par un réformisme promoteur de beaux lendemains illusoire.

La collaboration et l'acceptation de la défense nationale, en régime capitaliste avaient tracé les voies du reniement idéaliste. La discipline avait marqué les adhérents des partis socialistes.

L'un des orateurs, de ce samedi 14 octobre 1961, eut raison de s'écrier : « Le bulletin de vote ne suffit plus, c'est une arme dépassée par les événements ».

Mais alors, il faut changer son fusil d'épaule et décider d'une action aux objectifs tout autres.

POURQUOI JE ME SUIS REFUSE A REJOINDRE L'ARMEE

Dans un article « **Pourquoi je me suis refusé à rejoindre l'Armée** » j'ai reproduit la lettre adressée fin février 1933 au Ministre de la Défense Nationale.

Nous nous étions concertés Champion et moi et nous rendîmes publics les motifs qui nous déterminaient à agir.

Notre lettre était brève et laconique mais suffisamment précise cependant pour que l'on ne s'y méprenne pas, quant à sa signification réelle.

« Attendu que la Guerre est un crime contre l'Humanité,

» Attendu que le Gouvernement Belge l'a implicitement reconnu en signant le Pacte Briand-Kellog,

» Attendu que le projet Devèze interdisant toute propagande pacifiste intégrale, ne peut être admis par les hommes probes et libres,

» Attendu qu'ayant rempli jusqu'à ce jour, leurs obligations militaires, ce qui est le plus grand regret de leur vie,

» Les soussignés décident de renvoyer à son Excellence, M. Albert Devèze, Ministre de la Défense Nationale, leurs livrets respectifs, lui signifiant par ce geste, leur intention formelle de se refuser dorénavant à toute participation directe ou indirecte à la défense nationale, et leur profond mépris pour le projet de loi dont il est l'auteur.

Signé :

Léo Champion

Secrétaire de la Section Belge de l'Internationale des Résistants de la Guerre
(W. R. I.)

Hem Day (Dieu)

Secrétaire du Comité International de

Par là, nous marquions notre détachement complet de tout l'organisme militaire, et nous rejetions cette autorité qui semblait vouloir nous enchaîner à ce passé moyenâgeux, que nous avions délaissé pour des conquêtes plus nobles et plus généreuses.

C'était un cas tardif d'objection de conscience.

Si nous choisîmes cette époque pour prendre position, c'est que face à un gouvernement réactionnaire que nous avaient donné les élections de novembre 1932, nous voulions prendre nos responsabilités, alors qu'ils se proposaient d'édicter des lois scélérates, qui viseraient non seulement les objecteurs de conscience, mais tous ceux qui, à l'abri d'une législation répressive non existante, excitaient à ce qu'il paraît, les jeunes gens au refus de servir.

Après avoir renvoyé nos livrets militaires au ministre de la Défense Nationale accompagnés d'une lettre collective, nous reçûmes un ordre de rejoindre « nos » régiments, par mesure disciplinaire. Nous le récusâmes sans plus.

Notre intention, en affichant cette objection de conscience tardive, avait été de réparer un manquement fait à notre conscience... la décision formelle était de ne point participer à la prochaine guerre, nous considérant comme ne faisant plus partie de l'armée.

Cette histoire a été expliquée dans le journal « Le Rouge et le Noir » du 26 avril 1933 sous le titre : « **Dans le courrier de M. Devèze** » suivie de nos lettres dont voici la teneur :

LETTRE OUVERTE DE M. LEO CAMPION A

M. DEVEZE

En cas de guerre, je refuserai tout service militaire direct ou indirect, et je m'efforcerai de persuader à mes amis d'en faire autant, sans tenir compte des droits ou des torts, quant à l'origine du conflit.

Même au risque d'un lourd sacrifice personnel, tous ceux qui veulent faire quelque chose de concret, pour la pacification du monde, doivent refuser le service militaire.

Albert EINSTEIN.

Ou bien 56 nations ont menti en déclarant la guerre hors la loi, ou bien la loi doit amnistier ceux qui se refusent à être soldats.

On ne tuera la guerre qu'en tuant le militarisme.

Victor MARGUERITTE.

Le 28 février dernier, Monsieur Devèze, vous reçûtes une lettre recommandée, signée de mon excellent ami Hem Day, et de

moi-même; lettre publiée dans « Le Rouge et Noir » du 8 mars 1933, à laquelle étaient joints nos livrets militaires, et où nous vous signifiâmes notre décision formelle de ne plus compter sur nous pour la prochaine dernière fraîche et gazeuse.

Probablement fûtes-vous embarrassé, Monsieur Devèze ? Car vous mîtes plus d'un mois à vous apercevoir que le salut du pays est en péril du fait que deux livrets militaires ont été renvoyés, et vous décidâtes enfin de nous rappeler à l'armée, par mesures disciplinaires, le 3 mai prochain.

La farce pourrait s'intituler : « De l'effet d'une simple lettre recommandée sur Son Excellence Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, capitaine-commandant de réserve, député, ministre d'Etat ».

Il faut, Monsieur Devèze, que vous ayiez bien grande crainte de l'essor que prendra l'idée antimilitariste pour décider de telles mesures contre ses propagandistes. En votre qualité de juriste, vous devez savoir que de telles mesures sont arbitraires. Mais vous n'êtes pas à cela près, n'est-ce pas ? Vous n'ignorez pourtant point que les intimidations n'ont jamais rien empêché, au contraire; ce n'est pas en persécutant les objecteurs de conscience que vous supprimerez l'objection de conscience.

Avant d'accoucher de vos projets de lois scélérates, vous fûtes, je crois, libéral. Vous persistez même à conserver cette étiquette, ô ironie des mots !... Serait-il indiscret de vous demander ce que vous pensez de cette toute petite liberté qui consiste à refuser d'assassiner ou qui s'appelle le droit à la vie !

Vous fûtes, paraît-il, respectueux de la légalité. Pourrais-je me permettre de vous rappeler que la Belgique a signé le Pacte Briand-Kellog, et vous prier de me dire si la guerre est toujours hors-la-loi ?

Oserais-je enfin, Monsieur Devèze, m'autoriser à vous donner un conseil ? Vous devriez raser vos moustaches, revêtir une chemise noire, et ne pas oublier non plus la teinture d'iode et l'huile de ricin.

Ce serait plus franc.

Mon bon camarade Hem Day s'appelle de son vrai nom Marcel Dieu. Affligé d'une telle dénomination patronymique, il ne pouvait que refuser l'ordre de rejoindre que vous lui envoyâtes. C'est ce qu'il signifia à deux de vos pandores qui le vinrent visiter en sa villégiature forcée à la Cellule 53 de la Prison de Saint-Gilles, où il purge une peine de deux mois de détention, pour avoir donné une leçon de politesse à un malotru qui, circonstance aggravante, se trouvait être commissaire de police.

Quant à moi, plus curieux que lui, et désireux de m'instruire, j'ai accepté cet ordre de rejoindre, voulant en prendre connaissance, puisqu'il m'était destiné. Voilà qui est fait, et je m'autorise à vous le renvoyer.

Les temps sont durs, Monsieur Devèze, et la crise sévit, en dépit des efforts si louables du gouvernement éminemment démocratique auquel vous avez le déshonneur d'appartenir. Aussi ne désirant pas dilapider mes capitaux en timbres-postes, je m'excuse de ne pas vous renvoyer affranchi, le dit ordre de rejoindre. (Il m'est, du reste, parvenu non timbré.)

Je ne saurais qu'en faire, puisque je ne me considère plus comme faisant partie de l'armée, et que seule ma décision compte pour moi.

Dans un but d'économie, priez vos séides, Monsieur Devèze, de ne plus m'importuner de leurs correspondances.

Croyez que je vous en suis bien reconnaissant.

D'autant plus reconnaissant que, permettez-moi de vous le dire, je ne vous considère pas comme un ennemi, mais simplement et humainement comme un adversaire; vos récentes exhibitions dans toutes les casernes du royaume me faisant vous situer plutôt comme un cas pathologique.

Probablement ne vous rappelez-vous pas de moi? Je suis caricaturiste, et il y a un an environ, vous me reçûtes, afin que je vous croquasse, ce que je fis. Vous me parûtes intelligent, ce qui est inhabituel chez un ministre. Il est vrai qu'à ce moment vous ne l'étiez pas encore, ministre. Est-ce cette promotion qui vous a si fâcheusement influencé? Je termine en le souhaitant, Monsieur Devèze, ce vous serait une circonstance atténuante.

Je suis civil, j'entends le rester. Et à ce titre, je vous prie d'agréer mes civilités empressées.

Léo Campion

Objecteur de conscience
en liberté provisoire

DECLARATION DE M. HEM DAY

Fin février, j'ai adressé à M. Albert Devèze, ministre de la Défense Nationale, une lettre que je rendis publique, et dans laquelle je lui signifiais que j'entendais ne plus rien avoir de commun avec l'armée. J'y avais joint mon livret militaire.

Cette lettre était contresignée par mon ami Léo Campion, secrétaire du War Resisters International (Section belge) et secrétaire du Comité d'action pour l'amnistie.

En réponse à la dite lettre, j'ai reçu la visite de deux gardes, qui sont venus m'apporter un ordre de rejoindre l'armée par mesures disciplinaires...

J'étais décidé à ne point répondre à cette façon « hypocrite » de solutionner le cas d'objection de conscience que nous posons, et j'ai refusé de « prendre livraison » de l'ordre qu'on me présentait.

Par la lettre adressée au ministre de la Défense Nationale — lettre précise et nette quant à sa signification — je m'efforçais de réparer un manquement fait à ma conscience, celui d'avoir accepté d'accomplir jadis mon service militaire.

Profitant de ce qu'un gouvernement réactionnaire aux abois se proposait d'édicter des lois scélérates contre la propagation des idées antimilitaristes, et celles en faveur de l'objection de conscience, lois qui viseraient non seulement les objecteurs mais tous ceux qui à l'abri d'une législation répressive non existante incitent les jeunes gens au refus de servir, Léo Campion et moi, avons pris les devants.

A la provocation gouvernementale, je répondais : Prêt à défendre les idées que je n'ai cessé de propager depuis qu'elles sont miennes, et prêt à continuer à aider ceux que les pouvoirs publics condamnent pour leur idéal.

Je tiens à déclarer que je récusé de la façon la plus formelle, le droit à toute autorité militaire de s'occuper de ma vie et ne lui reconnais aucun pouvoir de juger les actes de ma conscience.

Je fais appel à la conscience de tous, pour flétrir des actes aussi attentatoires à l'indépendance la plus impérieuse de l'individu, et je demande, au nom des idées de liberté, la solidarité de tous, dans le soutien de notre protestation contre la tyrannie militaire.

Paix aux hommes de bonne volonté. A bas la guerre !...

Hem DAY
(Marcel Dieu)

L'affaire se corsait et allait bientôt prendre tournure, celle, que nous espérons tous deux avec force puisqu'elle répondait efficacement à l'habileté de notre machination !

Au moment où cette valetaille gouvernementale se proposait d'introduire des projets de loi, réprimant les outrages à la loquette nationale, il était d'un impérieux devoir à ceux qui, comme moi, n'ont cessé de dénoncer par la parole et les écrits, les mensonges du patriotisme de prendre position. Si penser et écrire, parler et dire, valent, agir est mieux encore en pareille circonstance. C'est ce que j'ai fait en adressant ma lettre ouverte au Ministre de la Défense Nationale.

Le gouvernement réactionnaire par le truchement du Petit Caporal, allait lancer une véritable provocation, à tous ceux qui, revendiquaient fièrement un idéal pacifique antimilitariste et internationaliste, clamant à qui veut l'entendre l'ardente foi qui les animait.

Ces laquais gouvernementaux estimèrent, peut-être, mesurer le degré de sincérité de ceux qui, depuis des années se dépensent sans compter dans une lutte contre la pire des servitudes humaines, contre le militarisme pervers et impur qui infecte et pourrit nos sociétés à la hauteur de leur politique de servilisme. Ils pensent sans doute ces démagogues de l'obscurantisme, qu'on se doit à les égarer en leur reniement répugnant. Que ce qui leur tient lieu de conscience, soit en paix, nous ne voulons point salir nos pensées, en les mêlant à leurs vidanges.

Qu'à l'abri des lois et des mensonges d'une religion de sinistres brocanteurs, ils continuent à envoyer la jeunesse, se contaminer moralement et physiquement dans ces bordels et ces dépotoirs qu'on nomme communément casernes, qu'à la faveur de l'immunité parlementaire et protégés par leur décrépitude insolente, ils incitent les générations d'hier et de demain, à, s'en aller crever dans les tranchées de la prochaine dernière, et ce, à la gloire d'ambitueuses et d'orgueilleuses fictions, au profit des marchands de canons et des fabricants de phosgène et d'hypérite, libre à eux de se gaver de telles infamies, mais libre à nous d'en dénoncer le mensonge odieux, de crier le meurtre avilissant qu'on prépare sournoisement.

C'est devant cela, voyez-vous que l'on ne peut rester insensibles. Un appel intérieur nous oblige à quitter cette passivité dans laquelle nous ne nous plaisons que trop. Il faut agir, aller au-devant du danger qui menace, clamer à tous les vents l'abominable forfaiture qui se dessine, et essayer de conjurer le péril, alors qu'il est temps encore.

Et quelle meilleure action, quelle agitation plus fructueuse que l'exemple afin que demain, les peuples, tous les peuples, se refusent à la guerre, à toutes les guerres.

Hésiter en ces moments tragiques, est un crime; le monde se débat devant trop de maux, pour qu'on vienne encore lui imposer le spectre de la guerre.

Nous sommes quelques-uns qui souhaitons l'avènement d'une société plus fraternelle et plus égalitaire, quelques-uns qui travaillons à propager un idéal de mieux-être et de liberté. Nos méthodes sont différentes, et parfois nous sommes forcés d'abandonner ceux qui, après avoir fait un bout de chemin avec nous, estiment s'arrêter momentanément, en vue de se fixer; petit à petit, ils se figent dans une stabilité dangereuse. Nous poursuivons notre route, et bientôt nous devons nous désolidariser de ces collaborateurs d'hier, qui sont devenus des frères-ennemis.

Parmi ceux qui se dressent contre l'état de chose présent, il faut ranger les objecteurs de conscience. Objection de conscience, qu'est-ce ? Le problème n'est pas neuf. Et si, à l'heure présente, il semble prendre une importance qu'on ne peut taire, il ne reste pas moins vrai que l'objection de conscience n'a pas surgi tout d'un coup à la faveur de la dernière boucherie. Il existait avant 1914, mais cette dernière guerre nous révéla toute la puissance du mouvement des objecteurs de conscience, le fit connaître mieux, et le développa davantage. Des écrivains catholiques et chrétiens nous disent qu'aux premiers temps du christianisme, des chrétiens se refusèrent à prendre du service dans l'armée. Après avoir été persécutée, l'Eglise conclua bientôt des alliances avec des Rois, et oubliant bien vite le pardon des offenses, se vengea des offenses reçues. Elle devenait une religion d'état, c'en était fait des beaux préceptes : « Tu ne tueras point, tu aimeras ton prochain comme toi-même », etc. Pendant la dernière guerre, il s'imprima de petits catéchismes pour soldats, dans lesquels on ajoutait au « Tu ne tueras point » : « Mais il est autorisé de le faire quand on en reçoit l'ordre, en défendant la Patrie. »

Mais je ne veux pas m'étendre sur cet aspect du problème.

Sous le règne de Napoléon, il y eut des objecteurs de conscience; et les sévices et brimades des fournisseurs de la Grande Armée, ne parvinrent jamais à vaincre leur résistance.

L'on connaît les deux sectes religieuses : Les Quakers et les Doukobords : la première d'origine anglaise, se développa rapidement en Grande-Bretagne, sous l'influence d'un prédicateur fameux, du nom de William Penn. La seconde, sous l'impulsion du génial écrivain russe, Léon Tolstoï, livra au tsarisme de pacifiques luttes contre le service militaire. Toutes deux donnèrent un important contingent d'objecteurs de conscience. Ils basèrent le refus d'accomplir leur service militaire, sur les paroles de l'Evangile « Tu ne tueras point ». Les disciples du Christ ajoutaient-ils, ne peuvent se battre, ils doivent aimer les hommes, même leurs enne-

mis et rendre le bien pour le mal. Malgré les persécutions des uns en Angleterre et des autres en Russie, ils n'en continuèrent pas moins leur résistance, essayant de mettre leur vie en accord avec leur pensée. A côté de ces deux grandes sectes religieuses, il s'en trouva d'autres, telles les Adventistes, les Stundistes, les Nazaréens et les Chrétiens Libres, qui se refusèrent de prendre les armes et qui subirent tant en Allemagne qu'en Autriche, en Italie, en Roumanie, en Bulgarie, d'odieuses persécutions. Il semblerait de prime abord, que la majorité des réfractaires invoquent pour la question de l'objection de conscience, le seul motif religieux. Il n'en n'est rien, car, même parmi ceux-ci, il s'en trouve qui refusent de servir non seulement pour obéir à la loi chrétienne, mais aussi pour être en accord avec leurs conceptions socialistes par dessus les lois d'état, ils placent le sentiment des Droits inviolables de la conscience, et considèrent ne point épouser la haine des méthodes capitalistes qui est la source des guerres actuelles. Mais à côté de ces réfractaires viennent se joindre, les anarchistes, les socialistes, et simplement les humanitaires, dont le nombre est important. Des individualités, des écrivains et des artistes, comme Romain Rolland, Einstein, Nicolaï, Mazereel, et tant d'autres sauvèrent le patrimoine de la pensée libre, en se refusant à joindre leur voix aux passions déchaînées. A l'heure du danger, ils eurent au moins le courage de leurs idées, tandis que tant d'autres s'en allèrent mourir pour les idées des autres. De tels gestes furent si extraordinaires, en plein massacre, que l'on admire ceux qui osèrent les poser; ils n'hésitèrent point à revendiquer le droit imprescriptible de l'individu de disposer de son être et on les loue, lorsqu'on pense que de fougueux antimilitaristes s'empressèrent de se montrer la guerre venue, des patriotes enragés. L'on peut encore espérer tout de même, quand on voit se dresser dans un monde en démence, quelques milliers de figures aussi nobles et aussi volontaires que les objecteurs de conscience. Ainsi, petit à petit, l'idée se propage, gagne des adeptes, fait naître de nouveaux cas.

L'objection de conscience, cela ne peut plus être contesté, est un fait de l'époque, et puisque l'on admet que des hommes de science, de génie, ne puissent être mis dans l'obligation de revêtir l'uniforme, parce qu'on conçoit que les actes barbares et brutaux d'une guerre, ne peuvent leur être imposés, il est naturel que l'on étende ce droit aux autres hommes, moins savants peut-être, mais qui ont une conscience et une répugnance au meurtre, tout aussi fervente et sincère que ces grands hommes. ! En cas de guerre, a dit le Prof. Einstein, je refuserai tout service militaire, direct ou indirect, et je m'efforcerai de persuader à mes amis d'en faire autant, sans tenir compte des droits et des torts, quant à l'origine du conflit ».

Soyons avec Einstein, les semeurs d'idéals nouveaux, afin que les individualités restent des hommes et ne se muent pas en pantins, pour devenir des bourreaux. Tel est l'enseignement positif et rationnel que nous lèguent à travers les manifestations de l'activité humaine, les actes de consciences individuelles.

Mais je serais incomplet, si je ne montrais pourquoi certains anarchistes — nous ne sommes pas tous d'accord sur la méthode — acceptent, défendent ou sont des objecteurs de conscience. Ce qui différencie les anarchistes des divers groupements et partis révolutionnaires, c'est que si les uns et les autres veulent conserver l'Etat et en faire servir ses rouages pour leurs fins personnelles, ... pendant la période transitoire, et ce, avant de construire la société socialiste, s'empressent-ils d'ajouter... nous, nous voulons le détruire à jamais.

Nous voulons le détruire afin d'empêcher que ne renaissent les mêmes maux autoritaires qui, pendant tant de siècles n'apportèrent aux êtres humains que misères et peines. Nous désirons que la société évolue et se développe sur un plan fédératif et non centralisé. Il est normal alors, que nous nous attaquions à l'appareil bureaucratique, judiciaire et militaire que soutient cet état. Nous sommes antimilitaristes, parce que anti-étatistes, et par voie de conséquence, nous sommes antipatriotes. C'est ce cynique Clémenceau qui a fait de la Patrie au temps de la Mêlée Sociale, s'entend, le procès le plus véhément, lorsqu'il disait : « Après tout les Anarchistes ont raison, les pauvres n'ont pas de Patrie ». C'était reprendre la formule de Karl Marx, sous une autre forme : Et c'est bien vrai que le prolétaire, celui qui ne possède rien, n'a pas de patrie. Il est bien vrai que celui qui doit se prostituer quotidiennement, pour subvenir à ses besoins, n'a rien à défendre, et malheureusement jusqu'à présent, il ne l'a point suffisamment compris. Il a oublié la parole de celui dont il aime à se réclamer : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ». Nous sommes antimilitaristes, antipatriotes et internationalistes. Nous voulons détruire l'armée, nous voulons combattre la patrie, car comme le disait très bien Anatole France : « on croit mourir pour la patrie, et on meurt pour des industriels ».

Anarchistes, nous estimons défendre et prôner l'objection de conscience, dont le geste précis et formel de révolte individuelle, contribue puissamment à entretenir l'esprit de révolte, que nous jugeons indispensable, pour l'action révolutionnaire collective. C'est là un moyen de désagréger l'armée, au moyen de lutte contre le militarisme, mais j'ajoute que ce n'est pas le seul et unique moyen. Il en est d'autres, que l'on ne peut rejeter ou écarter. Il ne faut

pas perdre de vue que le militarisme est le fruit du régime capitaliste et étatique, et que là, réside le nœud du problème : abattre le régime pour instaurer un milieu qui donnera à chaque individu la somme de bonheur et de liberté adéquate au moment. C'est Jaurès qui formula en une pensée précise et une image saisissante : « Le capitalisme porte en ses flancs la guerre comme la nuée porte l'orage ».

L'objection de conscience, anarchiste est, nette et précise. Ennemis de l'Etat les anarchistes sont contre l'armée, soutien de l'Etat.

Lorsqu'il répudie tout militarisme, lorsqu'il repousse toute participation directe ou indirecte, matérielle, ou morale militaire ou civile à la guerre, l'objecteur de conscience, relève de l'idéal anarchiste. Le refus de servir est pour nous anarchistes, la négation du principe d'autorité et notre attitude un acte d'affirmation individuelle, qui « s'apparente à l'action révolutionnaire collective, par la force de l'exemple et la puissance de la contagion ».

Facteur puissant de désorganisation, le réfractaire frappe en plein cœur une institution qu'il veut détruire.

Mais non content de se refuser à se rendre à la caserne en temps de paix, le réfractaire, l'objecteur de conscience, l'anarchiste, entend se refuser de rejoindre son régiment le jour de la mobilisation si la guerre malgré tous les efforts faits pour la conjurer, éclate. Il entend se joindre à la lutte collective, prêcher le refus d'obéissance, aider ses camarades à lutter contre la guerre, et avec eux saboter la mobilisation, empêcher le transport des munitions et des troupes, déclencher la grève générale, qui paralysera les gouvernements, qui préparent et organisent les guerres. Les refuseurs de services veulent mettre en pratique la déclaration adoptée aux différentes conférences internationales des résistants à la guerre car ils estiment que la guerre « est un crime. Nous sommes déterminés à ne donner notre appui à aucune sorte de guerre, et à lutter pour la suppression de toutes causes de guerre ». Notre objection de conscience est positive et rationnelle, tout en étant humaine; il fallait cependant la préciser, afin d'écarter les confusions. Il va sans dire que notre tolérance admet et accepte qu'il y ait d'autres formes d'objection de conscience, et pour ma part, j'ai toujours été partisan de les aider, de les soutenir dans leurs luttes, de les défendre devant les pouvoirs qui les persécutent, etc., sous n'importe quel régime. Il y a lieu de penser que si on appelait les hommes sous les drapeaux, à trente ans, ou même à 25 ans, il se trouverait plus d'objecteurs de conscience. L'Etat comme l'Eglise sait ce qu'il fait, le goupillon et le sabre se retrouvent toujours d'accord, pour d'obscurs desseins.

Hem DAY.



LA PAIX EN BELGIQUE

L'agitation en faveur des deux emprisonnés s'organisa rapidement, des comités se constituèrent et mirent sur pied des meetings de protestation.

Voici un compte rendu publié dans le journal *Le Peuple* (2.7.1933) du meeting du 30 juin 1933 que termine l'ordre du jour voté le même soir :

« Un nombreux public répondit vendredi soir à l'appel du Comité de défense Léo Champion-Hem Day.

Près de quatre cents personnes sont venues à la Salle du Lion d'Or pour protester contre l'attitude prise par le gouvernement dans cette affaire.

Le meeting est présidé par M. Pierre Fontaine, directeur de *Le Rouge et le Noir*, qui rappelle les faits qui ont amené l'arrestation des deux réservistes et remercie les journaux qui se sont élevés contre celle-ci : « *Le Peuple* » est, dit-il, le seul journal quotidien qui a eu ce courage.

Le président annonça ensuite que les deux arrêtés ont le droit de recevoir des lettres (adressées à la prison de Forest) et que leur procès sera plaidé au Tribunal militaire entre le 15 et le 18 juillet.

Ensuite, tour à tour, M. Mil Zankin, au nom de l'Internationale des Résistants à la guerre, M. Pierre Vermeylen, au nom du Secours Rouge International, la citoyenne Isabelle Blume, au nom de la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté, M. Jacobs, au nom des Anciens combattants flamands (V. S. O.), Ernestan, au nom du Comité International de défense anarchiste et M. Henri De Boeck, conseiller communal à Bruxelles, s'élèvent contre l'arrestation de ceux qui ont affirmé leur dégoût du militarisme.

Quelle est la valeur du geste de Hem Day et de Champion ? dit Isabelle Blume. Ils nous rappellent qu'on prépare la guerre dans tous les pays; ils nous rappellent également qu'il faut combattre la guerre avant qu'il ne soit trop tard.

Tous les orateurs demandent également que le régime des détenus politiques soit appliqué à la prison aux deux objecteurs. M. Ernestan tient ensuite à dire que l'objection de conscience, dans l'esprit des anarchistes, n'est qu'un des moyens de lutte contre la guerre, moyen qui n'en exclut aucun autre.



L'assemblée applaudit longuement tous les orateurs et vote, sur la proposition du président et par acclamations, l'ordre du jour suivant :

Quatre cents personnes, réunies au meeting tenu le 30 juin à Bruxelles, à l'appel du Comité de défense des objecteurs de conscience Léo Campion et Hem Day;

Ayant pris connaissance des faits qui ont provoqué l'emprisonnement de ces deux miliciens de réserve, inculpés de désertion pour le seul fait d'avoir retourné leur livret militaire pour raisons pacifistes aux autorités militaires;

Protestent énergiquement contre cette arrestation et contre la qualification du délit;

Réclament leur libération immédiate. »

La conspiration du silence est rompue. L'opinion publique réclame la libération des deux objecteurs.

De nombreux ordres du jour parviennent aux défenseurs, et au Comité d'action pour l'amnistie.

Ne pouvant tout reproduire, nous en choisissons quelques-uns afin de montrer l'ampleur des protestations et révéler les sympathies suscitées par le geste des objecteurs, malgré certains ordres du jour réticents quant à l'idée ou à l'efficacité de cette action individuelle.

Entretemps à la Prison de Forest où nous étions incarcérés, un courrier considérable nous parvenait. Je reçus pour ma part plus de trois cents lettres. J'ai été forcé de les détruire lors de l'occupation nazie en Belgique pour éviter de compromettre certains amis.

PROTESTATIONS

Voici de la Ligue Internationale des Combattants de la Paix une lettre datée du 1er août 1933, signée du Secrétaire Général :

Mon cher Camarade,

La Ligue Internationale des Combattants de la Paix vous adresse l'expression de son admiration et de sa respectueuse sympathie dans l'héroïque lutte que vous menez pour la bonne cause.

Non seulement elle est tout entière à vos côtés, mais encore elle vous crie : Courage ! Des millions de camarades déjà sont avec vous.

Très fraternellement vôtre.

Le Secrétaire Général.

René Guérin

De Vrijdenkers Vereeniging - Ferrer - Antwerpen :

Anvers, le 1er août 1933.

Au Camarade Day.

Cher Camarade,

L'Association des Libres Penseurs « Francisco Ferrer » vous présente ses salutations fraternelles. Elle tient à vous exprimer combien elle apprécie votre action.

Le refus au service militaire est un des moyens pour empêcher la guerre. Elles espèrent que votre action mènera le pays à une agitation générale contre la guerre et pour votre délivrance.

Nos salutations cordiales et fraternelles vous sont présentées.

Pour la direction, la secrétaire

C. Boonroy.

Un autre ordre du jour de la L.I.G.A...

ORDRE DU JOUR DE PROTESTATION

L'Assemblée publique, organisée à la Maison des Huit Heures à Bruxelles, le 14 juillet 1933, par la Ligue Internationale socialiste Anti-guerre, les Fédérations Bruxelloises des Syndicats et du P.O.B., les Jeunes Gardes Socialistes et les Anciens Combattants Socialistes;

Proteste de toutes ses forces et avec une profonde indignation contre l'emprisonnement et les poursuites arbitraires des Objecteurs de Conscience Hem Day et Léo Campion, contre la condamnation scandaleuse à 4 mois d'emprisonnement de Lazarevitch, contre la condamnation crapuleuse des travailleurs gantois qui, le 23 mars, nettoyèrent les rues de la canaille fasciste flamande qui fut protégée par la force armée belge;

Exige la libération immédiate de tous les prisonniers de la réaction capitaliste et militaire;

Exige l'amnistie immédiate et générale de tous les condamnés qui luttèrent pour leur droit à la vie (mineurs), contre le monstre militariste et le fascisme sanguinaire;

Appelle la classe ouvrière et tous les hommes dignes de ce nom, à la défense de toutes leurs forces des droits et libertés conquis, mais déjà trop limités, contre une bourgeoisie corrompue et ses acolytes fascistes;

de s'opposer énergiquement aux projets de loi chauvins de Devèze;

d'abattre par une action résolue le fascisme belge et flamand;
de rendre toute guerre impossible par une opposition massive et résolue;

d'engager résolument la lutte pour la destruction du capitalisme barbare, source de misère, de fourberie, de vol et de meurtre, et pour la conquête d'un régime capable d'assurer aux êtres humains du travail, du bonheur et de la paix.

Charge les organisateurs de l'assemblée d'arrêter toutes les mesures nécessaires afin de poursuivre l'action entamée jusqu'à la réalisation des buts fixés.

Par leur secrétaire, les Jeunesses Socialistes Lessinoises adressaient cette carte au Comité :

Lessines, le 28 juillet 1933.

Monsieur,

J'ai en mains le numéro du Rouge et Noir consacré à la diffusion du procès des objecteurs de conscience Hem Day et Campion.

Je puis vous assurer que ces valeureux compagnons ont toute la sympathie des cinq cents Jeunes Gardes Socialistes de Lessines et que nous ne manquerons pas de leur donner notre appui.

Nous organisons les 29 et 30 courant de grandes fêtes et manifestations de jeunesses. Nous demanderons aux orateurs d'ajouter dans leurs discours le nom de ces deux vaillants camarades à celui du grand Jaurès, mort pour la Paix. Les camarades Hem Day et Campion ont toute notre sympathie et notre appui dans leur lutte contre la guerre et nous disons comme eux : « A bas l'Armée ! »

Le Secrétaire,
Delhayne Jules

Et voici enfin :

Nous lisons dans « Le Peuple » :

Les délégués de la Fédération Bruxelloise du P.O.B., de la Fédération des Syndicats de l'agglomération bruxelloise, ainsi que

les mandataires politiques, réunis en assemblée le mercredi 21 juin 1933, à la Maison du Peuple de Bruxelles :

Après avoir pris connaissance de l'incarcération des objecteurs de conscience Hem Day et Léo Campion;

Tout en ne croyant pas à l'efficacité de la politique de l'objection de conscience dans la lutte contre la guerre;

Assurent ces deux hommes courageux, qui se sont dressés contre le stupide et monstrueux appareil militaire, de leur entière sympathie;

Stigmatisent l'acte arbitraire posé à cette occasion par le ministre de la guerre, Devèze, serviteur zélé du capitalisme belge;

Décident de rendre le présent ordre du jour public, afin que l'opinion publique exige avec eux la libération immédiate des deux détenus.

Cet ordre du jour a été voté sur la proposition du citoyen Fr. Liebaers.

LE REGIME POLITIQUE

S'il existe un cas particulier où se justifie l'application du régime pénitencier politique, c'est bien le cas des deux pacifistes Campion et Hem Day luttant pour une idée, pour un idéal. C'est une honte de songer que ces deux prisonniers (comme d'ailleurs tous les objecteurs de conscience encore emprisonnés en Belgique, pour lesquels nous protestons également) sont soumis au régime des prisonniers de droit commun.

Nous réclamons l'application du régime de détention politique à tous les prévenus et condamnés pour infractions dont le mobile est d'affirmer des revendications d'ordre politique, social ou moral.

La conférence du Jeune Barreau de Bruxelles a émis un vœu dans ce sens. D'autres organisations s'honoreraient en le faisant aussi, et sans tarder.

L'incarcération des deux objecteurs comme prisonniers de droit commun souleva de nombreuses protestations. En voici une publiée dans le Peuple du 8 juillet 1933 :

Nous demandons que l'on traite les deux pacifistes arrêtés non comme des criminels mais comme des prisonniers politiques.

Nous avons protesté déjà contre la mise au régime des droits communs des pacifistes Dieu et Campion. Nous réclamons pour eux, en prison, le régime des détenus politiques.

Ce sont, en effet, des prisonniers politiques. Ils ont agi sous la pression de leur conscience. Ils sont des objecteurs de conscience refusant de participer à la guerre.

Nous repoussons, quant à nous, l'objection de conscience comme méthode d'un parti d'action de masses. Quand la communauté est en péril, la solidarité entre les membres de la communauté doit exister et tous doivent s'entr'aider.

L'objection de conscience est admise par la loi, au surplus. les séminaristes jouissent du droit de ne pas porter le fusil, mais de servir dans les formations sanitaires.

Pourquoi l'objection de conscience admise pour les religieux ne le serait-elle pas pour les laïcs, dont le sentiment, s'il est sincère, est aussi respectable ?

Hem Day (Dieu) et Campion n'ont pas refusé de faire leur service militaire. Ils l'ont fait. Ils ont accompli leurs rappels. Ils ont rempli leurs obligations militaires il y a plus de dix ans.

Mais ils ont en février dernier renvoyé leur livret militaire.

Par mesure disciplinaire, ils ont été rappelés sous les armes. Ils ne se sont pas présentés et sont aujourd'hui poursuivis pour désertion.

En France, pour des faits identiques, la peine ne dépasse jamais huit jours de rappel sous les armes, même en cas de récidive. Ici, c'est une peine de plusieurs mois qui peut être appliquée et de plusieurs années de prison en cas de récidive; or, il y aura récidive, puisque les deux pacifistes refusent de porter encore l'uniforme.

Il n'est pas possible de ne pas protester contre une peine aussi lourde, si elle devait frapper deux hommes obéissant à leur conscience.

Il n'est pas possible non plus de ne pas protester contre la mise au régime de droit commun de deux pacifistes.

Nous réclamons le régime des prisonniers politiques.

Etre pacifiste est-ce donc un crime ?

Sans doute je marque quelques sérieuses réserves sur certaines vues du rédacteur de ce papier.

Une condamnation servile et monstrueuse

DEUX ANS DE PRISON POUR UN DELIT D'OPINION !

Un conseil de guerre à l'œuvre. — Les objecteurs sont des martyrs au XX^{me} siècle. — La Belgique libérale et démocratique n'a plus rien à envier à ce qu'ont de plus odieux les régimes dictatoriaux.

LE CRIME D'AVOIR UNE CONSCIENCE

La semaine dernière, à cette même place, j'écrivais : **Il n'est plus personne aujourd'hui à qui l'on parle de la Justice, qui ne se mette à rire.** Je ne croyais pas que les faits me donneraient si tôt l'occasion de préciser ma pensée et de démontrer pourquoi tout homme raisonnable ne peut que rire et mépriser quand on lui parle de la Justice et de ceux qui l'appliquent.

On avait vu beaucoup de choses.

On avait vu, pendant la guerre, fusiller des soldats par erreur; mais c'était la guerre.

Après la guerre, on avait vu condamner des idéalistes, au mépris des droits les plus imprescriptibles; mais c'était l'heure des folies obsidionales — et la plupart des pays (sauf le nôtre !) ont racheté ces erreurs.

Depuis, on avait vu une justice flottante distribuer les peines au gré des circonstances et de l'opportunité, suivant le propre de la Justice des hommes : clémente aux riches, impitoyable aux pauvres.

Enfin, dans ces derniers mois, on avait vu se préciser la volonté de répression d'un gouvernement aux abois, passant de la justice de classes au délit d'opinion, instituant le délit moral.

On avait vu beaucoup de choses; on n'avait pas tout vu.

Cette même justice vient d'atteindre le tréfonds de la bassesse, de la perfidie et de l'aveuglement.

Que les pacifistes et les moralistes soient châtiés de leur hardiesse, c'est dans l'ordre. Qu'on les provoque et les incite, c'est courant. Mais qu'on les condamne aujourd'hui au nom d'un principe qu'ils sont seuls à défendre, au nom de la paix, vraiment c'est trop d'ignominie.

Voilà où nous en sommes !

La Belgique accueille Einstein. Le roi lui rend visite. Il n'est point de louanges qu'on ne lui adresse. On lui offre des chaires d'université. On crie : « Hou ! le vilain Hitler qui n'a pas su com-

prendre la pensée d'un tel homme ! » On en fait un hôte d'honneur de ce pays. On se décerne ainsi frauduleusement à la face du monde un brevet de pacifisme. Et quand deux hommes pratiquent le principe le plus connu du savant le plus connu du monde, à savoir : « **Dans les pays où règne le service obligatoire, les véritables pacifistes doivent refuser le service militaire, dans n'importe quelle circonstance** », quand deux hommes passent des paroles aux actes, de la théorie à l'action, il se trouve un ministre qui a nom Devèze, qui se dit libéral et que les loges maçonniques n'ont point encore exclu, pour mener au cachot ces pionniers de la paix; ils se trouvent des hommes pour proférer un jugement qui est la négation même de la Justice, indéfendable et inhumain, servile et monstrueux, qu'il n'est point de mots pour qualifier.

J'ai vu, au sortir de ce procès bouffon, des femmes et des hommes pleurer de honte et de dégoût; l'indignation est montée aux lèvres de tous; l'auditeur militaire lui-même qui connaît ces deux hommes pour les avoir longuement interrogés dans son cabinet, ces hommes qu'il a chargés parce que telle était sa triste mission, l'auditeur militaire en est resté stupéfait. J'apprends à l'instant qu'il interjette appel lui-même. Quant à Champion et Hem Day, ils s'y refusent, voulant laisser au Conseil de guerre le poids de son iniquité.

Oui, ce soir-là, tous étaient bouleversés.

Seuls, Hem Day et Champion demeuraient calmes et souriants, et on les eût fusillés sur place qu'ils n'eussent rien ajouté à ce qu'ils avaient dit, à ce qu'ils avaient à dire.

On lira d'autre part la déclaration de Léo Champion. C'est la première manifestation des condamnés depuis le jugement. Je l'oppose, en sa sérénité et sa noblesse, au verdict indigne; à la pensée d'un M. Devèze qui se dresse minuscule contre Einstein, contre les Pères de l'Eglise, contre le Christ, contre les témoins dont le moindre le dépasse mille fois en intelligence, en courage et en noblesse; je l'oppose aux propos misérables des journalistes à gages qui traitent nos deux amis pacifistes de « dévirilisés » (L'Horizon) de « soi-disant objecteurs de conscience » (La Nation Belge) ou qui imaginent que « passés à la tondeuse » (Le Soir), les crânes des condamnés abriteront des pensées « plus normales ».

La bassesse de tels propos témoignant de la servilité et de l'indigence de pensée de ceux qui les tiennent. Je me refuse à y répondre : nous ne parlons pas la même langue.

Qu'on lise plutôt la relation sincère et conforme de ce procès, les déclarations d'écrivains et de penseurs français (où sont les Belges ?) et qu'on juge.

Le Conseil de guerre a fini de juger.

C'est le public qui est juge, à présent.

Pierre FONTAINE.

Le procès

A neuf heures et demie, a-t-on dit.

Mais le Conseil de Guerre ne connaît pas l'heure militaire.

On attend.

Beaucoup de monde dans l'enceinte. L'auditeur militaire dira tantôt aux prévenus : « Vous avez fait chambrée complète ». Il y a aussi beaucoup de gendarmes. Et dans le public même pas mal de ces civils spéciaux qui, depuis peu, font un louable effort pour modifier leur aspect. C'est la brigade mondaine qu'on nous a déléguée ! Mais d'avoir abandonné les moustaches classiques et les souliers cloutés ne les rendent pas méconnaissables. On les « sent » à vingt mètres.

Le service d'ordre pour n'être pas discret n'en est pas moins aimable. On approche aisément des deux prisonniers qu'on vient de dégager de leurs menottes. Des avocats, des amis, quelques journalistes leur serrent la main. De l'enceinte du public on fait signe : Bonjour ! Bon courage !

Campion a laissé pousser sa barbe. Il n'est pas loin de ressembler à Verlaine. Et Hem Day (ou Marcel Dieu comme disent les pièces officielles) a laissé pousser ses cheveux à une longueur vraiment impressionnante. Deux masques romantiques qui tranchent singulièrement sur l'uniformité des visages d'aujourd'hui. Et qui mieux est, ils sont, eux, joyeux et confiants, forts de leur foi et de leur raison, et nous voilà, nous, tristes et désespérés, trop certains que nous sommes, de l'issue de cette comédie qui va se jouer bientôt.

Justement, voici ces messieurs les juges.

Une sonnerie d'abord et puis une voix nous en informe :

— Conseil de Guerre !

Il s'agit de se lever et d'attendre que ces messieurs s'asseyent. En France, ça s'accompagne d'un roulement de tambour. En Belgique, ça viendra. (1)

L'audience est ouverte.

C'est le président, M. Gillis, major d'aviation, qui l'annonce. Il est très bien, le président : discret, convenable, assez gentleman et, pour tout dire, très confus, semble-t-il, de se trouver là. A ses côtés, un capitaine de gendarmerie au front obtus, deux officiers

(1) Nous avons refusé de nous lever par mépris pour ceux qui prétendaient nous juger.

insignifiants et le juge civil M. le vice-président Mechelynck, avec un masque de tabellion, des favoris, le torse barré de médailles, et des rubans partout, et sur le ventre du noir-jaune-rouge. C'est lui, en réalité, qui mènera les débats, rappelant à l'ordre les avocats qui le lui rendront bien d'ailleurs, intervenant, trépignant, cassant, coupant, jusqu'à l'heure du verdict qu'il trouve ridicule, semblable-t-il, d'avoir tant fait tarder.

D'ailleurs, M. l'auditeur militaire ne dira-t-il pas au début de son réquisitoire : « Votre opinion à l'heure qu'il est est irrévocablement faite ! »

Pourquoi, dès lors, cette comédie ?

LA DEFENSE.

La défense est assurée par Mes A. Beublet et P.-H. Spaak, du Barreau de Bruxelles, et Ch.-R. Moris, du Barreau de Liège.

INTERROGATOIRE D'IDENTITE

Après que l'on eût décidé la jonction des deux affaires, le président interroge les prévenus.

L'on apprend ainsi que Hem Day s'appelle Dieu, Marcel, 31 ans, qu'il est littérateur.

— Situation militaire ?

— Aucune !

— Vous avez été soldat. Quand ?

— En 21 ou 22. Mais je refuse de faire encore partie de l'armée.

Et voici Campion, Léo, 28 ans, caricaturiste.

— A quel corps appartenez-vous ?

— Au corps des démissionnaires !

EXPOSE DES FAITS

La parole est à M. Mathieu, auditeur militaire.

A vrai dire, M. Mathieu n'a pas l'air bien méchant. L'aspect d'un bon père de famille, une calvitie sympathique, une barbe blanche bien soignée, un lorgnon dont il ne sait que faire. Quand il l'a sur le nez, il le pose devant lui et quand il le voit sur ses papiers, il se le met sur le nez.

M. l'auditeur expose les faits :

— Le 28 février 1933, les miliciens de réserve Campion et Dieu renvoyèrent, sous pli recommandé leur livret militaire à M. le ministre de la Défense Nationale. Ils y joignirent une lettre qui parut dans « Le Rouge et le Noir » et qui portait en exergue : « L'empire de la loi cesse où commence l'empire imprescriptible de la conscience humaine » (Napoléon Ier).

L'auditeur donne lecture de cette lettre et de tous les articles de Campion et Hem Day parus dans les numéros 10, 17, 22 et 23 du « Rouge et Noir » auquel il fait ainsi une excellente publicité.

Le 25 mars, le ministre décida le rappel sous les armes des deux miliciens, par mesures disciplinaires, à la date du 3 mai. Ils prévinrent le ministre qu'ils ne s'y rendraient point. Le 4 mai, ils furent portés manquants, et déserteurs le 19 mai.

Hem Day fut arrêté le 6 juin. Et le 7 juin, dans un esprit de solidarité, Campion se constitua prisonnier.

L'auditeur donne ensuite lecture des interrogatoires subis par les prévenus pendant leur détention et qu'ils refusèrent de signer. Ils déclarèrent s'en référer aux articles qu'ils ont publiés antérieurement dans « Le Rouge et le Noir ». A cette question que lui posait l'auditeur :

— A votre sortie de prison, vous aurez à rejoindre votre corps sans délai : Que ferez-vous ? Campion répond :

— Il y a 9.999 chances sur 10.000 que je ne rejoigne pas. »

Mais à ce moment Campion déclare :

— Monsieur interprète ma pensée. D'abord, j'ai dit qu'il y avait 9.999 chances sur 10.000 que je ne rejoigne pas. Ensuite Monsieur m'a dit : « Donc, il reste une chance que vous rejoigniez ? A quoi j'ai répondu : « Il y a une chance que je devienne fou ». Mais Monsieur s'est refusé...

Le Président. — Dites « Monsieur l'auditeur ».

Campion. — En ma qualité d'anarchiste, je n'attache aucune valeur à ce genre de titres ! Je disais donc : Monsieur, Monsieur que voici (et il désigne l'auditeur), Monsieur a refusé d'acter cela au procès-verbal. Il minimise la portée de mon argumentation.

Mais l'auditeur termine l'exposé des faits :

— En ce qui concerne le nommé Dieu, ajoute-t-il, voici les renseignements donnés par la police : dès 1926, il dirige un organe anarchiste « Le Combat » ; il a été condamné à trois reprises : pour avoir publié une affiche ne portant pas de nom d'éditeur ;

pour avoir giflé un inspecteur de police; pour outrages aux gendarmes...

M^e Spaak. — Le casier judiciaire n'est pas complet : il a été condamné aussi pour avoir refusé de voter, conformément à ses convictions.

L'INTERROGATOIRE DE HEM DAY

— Dieu, reconnaissez-vous les faits ?

— Oui.

— Voulez-vous expliquer votre geste ?

Hem Day. — Ce n'est pas en accusé, Messieurs, mais en accusateur que je me présente devant vous. En accusateur du gouvernement qui inscrit dans sa Constitution le respect de la liberté de conscience et qui la bafoue, qui signe le pacte Briand-Kellog et qui renie sa signature. Nés dans un même pays, parlant la même langue, nous ne nous comprenons pas. Vous êtes patriotes; je suis antipatriote. Vous êtes des guerriers; je suis pacifiste.

Nous sommes tous pacifistes, direz-vous. Mais la différence entre mon pacifisme et le vôtre, c'est que moi je suis en prison et vous sur ces sièges, pour me juger.

Oui, j'ai été soldat, mais la caserne est un cloaque pestilentiel et je ne voulais pas y entrer, mais ma bonne mère ne comprenait rien à ces choses. Né d'une famille bourgeoise, j'ai eu beaucoup de mal à m'élever vers mon idéal. Présentement, j'ai voulu me mettre en accord avec ma conscience. Il a fallu l'arrivée au gouvernement de la dernière charette de saltimbanques et les projets de lois scélérates de M. Devèze pour me décider à renvoyer mon livret militaire.

Les plaies de la guerre ne sont pas cicatrisées, il en est encore qui souffrent; des millions d'êtres ne veulent plus la guerre. Nous qui prévoyons ce que sera la prochaine, nous sommes à leurs côtés. Nous rêvons d'une société meilleure, nous voulons un peu plus de bonheur. Pour y atteindre nos tempéraments nous conduisent à la lutte par des moyens différents.

L'objection de conscience est un de ceux-là. Elle n'est pas nouvelle. Les premiers chrétiens déjà étaient persécutés. Il y eut en divers pays, en Angleterre notamment, de nombreux objecteurs qui refusèrent de participer au crime de la guerre : ils eurent le courage de risques de mourir pour leurs idées quand tant d'autres meurent pour les idées d'autrui.

Nous sommes anarchistes. Ce qui différencie l'anarchisme des partis révolutionnaires c'est que si les uns veulent conserver, nous

voulons détruire, parce que nous ne voulons pas que se perpétuent les mêmes maux qui ont valu tant de siècles de misère.

L'objection de conscience est le refus de courber devant l'autorité étatique. Elle doit être le fait de tous les esprits indépendants. Il faut se refuser à la guerre parce qu'elle est un crime contre l'humanité.

L'INTERROGATOIRE DE LEO CAMPION

— Campion, reconnaissez-vous les faits ?

— Oui. J'ajouterai que mon ami Dieu a dit une grosse partie de ce que je voulais dire. Il est exact que j'ai fait un excellent service militaire. A ce moment-là je n'avais pas d'idées, c'est-à-dire que j'avais les idées de tout le monde. Mais depuis je suis devenu pacifiste, j'ai été incité par certains, et...

Le Président. — Qui vous a incité ?

Campion. — Le premier a été Hérodote qui a vécu, comme vous savez sans doute, quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ. C'est lui qui a dit : « La paix est le temps où les fils enterrent les pères et la guerre est le temps où les pères enterrent leurs fils ». Je vous en citerai un deuxième que je choisirai dans un monde qui vous paraîtra moins suspect : c'est un militaire; Frédéric II a dit : « Si mes soldats commençaient à penser, aucun d'eux ne resterait dans les rangs ». Il y a eu Clémenceau aussi qui, avant de devenir le sinistre vieillard que nous avons connu, a proféré en 1870 des propos intelligents. Mais il n'y a pas que les morts. Il y a aussi un vivant, et c'est un Belge, qui m'a confirmé dans mes convictions pacifistes : c'est M. Paul Hymans, qui a signé le pacte Briand-Kellog. Moi, j'ai pris ça au sérieux. Mais je vois aujourd'hui que c'est de la blague.

Le Président. — Je vous engage à parler poliment.

Campion. — Si mon vocabulaire ne vous plaît pas, je le regrette, Messieurs. Le vôtre ne me plaît pas non plus !

Enfin, il y a un précédent que je voudrais vous narrer : en 14-15, en Russie tzariste, 17 tolstoïens anarchistes qui refusaient le service parvinrent à convertir le Conseil de Guerre à leurs principes. Je n'en espère pas autant : parce qu'eux étaient des cosaques, des barbares tandis que vous vous êtes des civilisés. Mais je vous dirai que la prison ne pourra rien changer à mes convictions. Pour se figurer cela, il faut être obtus comme le ministre Devèze.

L'auditeur. — Vous dépassez les bornes.

Campion. — Il n'y a pas de bornes, Monsieur, à une conscience !... Si vous avez quelque dignité, vous nous acquitterez. Et si

nous sommes condamnés, vous vous condamnerez vous-mêmes et vos maîtres qui sont derrière vous. A bas la guerre ! A bas l'armée !

LES TEMOINS

On entend ensuite six témoins de moralité cités par la défense. Le premier est le député Joseph Chalmet, socialiste et chrétien.

M^e Beublet. — Je désirerais qu'on pose au témoins les questions suivantes : ce qu'il pense de l'objection de conscience, s'il en est partisan, et pourquoi ?

Le Président. — Il convient d'interroger les témoins uniquement sur les faits. Il ne s'agit pas de faire ici un meeting politique.

M^e Spaak. — Personne ne conteste les faits. Les témoins doivent s'expliquer sur l'acte. Ce ne sont pas des faits que vous avez à juger, mais des hommes. Il s'agit d'un délit d'opinion. Nous estimons que les témoins sont experts en opinion. Il faut les entendre. Si par malheur, le Conseil de Guerre ne voulait pas nous suivre dans cette voie, il serait impossible aux avocats de rester à la barre ni d'assurer la défense.

Le tribunal s'incline.

M. Chalmet répond alors, en flamand, aux questions posées. Il fait une déclaration de foi pacifiste et d'opposition à la guerre. Il dit sa sympathie pour le geste des prévenus.

Mme Isabelle Blume, régente, secrétaire du groupement des femmes pacifistes, dépose ensuite. Elle dit le rôle des femmes dans la lutte contre la guerre. Elle rappelle les millions de signatures féminines portées à Genève pour que la paix règne en Europe. Elle dit que la femme ne met pas d'enfants au monde pour qu'on les tue dans des guerres parfaitement inutiles. Les femmes souhaitent le désarmement, mais comme la politique ne le donnera peut-être jamais, elles aident ceux qui posent des actes tels ceux de Champion et de Hem Day. Des actions de ce genre peuvent amener la paix.

Les femmes, dit Mme Blume, ne comprennent pas que la loi humaine ordonne des actes en contradiction avec la conscience et avec la loi de Dieu, de ce Dieu au nom duquel vous m'avez fait jurer tout à l'heure. On nous a parlé du courage des mères spartiates qui étaient honorées quand leurs fils mouraient. Nous aussi, nous avons le cœur des femmes spartiates mais dans un autre sens : nous voulons avoir ce courage d'enseigner à nos fils de dire non quand on leur ordonne de tuer. On parle de désarmement, mais peu d'hommes ont le courage d'y aider. Ceux-là, nous les admirons.

Voici le philosophe français Han Ryner, âgé de 72 ans, au beau visage tolstoïen.

Han Ryner. — J'apporte à Hem Day que je connais depuis douze ans, mon témoignage affectueux. Je le considère comme mon fils spirituel. Dans un livre, dès 1900, j'ai essayé de dresser dans sa beauté ferme et pure un objecteur de conscience. Sans doute Hem Day n'est pas d'accord avec moi sur tous les points, mais nous nous aimons dans nos différences. C'est la seule façon d'aimer. N'exigeons pas de nos amis qu'ils partagent tous la même vérité. Les visages humains ont des rapports entre eux parce qu'ils sont des visages humains. Comme nous savons aujourd'hui ce que c'est un visage, nous saurons un jour ce qu'est une conscience humaine.

Hem Day est certain d'être un précurseur. Saint Augustin a dit : « La constance des martyrs a fini par faire rougir la loi qui les condamnait ». En France, les gestes tels celui que vous jugez sont quotidiens. Ça vaut quatre ou huit jours. Jamais on n'a réuni le Conseil de Guerre pour cela, jamais il n'a été question de désertion !

On entend ensuite Henri Guilbeaux qui a vécu des heures tragiques, qui a comparu, lui aussi, devant des conseils de guerre qui, à quelques années d'intervalle, ont prononcé des jugements opposés.

Henri Guilbeaux. — Je tiens à vous dire que j'ai été condamné à mort en 1919 par un tribunal militaire. Mon crime était d'avoir publié la revue « Demain » à laquelle collaborait M. Ramsay Mac Donald qui défendit pendant la guerre l'objection de conscience, et qui devint ministre. Je ne suis pas un objecteur de conscience, mais je les comprends. Je comprends leur geste comme un délit d'opinion. Ce sont des idéalistes qui ont fait appel à leur conscience et manifestent ainsi un grand courage.

Henri Guilbeaux cite alors le cas de l'historien français René Gérin, capitaine, trois fois blessé à la guerre qui, lui aussi a renvoyé son livret militaire. Il marque alors que la protestation de la jeunesse contre la guerre est considérable.

Vous êtes des hommes dit-il, qui exécutez des ordres. Vous êtes capables de courage. Mais derrière vous il y a des hommes qui eux, ne seraient pas capables de courage, et qui jouent avec le patriotisme. Quand on sait qu'un industriel a donné 30 millions de marks à Hitler, on se rend compte que les métallurgistes ont intérêt à la guerre. Les hommes qui sont derrière vous et se servent de vous n'ont rien d'humain. Je voudrais que vous soyez des hommes et que devant ces jeunes gens dont l'idéalisme et la sincérité sont indéniables, vous vous comportiez humainement.

Les lois ne peuvent rien contre l'objection de conscience et, en Belgique même, sous l'occupation espagnole, combien de héros flamands n'ont-ils pas payé de leur vie leur fidélité à leur conscience !

Je voudrais encore attirer votre attention sur le fait que voici. Il y a deux jours, la Ligue des Droits de l'Homme a tenu son congrès à Amiens. Elle a voté une résolution décidant qu'une fois, chaque année, une journée nationale comporterait une cérémonie devant les monuments aux morts où l'on demandera pardon aux victimes des Conseils de guerre.

Vient ensuite *M. A. Jacobs*, invalide, ancien combattant, représentant l'Association des Anciens Combattants Flamands (V. O. S.) groupant 80.000 anciens combattants flamands. *M. Jacobs*, en flamand, déclare que les anciens combattants doivent lutter effectivement pour la paix: il dit sa sympathie pour *Campion* et *Hem Day* et montre en quoi se comprend l'objection de conscience quand on sait ce que sont les guerres modernes. Et *M. Jacobs* démontre, par des exemples frappants, le rôle des munitionnaires dans l'exacerbation des nationalismes.

Le dernier témoin à entendre est le professeur *Lecat*, savant réputé, ingénieur, chrétien, catholique pratiquant qui répond aux questions que voici :

— Quelle est la position de l'Eglise catholique devant la guerre ?

— L'Eglise catholique a toujours été contre la violence. Au cours des âges, sa doctrine a évolué. Depuis l'instauration de la conscription militaire, par la voix de trois papes, elle s'est opposée à cette conscription. De même deux théologiens des plus éminents : le *P. Keller*, a dit que le refus du service militaire est un devoir international sacré, le cardinal *Gasparri* a dit que la conscription était la cause depuis un siècle des plus grands malheurs.

— Plusieurs pays ont-ils admis l'objection de conscience ?

— Il existe des lois notamment en Hollande, en Suède, en Russie. Ces lois ne sont pas identiques. Aujourd'hui dans douze pays où sévit la conscription, il y a des objecteurs de conscience. C'est *Einstein*, le grand savant mondial, honneur de l'humanité, qui a souligné que le refus de servir est la voie la plus efficace pour lutter contre le fléau de la guerre, moyen plus efficace assurément que ce simulacre de tentative de désarmement qui se pratique à Genève.

— Quels sont les responsables des guerres ?

— Les munitionnaires, marchands de mort, en favorisant et provoquant les guerres.

Sur une remarque de *M^e Moris*, le professeur *Lecat* constate que l'objection de conscience est d'ailleurs admise en Belgique pour les prêtres catholiques qui sont dispensés du service armé.

Ainsi prend fin l'audition des témoins.

Qu'en retiendront les juges à l'heure du verdict ?

LE REQUISITOIRE

L'auditeur militaire. — L'exposé que je vous ai fait tantôt et les témoignages que vous venez d'entendre vous ont fait connaître les faits dans tous leurs détails. Et votre opinion, à l'heure qu'il est, est irrévocablement faite. La matérialité des faits n'est pas discutable. Tout cela est simple. Ce qui est plus intéressant, c'est de savoir qui sont les prévenus.

Marcel Dieu, milicien de 22, *Campion*, milicien de 25 (celui-ci à l'expiration de son terme se réengage) ont fait tous deux un service exemplaire. Aucune punition. Appréciations élogieuses de leurs chefs. Nous sommes loin alors du refus de servir. Ce n'est que beaucoup plus tard que les voici touchés par la grâce de l'objection de conscience. Ils ont évolué. Quelle puissance occulte, quelles lectures suspectes les ont menés là ?

Toutes leur activité, toutes leurs capacités sont au service d'une propagande antimilitariste organisée et concertée, donc révolutionnaire. *Dieu* fait partie du Comité international de Défense anarchiste; *Campion* est secrétaire de la Ligue belge de l'Internationale des Résistants à la Guerre : ils sont en Belgique les agents d'exécution de groupements internationaux. Ils prêchent le refus d'obéissance en temps de paix et l'insurrection en temps de guerre !

Cette conception est criminelle parce qu'elle conduirait le pays à l'invasion, à la tutelle étrangère. Et quand j'ai tenté de les ramener à la compréhension, ils m'ont dit qu'ils ne reconnaissent aucune autorité, qu'ils sont libertaires, qu'ils sont anarchistes ! Langage inadmissible ! Ils oublient que la liberté n'est pas illimitée et qu'elle doit respecter les lois et les institutions.

Enfin, à la base de leur attitude se trouve la volonté de protester spécialement contre le dépôt par *M. le Ministre de la Défense Nationale* de certains projets de lois qu'ils qualifient de lois scélérates ! Or, ces lois sont désirées par tous les bons citoyens : elles visent la répression de l'outrage au drapeau, de la propagande antimilitariste. C'est ce que les prévenus appellent des lois scélérates, usant d'une expression usitée par les journaux antimilitaristes français, ce qui démontre leur collusion avec les collaborateurs des dits journaux.

M^e Moris. — L'expression est de Briand !

L'auditeur militaire poursuit en citant cette déclaration de Vandervelde : « Dans un pays comme le nôtre, ce qu'on appelle défense nationale ne sera jamais que l'exercice d'un droit de légitime défense », et certains propos de Camille Huysmans défendant le principe de l'armée. Vous le voyez, poursuit l'auditeur, le vieux principe : *Si vis pacem para bellum* est toujours vrai !

Mais ajoute-t-il, si les lois destinées à réprimer l'antimilitarisme sont des lois scélérates, scélérates également sont les lois qui imposent l'obligation militaire, et scélérats sans doute ceux qui les appliquent ? C'est ce qu'on appelle, je crois, une démonstration par l'absurde...

Campion. — Ah ! oui alors.

L'auditeur. — La défense va vous demander la clémence. Elle a plusieurs cordes à son arc : soit qu'elle dise que l'objection de conscience est morale, que son but est légitime, que dans certains pays, elle est reconnue. Ces cordes ne sont pas solides ! Le Conseil de Guerre et la Cour Militaire ont fait bonne justice de ces prétentions.

Reste la question de la peine.

La désertion de concert, c'est le seul fait dont les prévenus aient à répondre, est passible de 3 mois à 3 ans d'emprisonnement. On est d'accord pour se montrer clément aux objecteurs de conscience primaires parce que ceux qui les ont inspirés sont plus coupables qu'eux. Ce n'est qu'en cas de récidive que la répression s'impose progressivement plus sévère.

Le moral de l'armée est excellent. Il y entre chaque année 40 à 44.000 miliciens. Ça compte ! Eh ! bien, le premier cas d'objection de conscience date d'avril 1930. Ce fut le seul cette année-là.

En 1931, il y en eut 13. En 1932, il y en eut 5. Et dans le premier semestre de 1933 il n'y en a plus que 2, hormis ceux-ci. Total : 21 objecteurs sur 176.000 miliciens ! C'est vraiment un grand succès pour les mauvais bergers ! Le moral de l'armée reste excellent. La réputation de bon sens du peuple belge n'est pas usurpée. Les opposants sont une infime minorité qui se fait tapageuse pour s'affirmer, d'autant plus tapageuse qu'elle est infime.

M^e Spaak. — Comme Jésus et les douze apôtres !

L'auditeur. — Dieu et Campion sont des objecteurs primaires. L'excellent service militaire qu'ils ont fait établi qu'eux aussi sont des victimes. Campion n'a aucun antécédent. Dieu a subi trois condamnations (pour publication sans nom d'imprimeur, pour outrage à la gendarmerie, pour coups à la police). La désertion en temps

de paix n'a pas la même gravité que celle du militaire sous les armes. Mais ce qui fait la réelle gravité du cas présent, ce sont les circonstances, le mobile, l'atmosphère.

Aussi je crois que vous ferez bonne justice en infligeant à Campion trois mois de prison et à Dieu, qui a des antécédants, six mois de prison.

LA DEFENSE

PLAIDOIRIE DE M^e MAURICE BEUBLET

— La cause que j'ai le privilège et l'honneur de plaider devant vous est un de ces cas tragiques opposant irrésistiblement la loi et la conscience. A l'époque où certains tels MM. Schneider ou Krupp tiennent le haut de l'échelle sociale, il est amer mais ordinaire qu'un juste soit frappé. Parce que fidèle au Christ et à sa conscience qui lui disent : « Tu ne tueras point », le prévenu se refuse de tuer. C'est la logique même. A vingt ans, quand ils ont servi ils étaient aussi logiques avec eux-mêmes, mais depuis quelques années bien des événements ont survécu.

Qu'on ne vienne pas parler de circonstances occultes et de théories criminelles ! Criminel, Einstein, du Collège de France, reçu par le Roi, respecté de tous ! Criminels, le Père Ude, le Père Keller ! Ces hommes ont compris, ils ont dépassé notre époque de barbarie. Les prévenus les ont entendus : ils ne se sont pas bornés à admettre ce que dit la presse, cette presse ignoble d'aujourd'hui dont ceux qui dirigent le monde et qui font les guerres tiennent les leviers de commande.

Les prévenus ont accompli leur service militaire. Mais depuis ils se sont aperçus des causes véritables des guerres ; dès cet instant, ils ne se sont pas contentés d'une méditation intérieure : ils ont exprimé leur conviction en des mots qui vous ont choqués. Peu importe les mots ! Ce que vous devez comprendre, c'est la pensée intime.

En février 33, M. Devèze dépose ses projets de lois scélérates. (L'expression est de Briand.) Ces militants ont compris que les objecteurs de conscience ne seraient plus frappés seuls, mais aussi ceux qui déterminent ces gestes pacifistes. Mais qui allez-vous frapper, alors ? Qui ? Einstein ! gloire du monde moderne ! Quand ces hommes ont compris, ils ont relevé le défi et écrit à M. Devèze. Cette lettre avait un double objet : s'opposer à participer à toute guerre, se dresser contre ces projets de loi.

La sanction n'a pas manqué : ordre de rejoindre ! C'était le prologue, la manœuvre voulue pour mettre ces hommes en état de désertion et provoquer le présent procès politique. La désertion dont il s'agit ici, ce n'est pas un refus d'obéissance, mais un délit d'opinion. La loi de l'Etat méconnaît ainsi les droits sacrés de la conscience.

Renvoi du livret militaire : délit ? Non. On peut s'en désaisir entre les mains de l'autorité militaire. Cherchez dans la loi l'article qui dit que le militaire ne peut pas renvoyer son livret !

Et vous ne pouvez pas condamner davantage sur la base de l'ordre de rejoindre qui ne porte pas la mention de durée du rappel. La durée de toute peine doit être fixée. Cette pièce est illégale !

L'auditeur. — La durée du rappel était fixée : quinze jours pour l'un, trois semaines pour l'autre.

M^e Beublet. — C'est faux ! Voici la photographie de l'ordre de rejoindre adressé à Champion, il ne porte pas la durée.

M^e Spaak. — Et voici l'original de celui adressé à Hem Day. Il est également incomplet.

L'auditeur (visiblement désarmé, fouille son dossier). — Il est possible qu'on ait omis cette mention, mais la durée du rappel est fixée dans la dépêche ministérielle.

M^e Beublet. — Dont les prévenus n'ont pas eu connaissance ! Vous aurez à dire, Messieurs, si l'ordre de rejoindre tel qu'il est libellé est légal. S'il n'est pas légal, il n'y a pas délit de désertion.

Il n'y a pas davantage complicité, puisqu'au moment où Hem Day a reçu son ordre, il était en prison ! Renvoi du livret, oui. Désertion de concert, non ! Quant au renvoi du livret ce n'est pas une contravention à la loi.

SUSPENSION D'AUDIENCE

Il est midi trois quarts. L'audience est suspendue. Elle sera reprise à deux heures trois quarts.

UN INCIDENT

L'EXPULSION SCANDALEUSE DE HENRI GUILBEAUX

Pendant la suspension d'audience, nous étions descendus en ville à quelques-uns accompagnant Henri Guilbeaux. A peine avons-nous abordé dans un petit restaurant du bas de la ville que

deux agents de la police judiciaire, qui n'avaient pas eu grand'peine à nous filer, prièrent Henri Guilbeaux de les suivre pour une « communication ». Ils n'étaient porteurs d'aucun mandat. Néanmoins pour éviter tout esclandre, Guilbeaux se rendit à cette « invitation » et au commissariat de la Grand'Place, on lui signifia que « sa mission en Belgique étant accomplie, il avait à reprendre le train de 13 h 46 ». Toutes les bonnes raisons n'y firent rien. Et Guilbeaux, à qui l'on n'avait même pas laissé le temps de déjeuner, prit place effectivement dans ce train qui s'ébranla aux cris de « Vive Guilbeaux ! Au revoir Guilbeaux ! » C'est ainsi que la Justice belge traite les témoins appelés à déposer à sa barre ! Goujaterie et inconscience : il n'y a pas d'autres mots pour qualifier pareille attitude.

M. le Bâtonnier de Bruxelles a-t-il protesté contre l'expulsion de Guilbeaux, témoin et, par conséquent, aide de la Justice, au point de vue juridique ? Témoins à charge ou témoins à décharge, accusateur ou défenseur, tous sont là, en principe, pour permettre à la Justice de faire la lumière et de prononcer sa sentence en toute connaissance de cause. Cela est si vrai que l'on accorde, pour leur permettre de témoigner, des sauf-conduits à des condamnés. Mais cette conception-là quel est le bâtonnier belge qui aurait encore le cran de la défendre ? Ah ! la voix d'Edmond Picard nous manque à tout moment.

REPRISE DE L'AUDIENCE

M^e Beublet. — Avant de poursuivre ma plaidoirie, je veux, Messieurs, élever ici une protestation indignée contre la manière dont le gouvernement s'est comporté à l'égard d'un des témoins de ce procès. Pendant la suspension d'audience, M. Henri Guilbeaux a été forcé par la Sûreté de reprendre le train de Paris. Vous avez entendu le témoin ce matin ; il s'est comporté avec une dignité parfaite. La défense aurait pu désirer le réentendre cet après-midi. Et malgré cela, avant même la fin de ces débats, on le ramène à la frontière.

L'auditeur. — Nous n'y sommes pour rien. Vous n'avez pas à protester ici contre une mesure du gouvernement.

M^e Beublet. — Je proteste parce que cette mesure est indigne.

M^e Spaak. — Mais vous devriez protester également, M. l'auditeur militaire. Les témoins sont nécessaires à l'instruction de ce procès. Quant à moi, cette mesure ne m'étonne pas : je connais le gouvernement.

L'auditeur. — Ça n'a rien à voir ici !

M^e Spaak. — Nous réagissons différemment.

M^e Beublet. — Nous abordons à présent le terrain des attributions de l'Etat. La loi de l'Etat doit-elle l'emporter sur la conscience ? C'est à examiner, car s'il s'agissait ici simplement d'appliquer un texte, il serait vain de vous déranger.

Le but essentiel de la société, c'est le développement moral des personnalités qui la composent. L'Etat change et évolue, et avec lui les lois. L'Etat n'est pas une vérité définitive. Son code et ses lois ne sont pas la justice, mais une tendance vers la justice. L'esclavage lui-même que vous condamneriez n'a-t-il pas eu force légale ? Des précurseurs qui ont combattu l'esclavage ont été condamnés. Campion et Dieu sont, comme eux, des initiateurs. Ils ne sont pas des insoumis : ils obéissent à leur conscience. Vous avez pour fonction d'interpréter la loi en vous inspirant des principes généraux qui s'imposent au législateur lui-même. Où en serions-nous si les tribunaux avaient attendu la législation de l'abus de droit pour l'appliquer ? Le principe de la liberté de conscience a été reconnu par la Déclaration des Droits de l'homme, par la législation, par la Constitution. C'est une manifestation de la liberté, une force majeure. Vous admettez l'inaptitude physique. En vertu de quels principes n'admettriez-vous pas l'inaptitude morale ?

La loi de l'Etat n'est pas tout, il faut reconnaître aussi les droits de la conscience.

Il faut pénétrer la pensée des prévenus : que leurs théories heurtent vos convictions, ce n'est pas suffisant pour les repousser. L'erreur est-elle de leur côté, ou du vôtre ? Pouvez-vous affirmer détenir la vérité ? Y a-t-il des théories définitives ?

Les prévenus sont l'un anarchiste, l'autre libertaire. Ce sont deux antimilitaristes. Ils n'ont qu'une patrie : la terre. Ils luttent contre l'organisation actuelle de la société. Je voudrais que vous compreniez que des hommes puissent penser autrement que vous et qu'ils détiennent peut-être la vérité. Vous représentez des conceptions qui appartiennent au passé : peut-être changerez-vous demain, peut-être direz-vous que ces institutions sont périmées.

La guerre doit disparaître, c'est une anomalie criante qui ne s'explique que par des préjugés. Des millions d'hommes penseraient de même sans l'éducation fautive qu'ils ont reçue, non seulement ici mais partout. Les peuples sont victimes de l'erreur. Il faut détruire cette erreur.

Certes, il y a danger à jeter ses armes au milieu d'une société armée, mais le péril est-il moins grand de les conserver ? La défense n'est plus possible mais aucun n'ose le dire. Aussi la thèse de ceux qui défendent les armées, même défensives, s'écroule.

Campion et Dieu sont des prolétaires intellectuels. Un prolétaire conscient peut-il participer à la lutte que se livre les peuples ? Quand vous leur dites : « Prenez un fusil et défendez votre patrie », ils répondent : « Qu'est-ce que la patrie ? »

Vous dites, vous : « La patrie c'est notre sol chéri, nos institutions, nos cités, nos enfants ». Mais Campion et Dieu répondent : « Notre sol chéri ! Mais nous n'en possédons pas un centimètre carré. Vous dites *notre sol chéri* quand il s'agit de le défendre; mais vous ne dites plus *notre sol chéri* quand il s'agit d'en partager les fruits ! »

Notre sol chéri ! Mais pour y demeurer il faut payer ! La patrie : nos concitoyens ? Ce sont eux qui nous exploitent. Au delà des frontières, il y a aussi des citoyens. Les deux seuls peuples que nous connaissions, ce sont les exploités et les exploités. Ceux qui souffrent sont nos frères; ceux qui font souffrir sont nos ennemis. Vous parlez de liberté ! Mais pour être libre, il faut avoir les moyens de l'être. Nous n'avons pas de patrie : vous avez tout pris et ne nous avez laissé comme seule liberté que le droit de défendre le bien des autres ! Et ce n'est pas qu'ici. Partout, il en va de même : cette erreur est mondiale.

Campion et Dieu ont compris. Naguère, ils n'ont pas craint la vie des casernes, mais aujourd'hui que leur raison les a éclairés, ils préfèrent la prison au silence coupable.

Ils n'agissent pas au nom d'une religion. Leur foi est humaine. Loi de Dieu ou loi de conscience, la question ne change pas. Ils sont ennemis de toute armée, quelle qu'en soit la couleur. La loi du Christ « Tu ne tueras point ! » est inscrite au plus profond de leur conscience; malgré la prison, vous ne les convaincrez jamais. Cette loi de leur conscience est-elle juste ? Mais j'invoque les témoignages des moralistes. Aujourd'hui, les hommes qui veulent participer aux lois de fraternité humaine refusent de collaborer à l'œuvre de guerre. Voyez le R.P. Stratmann, en Allemagne sous Hitler, il est en prison pour des raisons du même ordre. Le Pape vient de couvrir le Père Stratmann.

Et ici le gouvernement s'appête à enlever la liberté de ces hommes et il vous charge de cette besogne. Une chose que vous n'aurez pas, c'est leur idéal. Cet idéal, il est sauvé. Des hommes comme ceux-là vous ne les plierez jamais.

De nombreux pays admettent l'objection de conscience. Et si en France on n'admet pas ce principe, au moins se montre-t-on plus clément : des gestes comme celui-ci valent huit jours de prison.

Et vous Belges, représentants de cette petite Belgique pacifiste, vous demandez trois et six mois de prison pour un fait purement

moral ! Et où vous arrêterez-vous ? Parce que la peine expirée, vous savez qu'ils ne rentreront pas et, alors, vous demanderez une nouvelle peine plus forte. Et ça continuera !

Mais loin de se montrer clément, Devèze dépose des projets de lois plus sévères pour cadénasser la pensée des pacifistes, pour limoger la liberté de pensée. Les pacifistes Campion et Hem Day ont relevé le gant. Ils ont cru qu'ils étaient protégés par le pacte Briand-Kellog que vous avez signé.

Qu'importe cette signature, on vous demande de sévir au nom d'une politique de l'Etat avec laquelle la justice n'a rien à voir. Prenez garde ! c'est au nom de cette religion d'Etat, de cette souveraineté du prince, que Charles-Quint a fait périr des milliers de Flamands, qu'à Rome on martyrisait les Chrétiens. Mais Rome a péri, et aussi la souveraineté française et espagnole. Tandis que la morale du Christ restera éternellement vivante.

Quoi que vous décidiez, Campion et Dieu seront victorieux. Ils ont la force spirituelle avec eux. N'entamez pas la lutte. Pour chaque homme condamné, des milliers se lèveront. Essayez plutôt de comprendre ceux-ci. C'est pourquoi nous vous demandons l'acquiescement par respect de la justice militaire. Je vous le demande au nom de la justice, qui doit permettre l'expression de la conscience humaine en ce qu'elle a de plus pur, de plus désintéressé, de plus noble.

REPLIQUE DE L'AUDITEUR MILITAIRE

L'auditeur. — J'aurais voulu ne pas prolonger ces débats. L'affaire est si simple. On la complique à plaisir.

Mais vous avez trop conscience de la nécessité de la répression et de votre devoir pour que je puisse croire à un moment de faiblesse.

Dans cette enceinte où l'on devine la présence de nombreux sympathisants, il a été dit des choses qui ne peuvent rester sans réponse.

Tout d'abord, c'est M. le Ministre Devèze qui a été pris à partie. On crie à l'arbitraire, à l'abus de pouvoir, à l'illégalité !

Mais voici la loi, voici le règlement.

(Et l'auditeur énonce longuement l'article 7, le paragraphe 13, l'article 32, l'article 75, pour établir que les miliciens ne peuvent pas se désaisir de leur livret.)

Vous dites : rappel illégal, parce qu'il ne porte pas de date. Mais montrez-moi la disposition ordonnant de porter sur un ordre de rejoindre la durée du rappel !

Enfin le geste de ces deux hommes appelle une sanction sévère. Ne pas en prendre serait interprété comme un acte d'impuissance.

Quant à la guerre qui est un crime, nous sommes d'accord. Mais quand vous refusez de porter les armes, je ne suis plus d'accord; parce qu'il faudrait qu'il en soit de même, au même moment précis, dans le monde entier — ce qui équivaut à vouloir solutionner le problème par la quadrature du cercle.

Le désarmement général sera peut-être l'œuvre de demain. Je le souhaite. Pour y arriver, il faut faire une propagande dans les limites légales, mais je crains que ce ne soit une utopie.

La question de l'objection de conscience, dans certains pays, est réglée par une loi. Mais en Belgique, en 1931, quand il s'est agi de prendre en considération un projet de loi de ce genre, la Chambre a repoussé jusqu'à l'idée de la prise en considération !

Enfin, on dit que les prévenus sont des apôtres, des héros, des martyrs !

Apôtres peut-être, mais mauvais apôtres ! Quant aux héros et aux martyrs, les vrais sont résignés. Pourquoi ceux-ci se défendent-ils ? Comprenne qui pourra !

En réalité des séances comme celle-ci font partie de votre programme d'agitation politique. Vous y avez fait venir un nombreux public. Un journal a même invité ses lecteurs à y assister. Ah ! vous avez réussi, vous avez fait chambrée complète !

M^e Spaak. — Je n'en laisserai dire davantage. Les phrases qui viennent d'être prononcées sont proprement inqualifiables. Les avocats prennent l'entière responsabilité de l'organisation de la défense. Ils eussent été impardonnables de ne pas assurer cette défense.

Le public manifeste bruyamment.

Le président menace de faire évacuer.

Et c'est dans la plus grande confusion que l'auditeur ajoute quelques mots pour maintenir ce qu'il a dit et confirmer ses réquisitions.

REPLIQUE DE M^e PAUL-HENRI SPAAK

M^e Spaak. — Pour vous, le procès est simple. En réalité, il dépasse votre conception. Pour moi aussi, l'affaire est bien simple, mais pas de la même simplicité que pour M. l'auditeur militaire, parce que les lois, dans cette affaire, les textes écrits n'ont pas une telle importance.

Tout ceci peut se résumer en quelques mots : ces deux hommes ont accompli un geste symbolique : ils luttent contre la guerre, ils accomplissent la volonté non seulement d'eux-mêmes, mais de milliers de citoyens.

Pourquoi nous avons fait venir des témoins ? Mais pour vous informer de la qualité de ces théories qui sont bien loin de vous, je le reconnais. Vous avez entendu des témoins de toutes les opinions politiques, des personnalités éminentes, qui sont venu affirmer ici avec sincérité, avec ferveur, leur sympathie pour les prévenus, leur admiration pour leur geste, leur conception de la guerre.

En vérité, la tâche de la défense est extrêmement difficile, parce que nous sommes devant des juges difficiles à convaincre. Quel paradoxe, aussi, de vouloir faire juger un anarchiste par un militaire !

Qu'est-ce qu'un anarchiste ? C'est quelqu'un qui veut donner à sa personnalité le maximum de développement, qui manifeste la volonté d'être soi-même, de se libérer complètement, de se dresser contre ce qui opprime. Je conçois que c'est un idéal respectable. Et ce qui me fait le plus aimer Hem Day, c'est peut-être sa première révolte; il faut que vous le sachiez, il est végétarien... et son père est boucher ! Devant la boutique de son père, il voulait convertir chacun aux théories végétariennes ! (*Hilarité.*) Vous pouvez rire : cela prouve son désintéressement et vous dépeint son caractère.

Je considère ici, selon un mot célèbre, votre grandeur et votre servitude. Votre fonction vous ordonne d'être obéissant. Cela même complique votre tâche, mais cela ne vous empêche pas d'être des hommes.

A première vue on dit : comment ces anarchistes se défendent-ils devant ces militaires ? C'est étrange, en effet. Mais je garde l'espoir de vous convaincre. C'est qu'ils ont derrière eux une foule de sympathisants. Vous avez entendu les témoignages. Nous aurions pu les multiplier. J'ai ici des lettres, un télégramme de Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme qui « proteste contre le caractère des poursuites intentées ». Ces lettres, je ne vous les lirai pas toutes. Il y en a de Sébastien Faure, Jules Rivet, Armand Charpentier, le professeur Barbedette, Victor Margueritte — le fils du général Margueritte, Messieurs ! — Henri Barbusse, Georges Duhamel, Vandervelde.

Cette diversité dans l'expression de ces lettres veut dire qu'un vaste courant de personnalités font honneur au geste des prévenus.

Ce qu'ils ont fait est bien. Je ne peux pas concevoir que des hommes qui souffrent au mépris de leurs intérêts, soient punis pour

avoir lutté contre la guerre. Cette lutte est nécessaire parce que la guerre est trop cruelle, elle est trop infâme, elle est trop bête.

Si encore nous avions la certitude que cet épouvantable fléau sert à quelque chose. Mais aujourd'hui il n'y a plus ni vaincu ni vainqueur. Certes, il n'en fut pas toujours de même, mais aujourd'hui, à cause des complexités économiques, de l'interdépendance des intérêts, il apparaît que la guerre ne peut plus rien donner.

On nous dira : la guerre, celle que vous êtes appelé à faire, c'est la guerre du droit, de la justice, pour la défense du faible, de la démocratie. Ces illusions ont été partagées en 1914, mais aujourd'hui comment est-il possible de les nourrir encore ? La guerre à présent : ce sont les colonies, le pétrole, le prestige de tels gouvernements. La guerre aujourd'hui, c'est le résultat fatal de tous les impérialismes.

On dira : pour la Belgique, il n'y a qu'une seule hypothèse, c'est la guerre défensive. Peut-être, en 1914. Plus aujourd'hui. La Belgique n'est plus neutre. Elle est signataire du traité de Versailles qui prépare les guerres qui viennent. Dès lors, quand demain éclatera la guerre, tous les pays en seront responsables.

Enfin, on dira : malgré cela, il y a la patrie. Messieurs, entendons-nous. Pour beaucoup d'hommes, la patrie n'existe pas. Les prolétaires n'ont pas de patrie. Qu'est-ce que la patrie pour 25 millions de chômeurs, pour 200 millions d'hommes qui connaissent les difficultés de la vie quotidienne ?

La patrie, c'était jadis le comté, le duché. Aujourd'hui c'est le pays. Demain, ce sera le monde entier.

Quant à la guerre juste : aucune des idées exprimant la guerre juste ne résiste à l'examen. Dès lors, comment lutter ? L'auditeur militaire nous dit : Pas besoin d'être objecteur de conscience, tout le monde est pacifiste. C'est pour cela peut-être que tout va si mal. Tous les efforts ont échoué depuis quinze ans. Alors ne comprenez-vous pas que des vrais pacifistes veulent autre chose !

Enfin, parmi ces pacifistes, je voudrais citer M. le Ministre Hymans qui a signé ce pacte Briand-Kellog. Ce pacte, personne ne l'a lu. Pour leur malheur, mes clients l'on lu. Ce pacte met la guerre hors la loi. Tous les pays signataires s'engagent à ne pas recourir à la guerre en n'importe quelle circonstance. Alors, je vous demande, qui a lu ce pacte minutieusement, raisonnablement, pourrait ne pas agir comme mes clients l'ont fait !

Vous avez parlé de contradiction : mais ne voyez-vous pas la contradiction qu'il y a entre l'attitude du gouvernement et les poursuites intentées aujourd'hui ?

Personnellement, je ne prône pas l'objection de conscience parce qu'elle nécessite un courage qui dépasse ce qui est à la portée du commun des mortels, parce que c'est une œuvre théorique.

Ce matin, M. l'auditeur montrait que l'objection de conscience était en recul et que plusieurs objecteurs, sous le coup de condamnations renouvelées, s'étaient inclinés. C'est là une victoire de la justice par l'écrasement des consciences.

Le nierez-vous : pour faire ce que ces hommes font, il faut du courage. Pendant la guerre, il y eut diverses sortes de courage; je ne doute que vous en ayez montré aussi. Devant ces courages divers, nous nous inclinons. Mais la plus belle forme de courage, c'est celui qu'en 1916 manifesta Karl Liebknecht. De tous les actes valeureux, c'est celui devant lequel je m'incline le plus bas.

Quant à ces deux hommes, je ne crois pas qu'ils cèderont jamais. Mais si, malgré tout, à coups d'années de prison, quelque jour, ils cèdent, pourrez-vous dire que la Justice y a gagné ? Il y aurait deux individualités de moins, mais pas plus de Justice !

Si vous les condamnez, vous ferez jaillir les protestations. La cause de la paix y gagnera.

Si vous les acquittez, j'en conviens, vous aiderez l'objection de conscience et alors le projet de loi, dont parlait M. l'auditeur, ce projet de loi serait pris en considération et deviendrait une inéluctable nécessité.

Vous ne risquez rien pour l'avenir de la Belgique, car alors il faudrait considérer que tous les pays qui ont admis l'objection de conscience sont aussi en péril.

Faites qu'ainsi la conscience recouvre ses droits. Faites que l'objection de conscience triomphe en Belgique, faites qu'elle triomphe ainsi, par votre fait et de cette manière, ce sera la plus belle.

PLAIDOIRIE DE Me CH.-R. MORIS

M^e Ch.-R. Moris plaide ensuite brièvement. Il déclare que le règlement militaire ne punit pas le renvoi du livret militaire, qu'au surplus le Ministre de la Défense Nationale est l'homme le plus qualifié pour collectionner les documents de cette espèce. L'avocat souligne les contradictions flagrantes existant entre le droit national et le droit international belges.

M^e Moris s'attache enfin à démontrer que les idées évoluent : que ce qui était vérité hier est controvérsé aujourd'hui ; que les objecteurs de conscience qu'on condamne aujourd'hui seront tenus demain pour des gens raisonnables.

SUSPENSION D'AUDIENCE

Le Conseil de Guerre se retire pour délibérer.

Il est 6 heures et demie.

A 7 heures, après huit heures d'audience exactement, la parole est donnée au vice-président Mechelynck pour le prononcé du jugement.

LE JUGEMENT

Le jugement dit que la prévention n'est pas d'avoir renvoyé le livret militaire, fait ne tombant pas sous l'application de la loi ;

Que ce fait a donné lieu à une sanction militaire sur l'opportunité de laquelle le Conseil n'a pas à se prononcer ;

Que l'ordre de rejoindre envoyé aux prévenus par mesures disciplinaires n'est pas irrégulier, le Ministre n'ayant pas à limiter le temps d'un ordre de rappel ;

Que les prévenus n'y ont pas répondu dans un délai de quinze jours ;

Dès lors, les deux prévenus sont reconnus coupables de désertion :

En conséquence le Conseil de Guerre condamne :

Marcel Dieu à deux ans de prison;

Léo Campion à dix-huit mois de prison;

et chacun d'eux à la moitié des frais.

PROTESTATIONS

Le président n'eut pas le loisir de lever l'audience.

Dès que fut énoncée la peine frappant Marcel Dieu une violente protestation s'éleva dans l'auditoire. On entendit diverses appréciations :

— Comédie !

— Vous aviez le jugement en poche !

— A bas l'armée !

Il s'ensuivit un tumulte indescriptible. Les gendarmes firent irruption expulsant le public avec vigueur. Un des assistants se vit dresser procès-verbal pour... outrage à la magistrature.

Quant au tribunal il s'était retiré sans bruit et sans que nul s'en aperçût.

Seul demeura un moment et comme frappé de stupeur l'auditeur militaire.

Restaient aussi les deux pacifistes condamnés calmes, souriants et, semblait-il, les moins surpris de tous.

TEMOIGNAGES

de Georges Duhamel

J'apprends que deux écrivains belges, tous deux rédacteurs au journal *Le Rouge et le Noir*, seront jugés demain pour avoir renvoyé leur livret militaire au Ministère de la guerre.

En ces périodes troublées où les meilleurs esprits cherchent les voies véritables du bien, le véritable chemin de l'humanité, je suis sûr que le geste de ces deux écrivains doit être considéré comme un geste hautement moral, conforme à la parole de celui qui a dit : « Tu ne tueras point. »

Je forme des vœux pour que ces deux écrivains soient acquittés, et je ne doute ni du bon sens ni de la clairvoyante générosité du tribunal qui va les juger.

G. DUHAMEL

de Barbedette

Les juges qui condamnèrent Socrate et Jésus ne croyaient pas qu'un jour l'univers entier les maudirait. Ceux qui envoyèrent les premiers chrétiens au supplice ne supposaient pas davantage que dans un avenir qui n'était pourtant pas lointain, leurs victimes connaîtraient la gloire et eux l'ignominie. Et ceux qui condamnèrent Jeanne d'Arc, et ceux qui condamnèrent Jean Huss, et ceux qui condamnèrent Ferrer ne soupçonnaient pas quelle honte ils attachaient pour jamais à leur nom.

Ils ne devraient pas oublier ces exemples, ceux qui jugent des hommes, dont ils ne comprennent peut-être pas l'idéal, mais dont ils sentent la foi et la conviction profondes. Ils devraient se dire que, sans de généreux martyrs, l'humanité n'aurait pu avancer dans la voie du progrès, que ce qu'on estime erreur aujourd'hui on le jugera peut-être vérité demain. S'ils croient en une justice divine, ils doivent se dire aussi que c'est le plus grand des crimes de condamner un innocent.

Hem Day et Champion sont des convaincus ; ils ont accepté de souffrir pour leurs idées, d'être emprisonnés pour leur foi. Je ne puis que m'incliner, estimant qu'il a toujours droit à l'estime de ses semblables celui qui ne craint pas d'être crucifié dans sa chair et dans son âme pour la cause qu'il a librement choisie. Et pour moi qui ai consacré mon existence à soulager la misère humaine, qui me refuse à faire pleurer sans raison même un enfant, qui n'ait d'autres amis que ceux qui peinent, qui souffrent et qui désespèrent, je me devais d'apporter le témoignage de mon estime et de mon affection à ceux qui sont aujourd'hui à la place où Socrate et Jésus furent autrefois.

L. BARBEDETTE, Professeur de Philosophie.

d'Henri Barbusse

Immédiatement après la guerre, en 1920, lorsque j'ai organisé à Genève la fraternisation des anciens combattants dans le but d'éviter à l'avenir les horreurs de la guerre et de profiter de l'expérience et des sacrifices que nous avons faits pour que nos enfants ne soient plus exposés à de telles catastrophes, j'ai fait, je dois le dire, une opposition systématique au mouvement des objecteurs de conscience. La raison en était que, libéré alors de mes obligations militaires, ainsi que la plupart de mes camarades de l'Internationale des Anciens Combattants, je pensais qu'il ne fallait pas à la légère, et sans mûres réflexions, mettre en question la vie des autres. J'avais été témoin pendant la guerre de faits atroces de répression, d'exécutions, dont avaient été victimes des isolés, et j'avais entendu parler de beaucoup d'autres faits de ce genre par mes camarades du front. Lorsque j'étais à l'hôpital mon voisin de lit, un soldat tchécoslovaque, m'a raconté les hécatombes terribles de réfractaires, faites, par petits paquets, en Tchécoslovaquie, dès le début de la guerre. Et je sais bien qu'on ne connaîtra jamais toute l'ampleur des massacres qui ont été accomplis alors — en parallélisme tragique et mystérieux avec les vingt mille emprisonnements d'objecteurs de conscience anglais. Je jugeais alors que ces émouvants sacrifices, cachés en grande partie par les pouvoirs publics et ne pouvant par conséquent avoir même valeur d'exemple, n'étaient pas susceptibles pratiquement de constituer un moyen suffisant d'arrêter la guerre.

Mais, même à ce moment où je mettais en doute l'efficacité pour la grande cause sacrée de la lutte contre la guerre, de ces méthodes anarchiques, et où je me refusais de prêcher ces pathétiques suicides, je rendais hommage aux hommes de conscience, de caractère et de courage, qui n'en avaient point eu peur. Plusieurs fois, dans des discours ou des déclarations écrites et notamment au Congrès International des Anciens Combattants d'où est sortie l'Internationale des Anciens Combattants, je disais qu'il fallait s'incliner devant eux, et que des gens comme Lecoin — pour n'en citer qu'un — qui avait préféré être attaché au poteau que de désobéir à l'ordre d'une haute et inflexible conscience, *étaient les seuls héros de la guerre de 1914.*

Depuis, le mouvement des objecteurs de conscience est en voie de devenir un mouvement de masses, et cela par une force de rayonnement contre laquelle aucun jugement et aucune loi ne pourront rien — au contraire. Un nombre grandissant de jeunes gens, spontanément et ardemment, en font partie, prêts à payer de leur personne.

En voici deux Marcel Dieu et Campion. Leur attitude est celle de convaincus réfléchis qui mettent toute leur destinée en jeu, qui sacrifient toute leur existence, puisqu'ils semblent voués à l'emprisonnement perpétuel, s'ils sont condamnés cette fois et si au sortir de la prison ils ne se résignent pas à la mobilisation militaire, en abdiquant leur idéal rationnel et en se reniant eux-mêmes.

Ces hommes qui agissent, d'une manière si éclatante, contre leurs propres intérêts, sont soutenus par une grande et pure idée : celle de l'immoralité de la guerre que des pactes solennels internationaux ont mis hors la loi, et que domine tous les courants d'opinion, que tout le monde exécute et réprouve. Ils sont les dépositaires d'un principe que toutes les situations politiques particulières, et que le progrès humain, malgré tout, consacrerait un jour : le droit pour chacun, non de disposer intégralement de soi-même — cela n'est pas possible dans une collectivité — mais de se refuser à faire partie d'un mécanisme de tuerie collective, qui de toute évidence, est illogique autant qu'inique et que néfaste.

Le martyrologue de ces hommes qui sont entre vos mains, Messieurs les Juges, la condamnation d'honnêtes gens parce qu'ils sont honnêtes, fera naître et multiplier d'autres martyres, selon le vieil adage que vous connaissez.

J'en connais pour ma part par centaines, par milliers, et plus, dans tous les pays, de ces jeunes gens que j'honore et que j'admire, et qui non seulement n'abjuront pas une foi basée sur la raison et la solidarité humaine parce que d'autres semblables à eux seront frappés, mais que l'exemple des persécutés de Belgique vers lesquels ils ont tous les yeux fixés et les mains tendues, aiguillonnera et dressera contre une justice incompréhensible et une société mal faite.

Henri BARBUSSE.

d'Emile Vandervelde

Je sympathise tout à fait avec la défense dans l'affaire que vous plaidez le 19 juillet devant le Conseil de guerre du Brabant.

Il va sans dire que, dans l'état actuel de la législation, l'acte de Day et de Campion constitue une infraction à la loi.

Je ne suis pas, d'autre part, de ceux qui se refusent à admettre que l'on ait le droit d'imposer certaines obligations aux membres de la collectivité.

On peut, à mon avis, légitimement imposer à un patron des obligations vis-à-vis des travailleurs qu'il emploie ou obliger un père de famille à apprendre à lire à ses enfants.

Mais je tiens comme moralement impossible de considérer comme criminels ou de traiter en criminels, des hommes qui, pour des motifs de conscience, se refusent à *apprendre à tuer*.

La législation dans beaucoup d'autres pays, admet sous certaines conditions, l'objection de conscience.

En attendant qu'une disposition semblable soit formellement introduite dans nos lois, je fais le vœu que l'on ne considère pas comme des déserteurs, des hommes qui, courageusement, acceptent la responsabilité de leur acte.

E. VANDERVELDE.

UNE LETTRE DE J. RIVET

Paris 17 juillet,

Mon cher Maître,

Je connais bien Marcel Dieu qui est un esprit délicat, généreux, enthousiaste et digne de sympathie.

J'ajoute qu'à une époque où les gouvernements n'arrivent pas — quel que soit le nombre des conférences qu'ils organisent — à réaliser le désarmement, j'ajoute, dis-je, que je considère l'objection de conscience non seulement comme la plus belle expression de l'idéalisme humain, mais encore, devant la carence des puissants, comme l'arme la plus efficace contre la guerre imbécile et monstrueuse.

L'homme qui ne veut pas tuer et qui ne veut pas faire le geste de tuer doit inspirer l'admiration.

C'est un juste.

Jules RIVET,

Membre de la Société des
Gens de Lettres de France.

Protestation de la Fédération Suisse Romande de la Libre Pensée

Monsieur le Ministre,

La Fédération Suisse Romande des Libres-Penseurs, mis au courant des faits ayant motivé l'arrestation des deux miliciens de réserve, Léo Campion et Marcel Dieu, proteste très énergiquement contre cette violation de la liberté et de la conscience individuelle par un gouvernement signataire du Pacte Briand-Kellog.

Sans avoir la moindre intention de s'immiscer dans les affaires de votre pays, elle vous fait cependant remarquer que l'action de nos deux camarades emprisonnés s'inspire de cette vérité que la guerre est un crime contre l'humanité, ce que la Belgique a implicitement reconnu, en signant le Pacte mettant la guerre hors la loi.

La Fédération Romande des Libres-Penseurs se solidarise pleinement et approuve sans aucune restriction, Léo Campion et Marcel Dieu, dans leur lutte pour une humanité meilleure.

Elle est indignée des procédés employés au XXe Siècle, par une société se disant chrétienne, contre ceux qui refusent d'apprendre à tuer leurs semblables.

Elle se met aux côtés de ceux qui luttent pour la vraie liberté et proclame une fois de plus cette devise que tout homme digne de ce nom, devrait faire sienne : PLUS UN HOMME, PLUS UN SOU, POUR LA GUERRE.

Persuadés aussi que ces lignes sont l'expression fidèle des sentiments des libres-penseurs du monde entier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments humanitaires.

Pour la Fédération Romande Suisse des Libres-Penseurs :

Le Président,	Le Secrétaire,
(Signé Paul GIGON).	(Signé Dupan)

Témoignage de Gérard de Lacaze-Duthiers

Homme de Lettres

Président de l'Union des Intellectuels Pacifistes

Membre du Comité Directeur de la Ligue Internationale des Combattants de la Paix.

Il est à peine croyable qu'au XXe Siècle, alors que la guerre a été mise hors la loi par les nations civilisées, on traite comme des criminels, des hommes dont le seul tort est de se refuser à tuer leurs semblables. Il y a là, quelque chose d'illogique et d'immoral, contre quoi s'élève la raison et s'insurge le sentiment.

Lorsqu'un individu en tue un autre pour son propre compte, la Société le châtie; lorsqu'il en tue plusieurs pour le compte des industriels, elle l'honore et le décore (le nombre de ses décorations est proportionnel au nombre des assassinats qu'il a commis. On appelle cela du patriotisme !). Le véritable héros désormais est celui qui obéit à l'antique précepte : *Tu ne tueras point...*

Pour avoir pris ce précepte au sérieux, Hem Day et Léo Campion se voient poursuivis comme déserteurs par la justice de leur pays. Pratiquer la bonté, respecter la vie d'autrui, est-ce donc un crime, cela ? La cause que défendent Hem Day et Léo Campion est la cause même de l'humanité. Malheureux qui ne le voit point ! En un temps où bien peu de gens se soucient de mettre leur conduite en harmonie avec leurs théories, il y a là un exemple rare de courage et de sincérité. On ne peut qu'applaudir à leur geste. Leur désintéressement ne saurait être mis en doute.

Dans l'état actuel des choses, l'objection de conscience apparaît, pour tout homme de cœur, comme le plus saint et le plus sacré des devoirs. Elle seule, peut mettre fin à la guerre et donner aux Peuples la Paix dont ils ont tant besoin. En condamnant les hommes, on ne supprime pas l'idée. Elle fait son chemin quand même, malgré les persécutions.

Je m'incline devant ces nobles martyrs du Pacifisme qui, dédaigneux de l'insulte et de leurs intérêts, n'ont pas craint de donner au monde, en proie à la folie guerrière, la plus haute leçon d'héroïsme qui soit ! Ils sont un moment de la conscience humaine, et demain, des nations réconciliées prononceront leurs noms avec respect et leur élèveront des statues.

Espérons que la justice hésitera à se déshonorer et qu'elle rendra l'unique jugement conforme à la raison et à l'équité : rendre Hem Day et Léo Campion à la liberté, à la vie !

Protestation de l'Union des Intellectuels Pacifistes

Paris, le 26 juin 1933.

Le Comité directeur de l'Union des INTELLECTUELS PACIFISTES, tient à protester au nom de ces adhérents contre l'arrestation de Marcel Dieu (Hem Day) et Léo Campion, coupables d'avoir renvoyé leur livret militaire, au Ministre de la Guerre de Belgique.

Véritable attentat à la liberté individuelle, cette arrestation ne peut que révolter tous les hommes de cœur, pour lesquels la cause de la Paix est consacrée.

La guerre a été mise officiellement hors la loi, par les nations civilisées. On se demande pourquoi ces mêmes nations punissent l'objecteur de conscience qui refuse de la faire.

L'UNION DES INTELLECTUELS PACIFISTES, s'engage à lutter jusqu'au bout pour obtenir la libération de ces deux nouvelles

victimes de l'arbitraire gouvernemental, et leur adresse ses plus chaleureuses félicitations pour leur courageuse attitude.

Le Président de L'U.I.P.
signé : *Gérard de Lacaze-Duthiers*

Le Secrétaire Général
Signé : *Pierre de Sanzi*.

Témoignage de Victor Margueritte

Si mon éloignement et mon état de santé ne m'avaient pas empêché en ce moment de venir à Bruxelles, j'aurais été heureux de pouvoir apporter à mon jeune ami et confrère Marcel Dieu, ainsi qu'à son Camarade Campion, le témoignage de ma sympathie.

Je les connais tous les deux, et je sais que le mobile auquel ils obéissent est un des ceux qui honorent le plus la conscience humaine.

C'est pourquoi, avec le respect dû à toutes les convictions sincères, — je me permets, dans un pays qui n'est pas le mien, mais que j'admire et que j'aime comme le mien, d'élever la voix en faveur de Marcel Dieu et de Campion, jeunes hommes d'honnêteté et de vie irréprochables.

Cinquante-sept Nations n'ont-elles pas mis la guerre hors la loi, par des actes internationaux et solennels ? Quatre grands pays européens ne viennent-ils pas avec l'agrément du Gouvernement Belge, de signer un pacte où ils s'engagent pour dix ans à se garantir mutuellement la paix ?

Peut-on dans ces conditions, — à l'heure où le désir des peuples crie leur volonté et leur espérance unanimes, — considérer légitimement, comme une action dangereuse pour la Patrie, le refus de porter les armes ?

Dans une civilisation où le meurtre individuel est puni, comment l'assassinat collectif, le crime de la guerre, avec tous les deuils et toutes les ruines qui en sont la conséquence, pourrait-il prendre force de loi ? Il y a là, une contradiction qui choque l'esprit, et serre le cœur.

La justice belge ne condamnera pas, je l'espère fermement, deux sincères militants de la paix, dont la seule faute est de servir, avec une généreuse passion, ce que dans une âme et conscience, ils croient être la vérité. Vérité toute à la fois chrétienne et internationale, à la confession de laquelle ils sacrifient, avec un exemplaire courage, leurs intérêts immédiats, et qui, — chacun l'avouera s'il descend au fond de son propre cœur, — est l'expression de l'idéal le plus haut, celui de la fraternité et de la solidarité universelles.

Témoignage d'Armand Charpentier

Monsieur et cher Maître,

Hem Day, qui se trouve actuellement à la prison de Forest, pour objection de conscience, m'a demandé de vouloir bien venir témoigner en sa faveur, mercredi prochain, lors de son procès. Je ne puis malheureusement m'absenter de Paris, ce jour là. Mais je consens bien volontiers à lui envoyer, dès maintenant, le témoignage de ma sympathie.

Je m'étonne qu'un citoyen puisse encore être poursuivi et emprisonné pour avoir refusé d'accepter le Service militaire. Depuis que le pacte Kellog-Briand a été signé, de telles rigueurs devraient être impossibles. Ce pacte, en effet, en mettant la guerre hors la loi, a déclaré qu'elle était un crime. La Belgique que je sache, a signé ce pacte, tout comme la France d'ailleurs. N'est-il pas illogique qu'un gouvernement, après avoir déclaré que la guerre est un crime, puisse frapper ceux qui se refusent à participer à la préparation de ce crime ?... Les objecteurs de conscience ne font qu'appliquer le pacte Kellog-Briand, tandis qu'en préparant la guerre, les gouvernements ne l'appliquent pas.

On ne peut qu'admirer les hommes de grand courage qui, au péril de leur liberté et de leur santé, obéissent à leur conscience. Ils donnent ainsi à leurs concitoyens, une noble leçon de pacifiste.

Leçon d'autant plus belle que, bien qu'admirant les objecteurs de conscience, j'estime que leur sacrifice n'a plus depuis la dernière guerre, la valeur utilitaire qu'il avait jadis. L'arme aérochimique, nous le savons, détruira dans les premiers jours de la guerre, les populations entières des grandes villes. Ainsi que le colonel Wauthier l'a écrit dans son livre : *Le danger aérien*, préface par Liautey, des villes comme Paris et toutes les grandes préfectures, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc., sont appelées à être entièrement anéanties dans les 2 ou 3 premiers jours des hostilités. Il est prouvé, aujourd'hui, par toutes les manœuvres aériennes qui ont été faites, qu'il n'existe et ne peut exister aucun moyen de protéger les cités et les populations contre les dangers des gaz asphyxiants et des bombes incendiaires. Ce sera la mort massive et sans phrase.

L'objection de conscience n'aura donc pas à jouer, dans une guerre nécessitant une mobilisation d'une vingtaine de jours. Je n'en adresse pas moins mon salut fraternel à Hem Day et souhaite de tout cœur son acquittement.

Il va sans dire que vous pouvez lire cette lettre si vous le jugez utile.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Témoignage de Sébastien Faure

Monsieur,

Vous êtes appelé à l'honneur de défendre mon ami Dieu, Hem Day, objecteur de conscience.

Honneur : dis-je ; car il n'est pas de cause susceptible d'honorer davantage un Avocat.

Je ne doute pas de l'ardente flamme que vous apporterez à justifier, mieux : à exalter l'attitude de votre client et je sais que, quel que soit le jugement rendu, mon ami Hem Day l'accueillera avec sérénité.

S'il m'eût été possible de me rendre en Belgique, je me serais fait un agréable devoir de dire à ses juges en quelle affectueuse estime je tiens Hem Day et quelle fervente approbation m'inspire sa conduite.

Certaines circonstances — sans compter mon grand âge — me privent de cette haute satisfaction.

J'en éprouve un très vif regret.

Cette lettre suppléera à mon absence.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Témoignage d'André Lorulot

de la Société des Gens de Lettres,
délégué à la propagande de la Fédération Nationale des
Libres Penseurs de France et des Colonies,
Directeur de la revue « L'Idée Libre »

Maître,

Je suis heureux de vous envoyer mon témoignage le plus chaleureux en faveur de vos clients MM. Marcel Dieu et Champion.

En mon nom personnel et en celui de mes nombreux collègues de la Libre-Pensée Française, je tiens à dire que nous les connaissons et que nous les estimons.

Je connais personnellement Marcel Dieu depuis plus de dix ans et je le considère comme l'homme le plus sincère, le plus généreux, le plus désintéressé.

Comment pourrions-nous le blâmer de s'être consacré à la cause de la Paix d'une façon si courageuse et de tout son cœur, alors que le monde entier frissonne d'inquiétude, que le malaise augmente

tous les jours et que les hommes épris d'idéal, dans tous les pays, sentent l'urgente nécessité de réagir... pour ne pas être entraînés à la ruine.

J'aime à croire que le Conseil de Guerre appréciera ces raisons. Il comprendra que l'objection de conscience n'a que la portée d'un geste, d'une manifestation symbolique et qu'il ne convient pas de traiter comme des malfaiteurs, les hommes qui se livrent à une telle propagande, au mépris de leurs intérêts personnels et de leur santé.

Veuillez agréer, Maître, avec nos remerciements pour votre dévouement, l'expression de ma parfaite considération.

Témoignage de Paul Vigne d'Octon

Homme de Lettres

A celle de mes illustres confrères Victor Margueritte, H. Barbusse, Han Ryner et autres, je joins ma plus énergique protestation.

Contre l'iniquité commise à l'égard de Hem Day et Léo Champion. Je supplie ceux qui les jugeront, de méditer sur ces mots d'une vérité éternelle : « Tu ne tueras point ».

INTERMEDE ROYAL

Le Palais de Bruxelles donne son avis sur l'objection de conscience.

Sans demander notre avis et notre accord, Eugène Lagot, de Paris, avait adressé à S.M. le Roi Albert Ier de Belgique la lettre suivante

Paris, 17 juin 1933.

A Sa Majesté le Roi Albert Ier de Belgique,

Bruxelles.

Sire,

La presse nous apprend l'arrestation à Bruxelles de nos bons camarades Marcel Dieu et Léo Champion, objecteurs de conscience, arrêtés pour refus de se soumettre aux obligations militaires.

Nous avons l'honneur de solliciter Votre bienveillance sur le cas de nos amis et Vous demander d'intervenir, auprès de Votre Ministre intéressé, pour leur libération.

Nous ne nous permettrons pas de développer à Votre Majesté les raisons qui ont incité nos camarades à refuser les obligations

militaires parmi la vanité ou la duplicité des efforts faits par les gouvernements pour réaliser la paix. Il nous semble, en effet, que quiconque est pourvu d'un minimum d'esprit critique ne peut, après les douloureuses expériences vécues depuis la guerre, adopter une attitude plus rationnelle et aussi plus conforme à l'intérêt bien compris de son pays.

Vous avez, Majesté, une réputation de vaillance symbolisée par l'expression de Roi-Soldat.

L'initiative que vous avez bien voulu prendre par ailleurs en présence de l'état de guerre économique dans lequel les conséquences de la guerre ont plongé les peuples, en convoquant la conférence d'Ouchy, justifierait plus heureusement, à notre avis, le qualificatif du « Roi qui tenta la Paix économique ».

Il est une autre qualité cependant, combien plus belle entre toutes que les peuples voudraient pouvoir vous reconnaître, c'est celle du « Roi de la Paix » puisqu'aussi bien vous avez montré, par votre conception rationnelle en matière économique, que vous ne craignez pas de sortir des sentiers battus pour aller à la lumière de la Paix.

Les peuples qui extériorisent suffisamment leur pensée pour des problèmes qui les touchent directement ou par incidence n'ont aucune illusion sur l'efficacité des armées et des armements en l'état actuel de la science. Ils connaissent par ailleurs l'abondante littérature militaire qui démontre à quels hasards sont dues les victoires qui auraient pu être des défaites, si une chance capricieuse n'avait en peu de circonstances favorisé l'un des deux adversaires.

La Belgique, le Peuple Belge, ont montré leur stoïcisme et leur grande faculté de souffrance. Les résultats de la guerre en ont montré la vanité et la sottise. Il nous apparaît que Votre Majesté pourrait, sous votre digne tutelle, montrer le chemin effectif de la Paix des Hommes comme Elle a montré celui de la Paix économique.

Il y a pour cela un geste symbolique, parfaitement efficace, absolument sans danger, c'est la reconnaissance légale de l'objection de conscience; reconnaissance pour laquelle nous luttons en France; reconnaissance qui existe déjà dans de nombreux pays, sans compromettre leur sécurité, et qu'une erreur de tactique seule a fait échouer dans le Vôtre qui a manqué là une excellente occasion de montrer le chemin aux autres Peuples, à qui on veut faire croire qu'ils sont « Grands », en les berçant des notions périmées et néfastes du passé.

Nous vous demandons, Sire, de vouloir bien considérer avec toute l'attention désirable ce qui précède et de faire bénéficier nos camarades Marcel Dieu et Léo Champion de la première mesure

de clémence par laquelle vous manifesterez votre sentiment et favoriserez le vote de la loi belge reconnaissant l'objection de conscience.

Avec nos excuses pour la liberté que nous avons pris de nous adresser directement à Votre Majesté pour lui exposer ce que précède, mais nous réclamant de Son libéralisme connu, pour ce faire, nous nous permettons d'espérer une réponse favorable.

Dans cette attente, nous prions Votre Majesté d'agréer l'assurance de nos sentiments sincèrement et intégralement pacifistes.

Eugène LAGOT
Secrétaire de la Ligue.

Voici la réponse.

CABINET DU ROI

Palais de Bruxelles.
Le 1er juillet 1933.

Monsieur,

Le Roi a pris connaissance de votre lettre du 17 juin 1933 et m'a chargé de vous faire connaître sa réponse.

Sa Majesté ne donnera aucune suite à votre requête.

Gardien constitutionnel de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, qu'Il s'est engagé, par son serment, à maintenir sans défaillance, le Roi des Belges refuse de s'associer, sous quelque forme que ce soit, à un mouvement qui, sous prétexte de condamner les injustes guerres d'agression et de conquête, ne tend à rien moins qu'à recommander la soumission passive à l'agresseur, en représentant comme un acte moral louable le refus de servir la patrie.

Vous estimez que les résultats de la guerre ont montré aux Belges « la vanité et la sottise » de « leur stoïcisme et de leur faculté de souffrance ».

Ces paroles criminelles sont un outrage à la mémoire des braves dont le sacrifice, noblement accepté, a sauvé l'indépendance et la liberté du peuple belge. Elles traduisent une fâcheuse incompréhension de l'esprit de la nation belge qui, Dieu merci, reste toujours fidèle à la devise : *Potius mori quam faederi*.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire d'Etat
de la Maison du Roi.

Mais la Ligue des objecteurs de conscience n'en resta pas là — voici sa seconde lettre. Elle devait heurter les milieux bien-pensants.

Paris, 5 juillet 1933.

Sa Majesté le Roi des Belges,
Cabinet du Roi,
Palais de Bruxelles.
Bruxelles (Belgique)

Sire,

Nous recevons de votre Cabinet une lettre datée du 1er et N° 54670, écrite et signée du Secrétaire d'Etat de votre Maison.

Même si la signature avait été illisible et non précédée de titres, le style aurait incontestablement décelé que Votre Majesté n'en était pas l'auteur.

Il ne serait assurément jamais venu à l'idée de Votre Majesté de suspecter par exemple les sentiments de S. M. le Roi d'Angleterre, ni des chefs d'Etat des 22 Nations qui ont reconnu l'objection de conscience dont « le souci constitutionnel de garder l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, qu'ils se sont engagés par serment à maintenir sans défaillance » n'est certainement pas moindre que celui de Votre Majesté.

Vous n'êtes pas, en effet, sans savoir que Sa Majesté le Roi d'Angleterre et les chefs d'Etat des 22 pays précités, n'ont jamais considéré la reconnaissance légale de l'objection de conscience comme « une soumission passive à l'agresseur ».

Nous sommes persuadés au surplus que Votre Majesté se serait très certainement dispensé d'employer un langage aussi amphigourique et périmé que celui par lequel le Secrétaire d'Etat de Sa Maison écrit que « nos paroles sont un outrage à la mémoire des braves dont le sacrifice noblement accepté, a sauvé l'indépendance et la liberté du peuple belge. »

Certes, nous comprenons l'indignation comique du Secrétaire d'Etat qui personnifie si bien la « Nation Belge du moins en ce qu'elle profite du sacrifice des braves d'autant noblement accepté qu'on ne les a certainement pas plus consultés que les braves allemands, français, anglais ou autres. »

Pour ce qui est de l'« indépendance » et la « liberté » des Belges, c'est précisément l'objet de notre requête, et nous ne pou-

vons que souhaiter sérieuses les affirmations de l'Auguste Secrétaire de Votre Maison.

Aussi bien avons-nous l'honneur de réitérer notre sollicitation pour que Votre bienveillance se manifeste envers nos amis.

Nous ne voulons pas, en effet, pour autant que Vous le permettez, aller colporter devant le Peuple français, qui a encore la croyance du « Roi Chevalier », la preuve que le Roi des Belges n'est même pas chevaleresque, ce qui ne saurait aller sans certains désagréments fâcheux éventuellement à Paris.

Dans l'espoir que Votre Majesté voudra bien nous répondre sans le truchement de sa Maison.

Nous prions, Votre Majesté, de croire à nos sentiments profondément et sincèrement pacifistes.

Eugène LAGOT.

Cette dernière lettre, à notre connaissance, est restée sans réponse.

Nous n'en demandons pas plus et nous savions à quoi nous en tenir sur les jugements de cour ou de la Cour.

Le journal « La Trique. » de Bruxelles du 22 juillet rendait compte de la séance du Conseil de Guerre avec beaucoup d'humour.

Le local où siège le conseil de guerre du Brabant n'est ni majestueux ni imposant. Il n'est qu'exigu et surchauffé. Outre le public ordinaire d'amateurs qu'attire toujours un tribunal, on y remarque un grand nombre de messieurs fortement chaussés et encore moustachus qui font de leur mieux — mais en vain — pour n'être pas remarqués. Ils forment un fond de décor de tout repos et fort attentif à tout. Il y a des mouches pour lesquelles il n'est pas indispensable d'exposer du sucre ou du miel comme appât.

Les journalistes ne sont pas précisément invités à ces petites audiences qui souvent gagnent à n'être pas connues, au rebours des grands vins de Bourgogne qui gagnent à être connus. Les connaître, c'est les apprécier.

Essayer la juridiction militaire, ce n'est pas toujours l'adopter.

Les juges militaires sont renforcés par un juge civil, qui, cette fois, était prestement le plus incivil du monde. Rogue de ton, ce professionnel de la répression à qui on ne la fait pas, doit être un homme ponctuel détestant de manger froid ou trop cuit. Il désire dîner à l'heure choisie, désir légitime, assurément. Ce magistrat n'a

qu'un souci : ne pas allonger les débats. Pour cela, il se dispenserait volontiers d'entendre les témoins. C'est ça qui diminuerait la durée des débats au point qu'il n'y aurait plus de débat du tout. Comme ce serait facile pour tout le monde !

Malheureusement pour ce magistrat urgent, il y a la défense qui ne veut rien savoir.

C'est alors que la sûreté publique vole au secours du conseil de guerre. Elle expulse du royaume un témoin. Ça fait toujours un de moins et autant de gagné.

Le rôle humoristique est tenu, à son insu, par un personnage barbu qui s'intitule auditeur militaire. Le propre d'un auditeur militaire est de ne rien entendre à ce qu'on lui dit.

Le public s'amuse beaucoup du malheureux militaire qui se jette étourdiment et volontairement dans des pièges.

Comme Léo Campion expose le processus de sa pensée sur le service militaire, et qu'il dit que certaines personnes ont exercé une grande influence sur son esprit :

— Ah ! Ah ! s'écrie l'auditeur alléché, je suis curieux de connaître ceux qui vous ont instigué.

— Hérodote d'abord, répond féroce Léo Campion, Hérodote qui vécut — et mourut — cinq siècles avant Jésus-Christ, comme vous savez.

En ce qui concerne Hérodote, la prescription est largement atteinte. Il échappera au courroux de M. l'auditeur. Tant pis, tant pis.

Après Hérodote, il y a encore Frédéric II, roi de Prusse, également hors d'atteinte des griffes de la justice militaire, puis il y a le Père-la-Victoire, Georges Clemenceau. Ce Campion a de belles connaissances !

Le public se tord de rire, les gendarmes eux-mêmes font semblant de goûter le sel. M. l'auditeur ne rit pas. Il n'a pas le sens de l'humour. On ne saurait tout avoir : un bel uniforme, une barbiche blanche, des décorations et de l'esprit.

L'homme sage n'entretient jamais d'ambitions démesurées. L'auditeur est un sage.

La voix chaude de Hem Day, la tête romantique de Campion, qui va finir par ressembler à Jésus, charment tout le monde sauf les juges, qui, dans des controverses de cette nature tiennent la queue de la poêle. Position fort avantageuse.

Il y a des gens qui font graver sur leurs cartes de visite des professions ou des titres, tels que Tartempion, contribuable ; Durand, abonné au gaz et à l'électricité.

Campion et Marcel Dieu ont inventé un nouveau titre : démissionnaire de l'armée belge. C'est original et momentanément rare. Cela deviendra banal, peut-être plus rapidement que ne le croit l'honorable auditeur plus militaire qu'auditeur.

PETIT COMMENTAIRE (1)

Au nom du « Rouge et Noir » et au nom de son compagnon — Léo Campion a rendu publique la déclaration suivante.

Agis selon ta conscience, elle est ton seul juge.

Précepte maçonnique.

Au-dessus de notre conscience à nous hommes libres, il n'y a ni lois, ni conventions, ni tribunaux, ni chefs, ni maîtres. Notre conscience est notre seul maître.

Urbain GOHIER.

« L'opinion publique aura appris avec stupeur le verdict du Conseil de guerre du Brabant : la défense plaidant l'acquiescement et l'accusation demandant six mois pour le bon Marcel Dieu (Hem Day) et trois mois pour moi, nous sommes condamnés respectivement à 2 ans et 18 mois de prison.

» C'est indiquer combien l'on craint notre action.

» Je pourrais demander pourquoi les condamnations diffèrent alors que nous avons commis le même délit ? (2)

» Je pourrais me mettre en colère, fustiger le ridiculissime ministricule Devèze et sa valetaille décorée ; à quoi bon ? Je ne ferai même pas l'honneur de les mépriser. La discipline atrophie leur raison, la hiérarchie leur tient lieu d'intelligence, leur conscience est un règlement et ils ont un code militaire à la place du cœur. Comment pourraient-ils comprendre ? Stercus cuique suum bene olet...

» Dans un récent article, je rappelais l'acquiescement, par ce même Conseil de guerre, d'un officier jaloux, coupable d'avoir tué

(1) Le Rouge et le Noir, 26 juillet 1933.

(2) Parce que récidiviste en matière de condamnation !

sa femme. Moralité : Assassinez vos épouses, mais conservez vos livrets militaires.

» Au Conseil de guerre, j'ai signalé ce procès de dix-sept insoumis anarchistes russes, qui, pendant la dernière guerre, plaidèrent leur cause avec tant de chaleur, qu'ils convertirent au Tolstoïsme et à l'objection de conscience les juges chargés de les condamner et que ceux-ci les acquittèrent.

» J'ajoutais, en toute justice, que ces juges tzaristes étaient de vulgaires cosaques plus ou moins tartares, alors que dans nos pays occidentaux les tribunaux militaires sont composés de gens civilisés. J'ignorais que ceux qui allaient nous juger allaient me donner si complètement raison.

» Comme je le leur ai dit, en nous condamnant, ils se condamnaient eux-mêmes, eux et leurs maîtres. Ces hommes n'ont probablement jamais été en prison (tout le monde n'en est pas digne), ils ignorent la vie — si l'on peut appeler cela vivre — qui y est réservée à ceux qu'ils y envoient : mais qu'ils sachent que dans les Idées qui nous y ont conduits, il ne nous est pas difficile de puiser le courage et l'optimisme nécessaires qui se dégagent de cette maxime de Krisnamurti : « Cesser de craindre, c'est commencer d'être ».

» Libre pensée, voyez-vous, c'est un pléonasme. On peut emprisonner les hommes, enfermer les corps, murer les bouches, clore les yeux et fermer les oreilles ; la pensée reste libre.

» Et quand je songe aux millions de tués, aux millions de mutilés et aux millions de chômeurs, effet de la dernière boucherie, je suis fier d'être ici, l'esprit serein et les mains nettes. »

Léo Campion.

Le cas Einstein

Ce cas Einstein fut quelque peu mêlé à l'intermède royal, il faut savoir que le savant de la relativité, était l'invité de la famille royale de Belgique à l'époque où Campion et Hem Day se trouvaient en prison.

Einstein avait jadis dans une allocution prononcée à la Société d'histoire de New York donné un avis très pertinent sur la question de l'objection de conscience dans la lutte des pacifistes.

Il insistait sur l'action effective et active qui devait présider chez les pacifistes, l'objection de conscience était pour lui un moyen efficace.

« Tous les pacifistes doivent avoir un but : convaincre les peuples que la guerre est le comble de l'immoralité et débarrasser le monde de cet esclavage ignoble qu'est le service militaire.

Je voudrais suggérer deux voies pour atteindre ce but. La première a déjà été suivie : c'est la résistance inflexible à la guerre, c'est le refus du service militaire dans n'importe quelle circonstance. Dans les pays où règne le service obligatoire, les véritables pacifistes doivent refuser le service militaire. Dans beaucoup de pays, de nombreux individus ont refusé et refusent de servir militairement leur pays en temps de paix. Et en déclarant ainsi qu'ils ne se battront en aucun cas, en temps de guerre, ils n'hésitent pas à faire l'immense sacrifice de leur intérêt personnel.

Dans les pays où le service obligatoire n'existe pas, les véritables pacifistes doivent déclarer publiquement, dès le temps de paix, qu'en aucune circonstance ils ne porteront les armes. C'est ainsi qu'ils peuvent manifester leur résistance à la guerre. » (1)

En maintes occasions Einstein s'était adressé aux organisations pacifistes les incitant à prendre des positions radicales dans la lutte contre la guerre. Mais vint le jour où tout changea...

Je rappelle la lettre de « *Le Coq* » datée du 20 juillet 1933, par laquelle, Einstein, répondait à Alfred Nahon qui l'avait sollicité en notre faveur.

« dans les circonstances actuelles, je ne refuserais pas, comme Belge, le service militaire, mais je l'admettrais en toute conscience avec le sentiment de contribuer au sauvetage de la civilisation européenne.

Ceci ne signifie point le renoncement du point de vue professé antérieurement. Je ne demande pas mieux que le temps revienne, où le refus du service militaire redeviendra un moyen de combat efficace pour le progrès humain.

Je vous prie de porter cette lettre à la connaissance des camarades d'opinion avec lesquels vous êtes en relation, et aussi particulièrement aux deux amis qui se trouvent incarcérés.

Je vous salue amicalement.

Votre
A. Einstein.

Quantité de lettres ouvertes adressés au « renégat » furent publiés reflétant toute l'indignation des pacifistes.

(1) Revue Europe n° 101. 15 mai 1931.

Dès ma libération, je publiai à mon tour un article « Adieu à Einstein » qui fit grand bruit. La presse s'en empara afin de jeter la confusion dans les milieux pacifistes, exploitant l'impression que la lettre d'Einstein avait produite sur l'opinion publique.

Enstein devait s'enfoncer plus encore dans « la trahison » par de nouvelles déclarations et son attitude dans la deuxième guerre fut pire encore. Insister ferait ressortir toute le lamentable revirement du savant.

Ces documents ont été réunis dans une brochure : « Einstein et son pacifisme relatif ». Edit. Cahiers de « Contre courant », août 1956.

GREVE DE LA FAIM !

Les condamnés ont commencé la grève de la faim !

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons de la source la plus sûre, que Léo Campion, Hem Day et également l'objecteur de conscience flamand Lionel De Vlaminck — lui aussi emprisonné à Forest — ont commencé, ce matin mardi, la grève de la faim, malgré que leurs défenseurs et leurs amis les aient suppliés de n'en rien faire. Nous lançons un appel désespéré à tous les pacifistes pour qu'ils engagent et soutiennent une lutte immédiate, énergique et incessante pour sortir des geôles les trois objecteurs dont le seul crime est de vouloir tuer la guerre — dussent-ils mourir eux-mêmes.

La Fédération bruxelloise du P.O.B. organise un meeting. D'autres groupements ne manqueront pas d'agir. Des nouvelles paraîtront à ce sujet, nous n'en doutons pas, dans le journal **Le Peuple**, dans le **Drapeau Rouge**, dans l'organe hebdomadaire des **V.O.S. Vlaamsch Oud-Strijder** (37, bd Em. Jacqmain, Bruxelles)

Prière de s'en référer à ces publications.

Communiqué du Journal : Le Rouge et le Noir

Ici commence la deuxième phase du procès, importante pour les résultats qu'elle apporte en faveur des objecteurs d'abord et des idées subséquemment.

Mais voici une lettre de Pierre Fontaine m'adressée le mardi 1er août 1933.

A Monsieur Marcel Dieu,
objecteur de conscience

mardi 1er août 1933

Mon cher Hem Day,

Le 3 août approche moins vite qu'on ne le voudrait, mais quand même. Je ne sais ce qu'il faut attendre de cette audience d'appel que j'attends avec impatience. Les vœux de beaucoup seraient que les peines soient réduites de telle sorte que vous puissiez être libérés aussitôt.

Après, on verra.

Les nouvelles ne sont d'ailleurs pas mauvaises puisque je lis à l'instant dans **Le Soir** que M. Devèze à l'issue du Conseil de Cabinet a reconnu la nécessité d'une loi sur l'Objection de conscience comme tu verras par la coupure ci-annexée.

Le travail est lent et rude et vous vous en rendez compte mieux que quiconque, mais quand même on commence à comprendre.

Plusieurs articles parus ces jours-ci dans la presse en témoignent. Voici deux coupures :

Le Soir

On avait pensé que le Conseil s'occuperait de préparer une législation en matière d'objection de conscience. Interrogé à ce sujet, à la sortie du Conseil, M. Devèze déclare : « Vous me demandez s'il conviendrait de légiférer à ce sujet. Je vous réponds par l'affirmative, mais il serait dangereux d'improviser en cette matière et cela demande un examen attentif. Je ne dis pas que nous ne finirons pas par préparer quelque chose dans ce sens, mais pour le moment nous n'avons pas encore pu nous en occuper. »

Le Peuple

Libérez Léo Campion et Hem Day.

C'est donc aujourd'hui que doit venir devant la Cour militaire, juridiction d'appel, le procès des deux objecteurs de conscience, Léo Campion et Hem Day, à la suite de l'appel interjeté, tant par les condamnés du conseil de guerre qui ne voulaient pas de ce pourvoi, que par l'auditeur lui-même, contre la sévérité d'un jugement qu'il n'avait nullement réclamé. Or, Léo Campion et Hem

Day font la grève de la faim depuis plusieurs jours, et, transportés à l'infirmerie de la prison de Forest, il est peu probable qu'ils puissent assister à ce procès.

On connaît notre opinion sur l'objection de conscience, devant laquelle nous nous inclinons quand elle est sincère mais qui ne relève pas de la doctrine et de la tactique socialistes.

Mais, tout de même, se trouvera-t-il un seul Belge de cœur pour ne pas estimer avec nous, que dans cette affaire la justice militaire s'est comportée d'une façon absolument inhumaine, qu'elle offre elle-même un triste spectacle, et que le mieux qu'elle a à faire dans les circonstances présentes, c'est de libérer Léo Campion et Hem Day.

D'autre part, l'Agence Belga est sortie de son mutisme et a annoncé et le transfert à l'infirmerie, et la date du 3 août pour l'Appel.

Enfin, en France, des ordres du jour ont été votés un peu partout, notamment par des Sections de la Ligue des Droits de l'Homme, enfin en Belgique de nombreuses sections de J.G.S. protestent également avec énergie.

L'action est peut-être moins violente que pour l'affaire Simoens mais elle est plus étendue et plus en profondeur. — Dans les 3 jours qui viennent, il y a un meeting à Liège et un à Anvers. Le 7, il y en a un à Bruxelles. — Le Comité se réunit ce soir et l'on aura, je crois, des tracts en abondance. L'affiche pour le meeting du 7 est déjà placée à Bruxelles. Croyez bien que l'on ne néglige rien, mais j'avoue qu'en ce moment c'est très difficile. Je t'ai dit, je crois, que Romsee et Jacqmotte ont demandé à interpellier sur le cas des objecteurs.

Ce soir même nous enverrons un communiqué sur le 9e jour de grève de la faim. Cela devient très grave : tout le monde doit s'en rendre compte et ce serait une infamie que vous ne soyez pas libérés au plus vite. J'ai téléphoné tantôt aux avocats qui vous avaient vus ce matin et m'ont donné les dernières nouvelles et m'ont dit que vous ne pourriez sans doute pas vous rendre à la Cour militaire jeudi. Mais nous y serons.

Je garde le ferme espoir de vous revoir bientôt tous les deux, je vous transmets les sympathies de beaucoup de lecteurs, les vœux affectueux de ma femme, de nos amis et de moi-même.

De tout cœur
Pierre Fontaine

J'écris par même courrier à Campion.

APRES NOTRE CONDAMNATION

L'auditeur militaire lui-même va interjeter appel.

Bruxelles, 26 juillet. — Les objecteurs de conscience, Marcel Dieu et Léo Campion, après avoir été condamnés à 2 ans et 18 mois de prison par le conseil de guerre du Brabant, avaient décidé de ne pas se pourvoir en appel.

L'auditeur militaire, qui n'avait requis que des peines de 6 et 3 mois de prison, va lui-même interjeter appel.

L'affaire allait donc revenir devant la Cour militaire.

Cette affaire, et surtout le jugement du Conseil de guerre qui a suivi, ont produit une grosse impression en Belgique et à l'étranger.

Et voici du nouveau.

TROIS OBJECTEURS DE CONSCIENCE FONT LA GREVE DE LA FAIM.

Dans le *Semur* du 12 août 1933, était lancé cet appel :

« Je ne leur ferai même pas l'honneur de les mépriser. La discipline atrophie leur raison, la hiérarchie leur tient lieu d'intelligence, leur conscience est un règlement et ils ont un code militaire à la place du cœur. » Ainsi un condamné qui a le droit de juger, présente les malheureux pantins qui, ficelles tirées par le gouvernement, l'ont frappé avec une brutalité aveugle. Ainsi, de très haut, du haut de dix-huit mois de prison obtenus comme objecteur de conscience, Léo Campion apprécie les mannequins féroces du Conseil de guerre. Et il laisse tomber sur eux cette phrase de pitié : « Comment pourraient-ils comprendre ? ». Il ajoute en un latin affronteur, que leur pourriture est nécessairement parfum pour leur nez.

Ce Conseil de guerre n'est pas méchant : il acquittait récemment un brave officier qui bravement avait tué sa femme. Admirez quel merveilleux sens de l'équilibre lui fait condamner à dix-huit mois et à deux ans de prison Hem Day et Léo Campion, affreux scélérats qui se sont permis de renvoyer au ministre de la guerre leur livret militaire.

A se croire solidaire des soldats et des juges de sa nation, certes, on aurait honte d'être Français puisque la conscience de quiconque se refuse à un dressage d'assassin est persécutée chez nous et que le Tribunal militaire d'Orléans, par exemple, punissait d'une année d'emprisonnement Armand Rolland coupable d'obéir à sa raison plutôt qu'aux ordres d'être sans raison. Mais quelle vergogne on aurait d'être Belge depuis le 19 juillet 1933.

Hommes fraternels et citoyens du monde, soyons plutôt fiers d'hommes et de frères comme Armand Rolland, comme Hem Day, comme Léo Campion. Quant aux juges militaires, reconnaissons en eux, malgré leur maladroite imitation du visage humain, des métis, dirait Voltaire, de singe et de tigre.

La dernière lettre que je reçois de Belgique m'enlève le rieur courage de faire défiler ces grotesques devant le lecteur. Ceux que ce pittoresque peut amuser, je les renvoie à l'excellent compte rendu du procès, donné par le vaillant hebdomadaire bruxellois *Le Rouge et le Noir* (N° du mercredi 16 juillet 1933). Ils y trouveront aussi quelque chose de beaucoup plus précieux. Ils y liront les belles réponses des accusés : piquantes, malgré leur noblesse, sur les lèvres du spirituel caricaturiste Léo Campion, fermes et austères quand parle Hem Day. « Ce n'est pas en accusé — dit celui-ci — mais en accusateur que je me présente devant vous. En accusateur du gouvernement qui inscrit dans sa Constitution le respect de la liberté de conscience et qui la bafoue, qui signe le pacte Briand-Kellog et qui renie sa signature ».

Le renvoi symbolique de documents militaires au ministre est un geste fréquent en France. On ne réunit pas, pour le punir, un tribunal emphatique; il est tarifé, par simple mesure disciplinaire, à huit jours de prison. En Belgique, Hem Day et Campion étaient des novateurs. La mauvaise foi du gouvernement en a profité pour accuser de « désertion » des hommes qui, légalement, n'avaient plus aucune obligation militaire en temps de paix. Ce mensonge ridicule, il s'est trouvé des soldats mal déguisés en juges pour l'accepter et en faire une arme odieuse.

Deux ans ou dix-huit mois de prison : peine afflictive et infâmante, disent les codes avec raison. Très afflictive pour les juges; plus infâmante encore, pour les juges.

L'organe de l'accusation — l'auditeur militaire, pour lui conserver son titre belge — semblait bien malheureux. Avec cette belle inconscience qu'on nomme conscience professionnelle, — comme si l'homme pouvait avoir une autre conscience qu'humaine, — il ànonnait certes les sottises dictées par la discipline. Le pauvre diable parlait pieusement de « défense nationale » comme si, depuis que la France a des colonies, depuis que la Belgique exploite son

Congo, un Belge ou un Français capables de quelque pudeur gardaient le droit de prononcer de telles paroles. Et il faisait la grosse voix. Et il exigeait « une sévérité relative ». Il réclamait trois mois de prison pour Campion, six mois pour Hem Day. Je trouve monstrueuse toute persécution contre la conscience et le galonné m'était odieux. Trois mois et six mois pour ce qui, en France, vaut huit jours. Le galonné me paraissait brutal et lâche, plus brutal et plus lâche que nos disciplinaires de France. Sa barbarie m'empêchait de jouir de la lourdeur gauche dont il patageait dans le chaos et l'arbitraire mais tout est relatif et le verdict a éclairé de tels museaux de tigre que le pauvre auditeur Mathieu a paru, du coup, presque un commencement d'homme.

Les condamnés ont refusé de se pourvoir en appel. La noblesse a parfois une magnifique cruauté. Ils veulent laisser les Conseils de guerre salir par le plus odieux des verdicts. Et c'est l'accusateur, qui, filant magistralement les juges, en appelle — spectacle nouveau — contre une peine excessive même aux yeux d'un accusateur public.

Ce conflit singulier m'égayait. Hélas ! plus rien, actuellement, ne peut m'égayer. Mes amis Hem Day et Campion sont vraiment trop héroïques. C'est dans la torture de mon cœur qu'ils me forcent à les admirer. Depuis le mardi 25 juillet, ils font la grève de la faim. Un brave objecteur de conscience Flamand, Lionel De Vlaminck qui se trouve avec eux dans la prison de Forest, fait, par solidarité, le même geste tragique.

Ils ont trop montré déjà qu'ils ne sont pas hommes à faire les choses à demi. Une rapide et ardente agitation peut seule les sauver. Agissons promptement et fermement pour ces généreux qui, pour protéger la paix, notre paix, risquent, après leur liberté, leur santé et leur vie. Que ce ne soient pas seulement nos paroles qui crient : Vivent Hem Day, Léo Campion et Lionel De Vlaminck.

Hem Day, Léo Campion, Lionel De Vlaminck, permettez-moi que, par dessus la ridicule frontière, je vous embrasse dans la plus fraternelle accolade.

Han Ryner.

Une note du « Semeur » au moment de mettre en page, apprend que devant la révolte de l'opinion publique, la Cour Militaire a réduit à trois mois de prison la condamnation, et qu'ils ont été aussitôt libérés, jeudi 3, et De Vlaminck, le vendredi.

AUTRES LETTRES

Paris, le 20 juillet 1933.

Mon cher Campion,

J'apprends par « la Volonté » le pseudo-jugement qui vous frappe, toi et Hem Day.

Et c'est Lagot, qui vient de faire 8 jours de prison pour le même délit, qui m'apporte la nouvelle ! Ce n'est même pas une caricature de justice, c'est de la vindicte et de la plus ignoble.

Deux ans à un; dix huit mois à l'autre pour le même fait... Tant de bêtise criminelle dépasse mes prévisions. Je ne comprends pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce verdict déshonore la Belgique comme celui qui condamnait Sacco et Vanzetti a déshonoré les juges (sic) américains.

Il est facile de faire des abus d'autorité, il est facile d'être lâche, d'être despote quand on est du côté du manche. Le tribunal qui vous a condamnés a montré que la lâcheté et le servilisme étaient les qualités maîtresses du jury qui le composait.

Le plat-ventre — leur position naturelle — est lucratif et sans danger. Quant à la position debout qui est la vôtre, je sais quel courage il faut pour la tenir et quels dangers extrêmes elle comporte. Et je vous admire autant que je les méprise.

A vos côtés, de tous mes moyens, de tout mon cœur et de toute ma raison blessée.

Emile Veran.

Lundi 24 juillet 1933.

Mon cher Marcel,

Tout d'abord, ahurissement... Nous n'en croyions pas nos sens ! On s'est repris et maintenant, ça va ; ça va même très bien.

Stupeur et indignation générales. Même les gens indifférents, voire hostiles à nos idées, prononcent les mots de scandale et de provocation. La presse rendant compte du procès a été correcte. Depuis, bien sûr, deux ou trois cocos ont essayé d'atténuer la portée de ces comptes-rendus par des commentaires méchants ou platement narquois (*l'Etoile*, notamment) mais le coup est porté et Devèze va le sentir passer, tu peux m'en croire.

A Paris, le travail continue. Le *Canard* de mercredi prochain, si je suis bien renseigné, va publier toute une tartine. Pas vu la

Volonté; vais essayer de me la procurer. Tous les journaux d'information français, sans exception, ont publié la dépêche Havas vous concernant et d'un ton neutre.

En Belgique, l'agitation se prépare. Très grand meeting, vendredi prochain, à Anvers. La Ligue contre la guerre (Internationale Socialistische Anti-Oorlogsliga, 13, avenue de Keyser, Anvers) marche à fond. D'autre part, un projet est dans l'air : 1.000 à 1.500 livrets militaires seraient renvoyés en bloc au ministre de la Défense Nationale. Je vais me rendre à Paris sous peu. J'y verrai les amis importants. Entendu pour le radiogramme.

Votre attitude à tous deux a été superbe et a fait énormément pour émouvoir l'opinion. Généralement, les objecteurs sont phraseurs, tristes, « tolstoïens ». La surprise a été grande de vous entendre parler hautement au tribunal, sans réticence, avec une franchise dont ces messieurs, ni le public, n'ont guère l'habitude. Les mots de Campion ont fait fortune. C'est tout à fait très bien.

Vous avez parfaitement raison de ne pas accepter l'appel. Ceux qui vous ont condamné doivent porter le fardeau de leur honte. S'ils ont voulu faire plaisir à Devèze, celui-ci est servi... Beaucoup trop même ! Il doit trouver ses serviteurs bien maladroits...

Les photos du procès sont très belles. Elles paraîtront dans le prochain numéro de « Tout », avec le compte-rendu, ainsi que dans le *Journal de l'Internationale Socialistische*... Voir plus haut. J'espère que les Jeunes Gardes Socialistes vont aussi fonctionner à plein rendement.

Je verrai Fleisch demain ou après-demain. J'écris à Campion de qui je viens de recevoir une carte.

En résumé, les circonstances sont très bonnes et les esprits au point. Mme Angèle, elle-même !, indignée, fait dans son rayon une propagande intensive. Tu te rends compte ?...

Nous attendons maintenant que vous « attaquiez le morceau », comme dit Campion. Devèze a peut-être de l'énergie. Mais il n'est pas le seul à en avoir. Peut-être ne s'est-il jamais attaqué à des hommes ? Il va faire son apprentissage. Si tu peux encore écrire, dis-moi si, dès maintenant, je dois informer Renon de ce qui vous arrive. Il l'aura certainement lu dans les journaux ; mais je puis lui écrire ou le voir. Peut-être vaut-il mieux attendre. Donne-moi ton avis.

Je m'aperçois que je n'ai pas sur moi la coupure de la *Dernière Heure*. Je te l'enverrai demain.

Je te quitte pour aujourd'hui en t'embrassant au nom de tous et de toutes.

Fraternellement

Pierre Nau

St. Germain, le 22 juillet 1933.

108bis, avenue Foch.

Mon cher confrère,

J'avais lu, en effet, dans les journaux un bref compte-rendu de votre procès et appris ainsi la condamnation, inique certes, mais plus stupide encore qui vous frappe. Si la Justice militaire ne ressemble pas à la Justice civile — comme le disait notre célèbre faussaire Henry — toutes les justices militaires se ressemblent entre elles. Et je vois que le Belge se plaît à calquer la Française. Il me semble même qu'elle l'aggrave.

Inutile de vous dire que votre condamnation vous grandit aux yeux de tous les Intellectuels et même de tous les honnêtes gens.

Evidemment, je vais vous consacrer un article dans l'un des journaux où j'écris. Malheureusement, je suis pris actuellement par un travail formidable. Je termine une Histoire de l'Affaire Dreyfus dont il me faut livrer le manuscrit avant quinze jours. Je n'ai pas *une minute* à perdre.

En ce qui concerne la protestation des intellectuels il faudrait que la protestation fut faite dans la *Patrie Humaine* par Méric ou dans *La Volonté* par Pioch. Inutile de vous dire que je la signe des deux mains.

Bon courage dans votre épreuve et bien confraternellement votre.

Armand Charpentier.

Gap, 22 juillet 1933.

Chers camarades,

En ce moment qui doit être pour vous, si fertile en peines de toutes sortes, veuillez croire à toute mon admiration, à ma jeune et vibrante sympathie. Je suis bien avec vous en pensée puisque je ne le puis autrement. On ne peut se dire devant de telles iguominies — au XXe siècle ! — que le monde changea peut-être de face un jour et que les hommes seront des hommes — et que vous serez, tous deux courageux objecteurs, des figures admirées et écoutées de tous. —

Tous mes sentiments de sympathie.

Bien cordialement.
G. Roux

Mademoiselle Georgette Roux
73, rue Carnot
Gap
(Hautes Alpes) — France —

Le 25 juillet 1933

Bien Cher Ami,

Ai appris tout dernièrement par Lacaze Duthiers ta condamnation invraisemblable cela pour une opinion qui est le rachat d'une espèce plongée dans l'intertrucidation universelle : c'est dire combien elle t'honore !

Veux penser que ces deux ans de prison, qu'on donne aux pires bandits, n'est qu'une de ces manifestations de circonstance (de gouvernement) plus destinée à frapper l'esprit de la foule que de châtier. Où est-il écrit qu'une idée généreuse mérite châtement ??? Du Roi des Belges, que je tiens pour noble figure, doit sans doute venir prochainement une intervention bénéfique.

N'ai plus à Herblay où je fais le manœuvre depuis deux ans, les moyens d'action de Paris ; et même à Paris à cette époque de l'année où tout le monde est dispersé (Gérard en Espagne) il est difficile d'agir vite. Mais dès maintenant le *F.I.A.L.S.* élève une fois de plus sa protestation permanente contre une si fameuse atteinte à la liberté de penser !

Ryner, Brulat, Pioch seront des nôtres et je vais écrire à Barbé qui peut beaucoup avec « Le Semeur » — « Esope » ne paraîtra guère avant octobre, novembre... A qui adresser le dossier des pétitions ?

A bientôt de te lire. Toute mon admiration pour le calme digne de ta lettre et fraternellement, ton

Banville d'Hostel

Sentence inique, qui révolte le monde civilisé tout entier. Elle nous fait retourner aux jours les plus sombres de l'Inquisition. Si la justice militaire a tenu à se déshonorer, elle a réussi au-delà du possible. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, mais qu'elle sache bien que nous sommes fermement décidés à ne pas la laisser continuer et à lutter jusqu'au bout, jusqu'à l'abolition complète des Conseils de guerre. Il y va de l'avenir même de la civilisation !

Gérard de Lacaze-Duthiers

Anvers, le 27-7-1933.

Cher Camarade,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma profonde sympathie et mon admiration pour l'attitude héroïque que vous venez de prendre avec votre ami Campion vis-à-vis des serviteurs

de la justice. L'exemple portera ! J'avais demandé à Pierre de vous prier d'attendre avec la grève de la faim jusqu'à ce que nous ayons eu le temps d'organiser le mouvement, afin de limiter votre sacrifice au strict nécessaire. Vous m'avez devancés ; la nouvelle fut pour moi une pénible surprise. Il ne me reste donc, pour vous soutenir, que de précipiter le mouvement d'agir sur l'opinion publique.

Demain, vendredi soir, nous organisons à Anvers un grand meeting, que nous tâcherons de faire suivre par une manifestation dans la rue. Une action pour le renvoi en masse des livrets militaires est entamée et prendra des dimensions inattendues. Vous avez bien fait de refuser l'appel. J'ai la conviction et je vous promets sur ma conscience que vous ne ferez pas les deux années, et qu'on sera bien forcé de vous lâcher au bout de quelques mois.

Je regrette seulement, que vous ayez commencé trop tôt le supplice que vous vous imposez mais d'autre part ce sera pour nous, le coup de fouet qui nous fera marcher plus vite.

Courage, mon ami, tenez-vous bien et communiquez si possible, mes amitiés à Champion et soyez assuré que nous souffrons avec vous et que nous combattons pour vous et pour la grande cause qui nous est chère.

Nous nous démènerons avec l'ultime énergie jusqu'à ce que nous aurons obtenu satisfaction.

Avec sincères félicitations, bien affectueusement, vôtre

Joris.

27 juillet 1933.

Mon cher Hem Day, je n'ai pas écrit depuis le procès parce que j'ai eu de la correspondance par dessus la tête, de la correspondance d'homme qui ayant terminé un travail qui a duré 4 ans, a vu venir le moment d'en dénicher un autre, pas du tout facile à trouver pour un spécialiste de ma façon. Je me suis vu obligé même d'un peu bouculer ceux qu'on nomme les pouvoirs, ma foi j'ai du m'abstraire pour un petit temps de tout ce qui n'était pas mon affaire personnelle.

Et puis, il y a encore une autre raison. Voici quelque temps, mettons une bonne année où parfois, surtout après des événements comme ton procès, je me plonge dans un profond silence, à me demander ce que l'on pourrait bien trouver pour mettre fin, raisonnablement, aux paroles et trouver le moyen de rendre véritable-

ment responsable de ce qui est un peu partout dans le monde, ce lois de responsables qui terminent leurs discours en s'invitant eux-mêmes ou leur adversaires à « prendre leurs responsabilités », ce qui n'a plus nulle part qu'une valeur de formule !

Oui, ces pensées m'entraînent devant les événements à de profonds et persévérants silences. Je n'ai cependant pas cessé d'être admirateur de l'art oratoire et professionnel de la littérature. Mais ne sont-ce pas aujourd'hui des armes vaines, dont les ennemis se rient ?

Votre procès à tous deux n'a-t-il pas été magnifique ! Ton discours ne fut-il pas admirable de hauteur de pensée et de dignité ! Les témoins de Belgique et de France n'ont-ils pas été à la hauteur de leur magnifique mission ? Oui, n'est-ce pas ! Et avec le cœur et avec l'éclat de l'intelligence et même de leur réputation !

Et cependant nous avons vu une Cour que rien de tout cela n'a pu remuer, n'a pu séduire ! Pour moi cela fait partie des choses incompréhensibles et qui me disent que nous allons vers un monde effroyable, ou bien que nous sommes dans un monde qui se suicide lui-même, sans avoir même pour lui le cœur de se pleurer !

De petits événements qui deviennent de grands procès, sont très utiles. Ce sont des repêtes (sic) où se montre d'un côté le passé, de l'autre l'avenir. Cela dénombre les amis et les adversaires. Sans ces événements nous verrions moins bien le devoir social et la route de notre conscience.

Te voilà entré dans une nouvelle phase de la lutte ! Je ne crois qu'à la chimie organique, mais mon âme d'architecte mystique le crie : les dieux t'assistent ! et les hommes agiront !

Ray Nyst.

Luxeuil, le 29 juillet 1933.

Mon frère,

Je savais que le Conseil de Guerre s'était montré impitoyable ; et je suis bien décidé, cela va sans dire, à faire appel à l'opinion pour qu'on revise une pareille condamnation.

Et voilà que j'apprends la décision prise par les trois objecteurs de conscience de la prison de Forest de faire la grève de la faim. Déjà vous devez souffrir. Je sais que le sacrifice de la vie est le suprême témoignage d'une grande âme. Pourtant il ne

faut pas qu'à une condamnation injuste s'ajoutent les souffrances imméritées de malheureux innocents.

Les hommes honnêtes ne peuvent laisser s'accomplir pareille iniquité.

Je vous embrasse affectueusement.

L. Barbedette.

3-8-1933.

Pour votre brillante victoire morale et effective, Maurice Lecat Ingénieur civil des Mines, Docteur en sciences physiques, mathématiques et naturelles vous adresse ses félicitations cordiales. Par votre magnifique héroïsme, vous avez ouvert la voie. Vous avez bien mérité de l'humanité.

28 juillet 1933.

A Monsieur, l'Ambassadeur de la Belgique,
Vienne.

Nous avons entendu avec grand regret que MM Hem Day et Léo Champion ont été condamnés le 19 juillet à 2 ans de prison par le Conseil de Guerre à Bruxelles. Ces deux hommes n'ont commis aucun crime de droit commun, mais ont été condamnés parce qu'ils ont refusé le service de guerre par des raisons de consciences.

Vous devez savoir, Monsieur, que la Belgique est un des états, qui a signé le pacte Kellogg. Si l'on reconnaît la guerre comme un crime, c'est ce que ce pacte fait, alors on ne peut pas contraindre l'homme de servir et de rendre des services, qui préparent la guerre. Le Patriotisme doit être fait sans contrainte, autrement il devient de l'hypocrisie.

Comme nous vivons dans un pays, qui a heureusement aboli le service militaire obligatoire, nous protestons contre cette condamnation de deux hommes, qui n'ont fait, que refuser la contrainte au service militaire, qu'ils considèrent d'être la préparation pour une guerre violente.

Nous faisons notre appel à vous et votre cœur humain, Monsieur l'Ambassadeur, de faire sentir votre influence en cette direction, que les 2 hommes, nommés ci-dessus, qui se trouvent au Prison à Forest, Avenue de la Jonction, 52, soient mis en liberté.

L'Etat de la Belgique ne peut pas mettre en prison des hommes, qui sont des combattants pour la paix.

Agréez, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Pierre Ramus.

Cher camarade Ernestan,

Notre camarade Hem Day, nous a écrit une lettre le 25 juillet et en suite la lettre copiée ci-dessus a été écrite à l'Ambassadeur de la Belgique.

Je vous prie de le saluer le plus fraternellement par tous nos camarades.

Mes saluts fraternels à vous-même.

P. R.

Paris, ce 23-7-1933.

Mon cher ami,

Ta lettre du 20 courant me parvient au moment où je m'apprêtais à t'écrire.

Les journaux m'avaient informé de la condamnation qui vous a frappés : Léo et toi.

On vous a fait bonne mesure. J'eusse beaucoup préféré que l'arrêt fut moins brutal et la peine moins lourde.

Mais à quelque chose malheur est bon.

Une condamnation légère eût laissé indifférente l'opinion publique ; un arrêt aussi monstrueux ne peut manquer de l'émouvoir et de l'indigner. Et les amis d'un peu partout sauront soulever les protestations utiles ; sois en certain.

Malheureusement, la saison est peu favorable à l'agitation : chaleur, vacances, etc. Et ce n'est guère que dans 2 mois que les circonstances redeviendront propices. D'ici là, nos amis ne resteront pas inactifs. Ils écriront et prépareront la campagne qui servira de réponse à la répression féroce qui frappe les objecteurs de conscience.

Je ne crains rien pour ton moral ; mais l'important est que la santé et celle de Léo se maintiennent.

Personnellement, je ne collabore régulièrement à aucun journal. Mais je veillerai à ce que *notre* presse s'occupe de vous et, si elle ne le fait pas suffisamment, j'interviendrai.

Je ne vous oublierai pas.

Bien affectueusement à toi, mon cher Ami et amitiés à Léo et à Lazarevitch, si tu peux voir celui-ci.

Sébastien Faure.

CE N'EST PAS TOUT

Le 29 juillet, je reçus un Pro Justicia au nom de l'auditeur Général pour comparaître à l'audience de la Cour militaire le jeudi 3 août à 9 h., prévenu de :

« désertion de concert avec un Cde pour, étant en congé illimité et rappelé sous les armes par mesures disciplinaire, n'être pas rentré à son corps en détachement en garnison... désertion qui n'a pris fin que le 6 juin date de son arrestation par la police de Bruxelles. »

La comédie se poursuit, mais elle prend un caractère inattendu pour ces milieux officiels toujours pliés aux impératifs d'une morale douteuse d'une discipline insensée.

Voici deux lettres des détenus.

Léo Champion, objecteur de conscience. Cellule 212.

14-6-1933.

Prison de Forest - Bruxelles.

Mon cher Lagot,

Comme tu t'en rendras compte par l'originalité de mes en-têtes de lettres, je suis en villégiature.

Hem Day a été arrêté le 6, et je me suis constitué prisonnier le 7, par solidarité.

Nous avons vu Gérard le 3 et étions tous réunis chez un ami le 5 après midi pour l'attendre. Il n'est pas venu et nous ne savons si il est reparti sachant notre arrestation. Peut-être a-t-il écrit à l'un de nous pour nous expliquer l'empêchement qui l'aura obligé à nous poser ce lapin, mais comme notre courrier ne nous suit pas, nous n'en avons rien su.

Veux-tu donc le mettre au courant de la situation ?

Je ne sais pour combien de temps je suis ici. Je ne pense pas que cela traîne trop.

Excuse-moi si j'écris peu et rarement. Je ne peux traiter que de généralités et le nombre de lettres que je peux envoyer est limité. Comme il y a beaucoup de gens à qui je dois écrire, cela restreint individuellement mes correspondances.

Au cas où tu n'aurais pas de nouvelles, tu peux toujours écrire au W.R.J., 33, Rue Ernest Allard, à Bruxelles, adresse où tu m'as déjà écrit.

Mon moral et mon physique sont excellents.

Mes bonnes amitiés à tous les amis de Paris et bien fraternellement tien :

Léo Champion.

Hem Day, objecteur de conscience. Cellule 345.

22-VII-1933.

Mon Cher Lagot,

Voilà donc l'honneur de l'armée et de la patrie sauvé... mais à quel prix.

Des protestations montent, la presse belge commente le verdict inique.

Nous nous refusons d'aller en appel, le ministère public devant la réprobation générale va lui-même, nous n'acceptons plus de nous défendre et voulons lui laisser cette tâche à son actif.

Au parlement est déposé un projet de loi demandant la suppression des Conseils de guerre, tu peux juger par là le bruit que soulève notre condamnation — il faut tenir compte que le public belge est très « légaliste » — sans doute reviendra-t-on avec un projet relatif à l'objecteur de conscience.

Voilà les dernières bonnes nouvelles, le Conseil de Guerre a aidé nos idées à se répandre d'une façon inattendue.

Pour la première fois le procès de l'armée de la patrie et de la guerre a été fait d'une maîtresse façon, devant un Conseil de guerre, il faut se réjouir du résultat atteint.

Vainqueurs moralement, il faut maintenant sortir du tombeau et retourner à la liberté pour livrer d'autres combats.

Donc à l'œuvre, tous et toutes, il s'agit de mobiliser les forces de paix, de liberté et de justice, contre les préjugés et l'obscurantisme des prêtres du patriotisme.

Je compte sur toi et les amis.

Ici nous comptons faire tout ce qui est humainement possible de faire et même l'impossible si cela est nécessaire.

Fraternellement à tous et toutes.

Hem Day.

N. B. Prière m'envoyer *coupages* journaux, relatives au procès merci.

APPEL INTERJETE !

La cour militaire siégeant à Bruxelles après avoir rendu l'arrêt :

« vu l'appel interjeté par l'auditeur militaire... le 22 juillet 1933 recours dirigé contre le jugement rendu le 19 juillet 1933 par le Conseil de guerre du Brabant et du Hainaut...

« attendu que les faits déclarés constants par le premier juge sont demeurés établis par l'instruction suivie devant la cour.

« attendu que *les peines prononcées par le premier jugement dépassent les limites d'une juste répression...*

« la cour statuant sur pièces reçoit l'appel du Ministère Public et y faisant droit. Met au néant la décision entreprise, quant aux peines appliquées et quant aux dépens. »

Notre peine est réduite... mais je reste cependant condamné aux frais afférents à mon arrestation soit à dix huit francs nonante centimes (or) — jamais réglés à ce jour. —

Il y a de quoi en rire. Et le style précis et administratif est bien ce que j'ai rencontré de plus drôle aux contacts de cette vie juridique...

Il nous est accordé trois jours francs, si nous désirons nous pourvoir en cassation !

L'auditeur militaire avait interjeté appel vraisemblablement sur des ordres venus d'en haut.

Mais, lorsque l'affaire revint devant la Cour militaire, l'ami Campion et moi, refusâmes de nous présenter à cette audience guignolesque, nous estimions que seule, la justice militaire, devait supporter l'infamie de son jugement assez singulier par ailleurs et qui dépassait paraît-il les limites d'une juste répression. Cette phrase est à méditer.

Ainsi à quelques semaines de distance un jugement rendu était annulé et remplacé par un autre ramenant les peines de 24 à 3 et de 18 à 3 mois de prison.

Mais la Cour s'était vue forcée de s'incliner devant la nouvelle insulte, leur dignité une fois encore était bafouée, car notre refus de comparaître, les avait obligés à siéger seuls. Quelle comédie !

Je m'étais arrangé au mieux à la prison, pour faire croire jusqu'à l'extrême limite des possibilités administratives d'en avertir les intéressés que je me rendrais au tribunal. Le directeur alla jusqu'à me proposer d'être conduit à la Cour militaire en taxi, si j'estimais que mon état de gréviste de la faim, me mettait dans l'incapacité physique de me déplacer.

Alors, on assista à cette décision paradoxale : malgré le renvoi de notre livret, notre refus de porter les armes, malgré nos appels à

la violence révolutionnaire, on refusait de reconnaître que nous étions objecteurs de conscience, afin de ne pas créer un précédent — l'objecteur de conscience — n'était pas reconnue en Belgique en 1933.

Plusieurs projets furent déposés entretemps, sans qu'aucun ne fût voté par les Chambres avant la guerre de '40.

Le substitut lui ne démorda pas. Il voulut bien rappeler que nous avions lancé des insultes contre les officiers, contre l'armée, contre la Patrie, mais il allait pour corser son réquisitoire se réclamer du pacifisme... et demanda finalement de réduire considérablement les peines.

Le Général Lemercier, qui faisait partie de la Cour eut alors cette grotesque remarque bien digne d'un personnage clownesque « les prévenus n'ont-ils pas été l'objet d'un examen mental qui attesterait leur folie de la persécution. » Pauvre Général !

Le jeudi du même mois, un Conseil de Cabinet se réunissait sous la présidence du Cte de Broqueville, le ministre de la Défense Nationale, Me Albert Devèze, libéral et franc-maçon, annonça la décision de la Cour militaire et proposa de clore définitivement cette affaire en renvoyant de l'armée les deux objecteurs. Le procès était liquidé... mais non l'idée qui l'avait enfanté !

« Il déclara en plus - rapporte la presse qu'il avait mis sur le métier un projet de loi qui réglerait le régime auquel devraient se soumettre à l'avenir les miliciens qui pour raisons de conscience plus ou moins réelles, se refuseraient à accomplir leur service militaire comme les autres miliciens.

Toute diligence sera apportée afin qu'au début de la prochaine session ce projet puisse être soumis aux Chambres. Le Conseil s'est rallié à ces propositions » (!)

Après le projet de Devèze — mort entretemps en emportant son secret.

« Le gouvernement avait cédé à la pression démagogique », écrivit un certain « Phenix » journaliste qui parle de réclame électorale, payée par l'étranger. Et de conclure :

« Hélas, nous avons un gouvernement pusillanime qui prépare ses obsèques en érigeant la trahison en loi et la révolte en droit. »

Boum, badaboum, fermez le ban sonnez clairons ! les obsèques de l'armée et de la Patrie...

A 14 heures, nous étions relâchés. Libres, nous emportons le morceau : la victoire sur la bêtise déguisée en uniforme de prétoire, de caserne et de ministère.

Cette situation devenait paradoxale, aussi on comprend les réactions de la presse; les nôtres ne furent pas moindres.

CONTINUONS.

Dans « Le Rouge et le Noir » du 6 septembre 1933 Léo Campion publiait sous ce titre l'article qui suit.

« Après un mois d'interruption « Le Rouge et le Noir » paraît. Son dernier numéro consacrait au compte rendu de notre procès une place importante. Depuis, les lecteurs auront appris la capitulation totale du Gouvernement nous libérant après dix jours de grève de la faim.

Ces quelques lignes sont destinées à remercier simplement et sincèrement tous ceux qui, au *Rouge et Noir*, en Belgique et à l'étranger ont collaboré de près ou de loin à notre libération. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Et voyons rapidement les résultats obtenus :

Mon ami Hem Day et moi avons le grand honneur d'être chassés de l'armée. Moins heureux, l'objecteur de conscience flamand Lionel De Vlaminck qui fit la grève de la faim avec nous, marquant ainsi sa solidarité, est en liberté provisoire. Souhaitons que le provisoire dure longtemps. Si Lionel De Vlaminck était à nouveau arrêté, il recommencerait la grève de la faim immédiatement. Que le Gouvernement y songe.

Moralement nous avons remporté une grande victoire. Pour la première fois, le Gouvernement des Pleins Pouvoirs a dû céder.

Pratiquement nous pouvons espérer l'ajournement des projets de lois scélérates contre lesquels nous protestions par notre geste.

Mais ici point ne s'arrête la bonne volonté réelle de mon ami Devèze; il y a trois mois, dans tous ses discours, mon ami Devèze déclarait catégoriquement que, tant qu'il serait au Pouvoir, il châtierait impitoyablement les objecteurs de conscience et les propagandistes antimilitaristes. Et ! bien maintenant, non seulement il nous libère, Hem Day et moi, en nous exonérant de toute obligation militaire; non seulement il semble renoncer à ses projets de lois scélérates, mais il est question qu'il dépose *lui-même* à la Chambre un projet de loi sur l'objection de conscience, reconnaissant ainsi le bien-fondé de celle-ci. Et c'est ici qu'il faut se méfier...

Dans un conflit qui oppose à la conscience individuelle la loi des hommes, la législation ne peut qu'être boiteuse. Même amendée par un partisan de l'objection de conscience. A plus forte raison si c'est mon ami Devèze qui s'en charge.

Attendons par conséquent ce projet, mais ne nous illusionnons pas.

Il n'est du reste pas encore déposé.

Car ce sont des choses dont on parle moins quand l'agitation se calme.

Il y a encore six objecteurs de conscience dans les prisons belges. Pour eux l'agitation doit continuer. Nous ne devons avoir ni trêve, ni repos, tant que ces pacifistes logiques seront encore victimes du militarisme et de la répression. Pour leur libération, pour la Paix, continuons.

Léo CAMPION.

Il est important de reproduire ensuite cet article publié sous forme d'une lettre ouverte. Elle avait été rédigée de prison, indigné que j'étais de ce que je venais de lire dans un numéro de la revue *Le Flambeau*.

A M. Charles MAGNETTE

ce bon prince incongru de l'objection de conscience.

C'est dans ma solitaire réclusion où je paie à la société le crime d'avoir un soir d'octobre manifesté en faveur d'un objecteur de conscience qui faisait la grève de la faim, et de m'être autorisé à donner une leçon de savoir-vivre à un Monsieur qui excitait la police contre nous, que j'ai le loisir de parcourir votre article qu'un ami m'avait signalé avant mon entrée en prison. Je ne vous cacherais pas que ce me fut pénible de constater qu'en ce XXe siècle il est encore des esprits comme le vôtre, qui avec un cynisme et une inconscience machiavéliques s'autorisent un langage aussi méprisable qu'abject envers ceux qui se refusent à être des assassins ou des assassinés. Le problème soulevé est éminemment troublant et prodigieusement grave pour tous ceux qui jusqu'ici se sont réjouis de voir l'humanité servilement agenouillée devant les caprices des potentats; il est déconcertant, d'autre part, de satisfaire des principes et des intérêts diamétralement opposés : esclaves et maîtres ne firent jamais bon ménage, vous ne l'ignorez pas.

Pour n'en point perdre l'habitude, nos larbins du gouvernement sévissent avec rigueur, car en pareil cas l'indulgence est fâcheuse; elle prête à la contagion et, en vérité, vous le dites très bien, la défense nationale doit être assurée sans compromission.

Il me serait difficile de vous suivre sur ce terrain, car la défense nationale nous sommes quelques-uns à nous en foutre comme de nos premières bottines.

Pour moi restent vraies, les paroles de cet impudent vieillard :
« Après tout, les anarchistes ont raison, les pauvres n'ont pas de patrie ».

Mais des martyrs viennent animer le feu sacré, l'objection de conscience a ses amants comme toute folle fille qui se respecte, et le châtement leur octroyé par les pouvoirs imbéciles ne fut certes pas étranger à cet élément de contagion qui inquiète les pourvoyeurs de l'armée et les souteneurs du patriotisme.

L'idée fait son petit bout de chemin : la question de l'objection de conscience alarme les uns et les autres, réjouit et satisfait l'idéalisme de certains. Devant le danger qui menace, faisant fi de leurs beaux principes de libéralisme, nous voyons un tas de pleutres se traîner à la remorque des inquisiteurs modernes, piétinant sans doute avec quelque répugnance perfide, l'amour-propre de comédien qui leur fait admirer « un acte ou une attitude qui peut apparaître comme la manifestation d'une opinion, l'exercice de la liberté de la pensée humaine, et de son expression ».

Il n'est pas jusqu'à cette grève de la faim, ultime manifestation d'un être qui s'est vu amputer du droit d'exercer cette liberté inférieure d'être en accord avec sa conscience qui ne soit raillée sournoisement par ce prince incongru de l'objection de conscience.

Si l'on ne peut toujours avec sûreté sonder les cœurs et scruter les intentions, une pudique sagesse vous invite à ne point juger. Si le sentiment populaire n'arrive pas toujours à discerner et s'engoue parfois pour des « héros d'une seconde », il a au moins, lui, l'excuse de ne point rester indifférent devant la douleur de ses frères.

Ce sont ces sentiments qu'en votre for intérieur vous ne pouvez saisir. Cette noblesse et cette générosité spontanées, on s'efforce à les tuer à travers le truchement d'une presse asservie quotidiennement, afin de garotter les défenseurs du peuple et permettre ainsi l'exploitation éhontée des uns par les autres.

A quoi bon réfuter votre exposé point par point ? Au fur et à mesure qu'on en poursuit la lecture, on découvre combien la peur s'est dressée devant vous, cette peur d'être abandonné par tous ces naïfs dont on a abusé, en exploitant mensongèrement leur pitié, pour des fins inavouables.

Les temps troublés et de déséquilibre que nous vivons provoquent une sainte frousse; tant mieux, c'est un signe d'équilibre social : l'ordre humain est près d'éclorre, et saluons joyeusement sa venue, en tirant en l'honneur des objecteurs de conscience, qui auront contribué à cet heureux événement, une chaleureuse salve d'allégresse.

Vous me la baillez belle, avec vos « droits et avantages et bienfaits que la Nation assure à ses membres fidèles ». Cette leçon nous est servie depuis l'école primaire, et nous en avons apprécié toute la saveur : misère, esclavage, exploitation, chômage, prostitution. Les quelques miettes qu'on daigne nous offrir, nous les payons de nos derniers, en taxes, impôts, prestations et travail. Nous ne devons rien, et on nous doit tout. Prospérité, grandeur, beauté, splendeur.

Comme vous le voyez, bon prince, nous ne sommes point disposés à intervenir dans le fonctionnement de la machine étatique; lisez pour vous en convaincre, l'admirable ouvrage de mon ami Sébastien Faure, la *Douleur universelle*, et vous comprendrez les raisons profondes de notre divorce avec cette société moribonde.

Qu'important alors vos insinuations; nous ne nous laissons point prendre à votre piège tout cousu de fourberie et à vos larmoyantes offres suscitées par votre « souci suprême et peut-être excessif de la liberté humaine »; nous n'en avons cure, tant il est vrai que les libertés ne se donnent pas, elles se prennent, Monsieur. Parfois même en bousculant la légalité et l'ordre établi. Mais je m'en voudrais de ne point placer sous les yeux de mes lecteurs ce petit bout de loi qu'enfanta insolemment votre indignation burlesque :

Ceux qui, astreints par la loi, au service militaire, se refuseront en se prévalant de convictions d'ordre moral, philosophique, ou religieux, à remplir leurs obligations de milice, ne seront pas considérés comme réfractaires et n'encourront pas les pénalités comminées contre les réfractaires.

Ils seront traduits devant le Conseil de guerre, qui prononcera à leur charge, l'interdiction et la déchéance du droit de remplir une fonction publique quelconque;

Du droit de vote et de l'éligibilité en toute matière;

Du droit d'être tuteur, membre d'un conseil de famille, conseil judiciaire, administrateur provisoire, témoin instrumentaire, ou certificateur;

Du droit de faire partie du jury;

Du droit d'intenter une action judiciaire sans déposer la caution « judicatum solvi » prescrite par l'article 16 du Code civil;

Du droit d'obtenir un permis de port d'armes;

Du droit de toucher une pension de vieillesse, des allocations familiales et des indemnités de chômage quelconque;

Du droit d'invoquer la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des accidents de travail;

En outre, les contrevenants seront condamnés à payer chaque année à l'Etat jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 40 ans, une somme qui sera déterminée par le Conseil de guerre, et qui ne pourra être inférieure à 6.000 francs ni supérieure à 24.000 francs.

Cette somme sera payable annuellement à partir de la date fixée pour l'incorporation, et le recouvrement en sera opéré conformément aux dispositions légales relatives aux impôts.

Les contrevenants pourront selon les circonstances que le Conseil de guerre appréciera souverainement, être relevés de ces déchéances et interdictions, lorsqu'ils auront satisfait en temps utile à leurs obligations militaires.

Ouf... c'est tout; méditez le morceau, il en vaut la peine.

Tant de déchéances et d'interdictions me paraissent si pas l'œuvre d'une obsession patriotique, celle d'un cuistre militaire. Il est grand temps de soigner de tels états d'âme.

Toutes vos interdictions d'occuper une fonction publique, voire le droit de toucher une pension quelconque, qu'en réalité nous payons nous-mêmes, m'intéressent fort peu; quant au droit de vote, mon cher Prince, je suis de ceux qui réclament la liberté de n'en point faire usage.

Il est cependant un point que je désirerais relever, je ne m'arrête pas aux autres. C'est en ce qui concerne les amendes. J'estime en effet, que si je me refuse à user des services de l'Etat, je n'ai pas à lui procurer les moyens d'augmenter sa police, sa magistrature, son armée; je suis logique avec moi-même, tandis que vous vous plaisez, tel un tortionnaire rigoureux, à nous voir courbés à jamais sous le poids de ce que vous appelez « l'infâmie de se refuser à apprendre le noble métier des armes ».

Laissez-là toutes vos lois, le peuple n'en a que faire; et si un jour il se trouvait un parlementaire ou un groupe d'élus assez couards pour présenter un tel projet, et une Chambre et un Sénat assez pleutres pour l'adopter, on ressortirait de vieux avis délaissés par ce chômage intensif : « On demande des ouvriers pour balayer une cour et deux chambres ».

Telles sont, Monsieur Magnette, bon prince incongru de l'objection de conscience, les quelques réflexions que m'inspire votre article si plein de balourdises.

Hem DAY.

Prison de St-Gilles, cellule 53.

ET APRES.

Il y eut encore un petit papier qui me fut adressé pour me signifier mon renvoi de l'armée.

Je le reproduis avec les commentaires de la presse.

CE QUI ARRIVE QUAND ON EST CHASSE DE L'ARMEE

L'objecteur de conscience Hem Day, qui a été renvoyé de l'armée parce qu'il refusait d'y rester, a reçu notification de cette grave décision. C'est un bel échantillon de littérature administrative qui vaut la peine d'être reproduit :

Royaume de Belgique BILLET DE RENVOI

En vertu d'une décision du Ministre de la Défense Nationale, en date du 3 août 1933, n° 2 S/D 212, le soussigné commandant le Dépôt d'armée n° 3 déclare que le nommé DIEU Marcel, ayant actuellement la taille d'un mètre 705 millimètres, visage ovale, teint pâle, front large, yeux châtons verdâtres, nez camus, bouche moyenne, lèvres moyennes, menton saillant, cheveux châtons foncés, sourcils châtons, signes particuliers : néant, est renvoyé du corps COMME INDIGNE DE FIGURER PLUS LONGTEMPS DANS LES RANGS DE L'ARMEE POUR CAUSE D'INDIGNITE DE CONTINUER A FAIRE PARTIE DE L'ARMEE. En conséquence, il est démis du service et il lui est défendu de se rendre encore auprès du régiment.

Fait à Gembloux, le 14 août 1933.

Le Major commandant le Dépôt n° 3,
(s.) F. de WESPIN.

Après avoir signé pareil document le major de Wespin mérite de figurer dans la glorieuse phalange des fonctionnaires littérateurs.

Comme eux, le souci de la précision le porte à dire les choses plutôt deux fois qu'une et avec une souplesse vraiment exquise.

Ce sont là des formules qu'il faut garder de périr :

« Indigne pour cause d'indignité. »

« Ne figure plus dans les rangs de l'armée, parce que ne continuant pas à faire partie de l'armée ».

On payerait un bon prix pour lire les œuvres complètes du major de Wespin.

De toute manière, Hem Day est très satisfait de ce petit diplôme et va le faire encadrer. Quant à son acolyte, notre collaborateur Léo Champion, qui n'a encore rien eu, il en crève littéralement de jalousie.

Et cela se comprend...

Renvoyé de l'armée parce que je me refusais d'y rester !

Le pacifisme, l'antimilitarisme, l'objection de conscience triomphaient et dans l'histoire de nos idées en Belgique... nous marquions des points de premier plan.

Ils seront les jalons d'actions nouvelles et il n'est pas impudent de l'écrire et de l'affirmer face aux couards et aux imbécilités des religions d'Etat, et de toutes leurs séquelles : la patrie, la loi, l'autorité, la discipline, l'armée, la justice.

L'individu reprenait ses droits et affirmait sa volonté dans un monde où la stupidité est le lot des moutons de Panurge.

C'est un peu cela que l'ami Ernestan écrivait au lendemain de notre libération.

LES LEÇONS D'UNE CAMPAGNE

Hem Day et Champion furent arrêtés le 7 juin et relâchés le 4 août 1933. Ils réussirent ce tour de force assez troublant de se laisser arrêter à deux et de se faire relâcher à trois (leur ami De Vlaminck fut libéré le 6 août).

D'autre part, le Gouvernement acculé à une capitulation complète, les libéra de toute obligation militaire, en les chassant de l'armée.

Enfin, pour parer autant que possible au danger immédiat que constitue pour le régime, l'objection de conscience, le Ministre Devèze, annonce une loi réglementant le refus de servir.

Il ne s'agit point d'exagérer cette victoire au point de lui donner une importance qu'elle n'a pas, mais l'on doit reconnaître en toute objectivité, que le résultat dépasse toutes les espérances. Des événements de ce genre, sont aujourd'hui, dans le camp révolutionnaire, choses si rares, qu'il est bien permis de s'en réjouir et d'y puiser des raisons de continuer le bon combat.

Pour moi, qui, dès le début fut mêlé d'assez près à l'activité en faveur de nos deux — puis de nos trois — objecteurs, je veux tirer brièvement de cette glorieuse aventure, quelques conclusions profitables pour indiquer dans l'essentiel, les pourquoi et le comment du succès que nous enregistrons.

Disons avant toute chose que les premiers artisans de la libération de Hem Day et de Champion et de tout ce qui s'en suivit, furent bien Hem Day et Champion, puis de Vlaminck eux-mêmes.

En effet, si l'on compare l'activité qui fut dépensée en cette occasion à un mécanisme qui se met en marche d'abord doucement, puis de plus en plus fort, jusqu'à acquérir une force irrésistible; on doit alors considérer que Hem Day et Champion furent non seulement le point de départ, mais aussi le carburant et les rouages essentiels.

Cette comparaison ne semblera point bizarre à quiconque participe à l'activité déployée. A Bruxelles et ailleurs, un certain nombre de personnes consacrèrent durant des semaines, à l'affaire des deux objecteurs, le meilleur de leur temps et de leurs forces; et cela avec une persévérance et une initiative rares. Mais ceux qui en furent, le diront sans orgueil : ils diront au contraire que, malgré cette dépense d'énergie, ils étaient tenaillés par la crainte de ne jamais faire assez. Cela se comprend du reste : que représentait en effet, l'effort de rédiger lettres, circulaires, affiches, etc... de courir les comités, les meetings, les imprimeurs, etc... à côté de l'abnégation de nos deux emprisonnés qui dominaient tout, même leur vie.

En matière de lutte sociale, rien n'est plus entraînant que l'exemple du sacrifice conscient, héroïque et réfléchi.

La seconde remarque qui s'impose, concerne la valeur de l'unité.

Jamais, depuis la guerre en tout cas, il n'y eut en Belgique une cause qui réalisa une union plus complète et plus réelle de tous les antimilitaristes et révolutionnaires; ou, pour prendre un terme plus général, de toutes les forces progressistes, par opposition aux forces réactionnaires.

A part quelques individualités, si rares que l'on peut franchement les mépriser, tout ce qui n'est pas ouvertement au service de la réaction prit, vis-à-vis des objecteurs, une attitude de sympathie agissante. Les citer tous serait impossible, choisir serait injuste.

Grâce à ces heureuses dispositions que rencontra l'agitation pour Hem Day et Champion, elle se développa suivant un rythme tel que le Gouvernement — qui est renseigné — préféra reculer.

Ainsi il apparaît que l'unité n'est pas seulement une addition, mais une *multiplication* de forces. Les participants à cette unité, ne sont pas simplement plus forts, parce que plus nombreux, mais la conscience d'œuvrer sans hésitation, pour une cause réellement commune, décuple immédiatement l'énergie propre de chacun.

Enfin, et ceci est une réflexion plus personnelle, je veux terminer par un mot, de plaidoyer pour ce que je nommerai sans détours : le sentiment.

Une fois de plus, il est démontré qu'aussi bien pour les éléments plus conscients que pour ceux que l'on nomme — la masse — les faits qu'ils touchent le plus directement leurs sentiments de justice, sont les plus susceptibles de provoquer leurs réactions.

On le vit pour Sacco et Vanzetti et pour tant d'autres, comme on le vit avec Hem Day et Campion, comme on le verra toujours. Certains peuvent le regretter, mais cela semble assez vain. En ce qui nous concerne, à nous libertaires, nous devons au contraire adapter notre action à cette *réalité*, tenir compte des conditions psychologiques comme des autres conditions.

Hem Day et Campion, durant quelques semaines, ont personnifié la cause de la paix contre la guerre, la cause des révoltés contre l'oppression. Ils l'ont fait avec clarté et simplicité en dehors de toute manœuvre politique au-dessus des tendances et des chapeaux et leur plus belle récompense, c'est d'avoir été compris.

Sachons comprendre à notre tour, que parmi le meilleur du prolétariat, le sens de la justice est plus puissant que le sens de l'intérêt.

Voilà quelques vérités que l'action pour Hem Day et Campion a fait apparaître. Ainsi nos deux amis, en plus d'une leçon d'énergie, enrichissent notre expérience de la lutte sociale.

C'est peut-être leur plus grand mérite.

ERNESTAN.

Il y eut encore rédigé également en prison cet article qui fut publié dans L'Action... directe organe de l'Union Syndicale Fédéraliste de Belgique. A.I.T. d'août 1933.

Et enfin voici pour conclure l'article d'Ernestan : « Le Militarisme belge à l'œuvre », inséré également dans le même journal. C'est le résumé de tout ce qui devait devenir le procès Campion - Hem Day.

LE MILITARISME BELGE A L'ŒUVRE

Nos lecteurs auront sans doute déjà appris que les camarades Hem Day, secrétaire du Comité International de Défense Anarchiste et Léo Campion, secrétaire des Résistants à la Guerre, sont actuellement emprisonnés à la prison de Forest-lez-Bruxelles par ordre du Ministre de la guerre Albert Devèze.

Rappelons brièvement les faits pour ceux qui les ignorent encore.

Vers la fin février Hem Day (Marcel Dieu) et Léo Campion renvoyèrent leurs livrets militaires au ministre de la guerre. Ce renvoi était accompagné d'une lettre rendue publique par laquelle nos deux camarades affirmaient ne plus avoir rien de commun avec l'armée et se considéraient comme dégagés de toute obligation militaire.

En réponse à leur geste, le ministre de la guerre adressa à Hem Day et à Campion un ordre de rejoindre l'armée par mesure disciplinaire pour le 3 mai 1933. Comme ils n'obtempérèrent pas à cet ordre, nos amis ont été arrêtés le 7 juin comme déserteurs et ont été traduit devant le conseil de guerre. Lequel conseil est parfaitement capable indépendamment d'une peine de prison, de leur imposer une période de service.

Devant le refus de nos camarades, nouvelle inculpation de refus d'obéissance, nouveau conseil de guerre etc...

Telles sont les terribles perspectives qui s'ouvrent devant Hem Day et Léo Campion. On sait que tous deux sont d'excellents militants anarchistes et antimilitaristes et la réaction voit là une raison supplémentaire pour s'acharner contre eux.

Cette façon d'agir du gouvernement des pleins pouvoirs, ramène brutalement à la réalité. Elle montre aux yeux de tous que, même retournés à la vie civile et débarrassés de la livrée militaire, les hommes qui l'ont portée une fois, restent sous la griffe du militarisme et que, à la moindre incartade, cette griffe peut se refermer sur eux. Pour la réaction et son inséparable corollaire le militarisme, il n'y a pas de civils, il n'y a que des militaires en congé, il n'y a que des hommes en « sursis » entre l'esclavage de la caserne et les charniers de la guerre.

On a raison de dire qu'un simple petit fait est souvent aussi éloquent que les meilleurs discours et que les thèses les mieux rédigées. Devant le traitement infligé à Hem Day et à Campion nous pouvons apprécier toute l'odieuse hypocrisie du pacifisme officiel, toute la valeur du bavardage de nos chefs et sous-chefs d'Etat. Il n'est pas un discours de ces messieurs qui ne comporte au moins un couplet sur la paix, le désarmement etc., à la mode du pacte Briand-Kellog. En réalité, derrière cette phraséologie les gouvernements poursuivent leur seule préoccupation : la Guerre. Car de même que pour eux la vie civile de l'individu n'est qu'un congé, la paix n'est que l'intervalle entre deux guerres. Réparer les ruines de la dernière et préparer la prochaine, telles sont en définitive les tâches que s'assignent nos maîtres.

Mais le cas Hem Day-Campion a cependant une importance plus pratique et plus immédiate. Dans l'agitation suscitée par les arrêtés-lois du gouvernement d'affameurs, les projets de lois scélérates contre la propagande antimilitariste déposés par Albert Devèze, sont passés au second ou au troisième rang de nos préoccupations. Et voici que ces mesures scélérates resurgissent, et non plus à l'état de projet, mais sous forme d'une scandaleuse application pratique. Le Devèze n'attend pas que ses projets soient votés pour traquer impitoyablement les pacifistes conséquents. Ainsi grâce au régime des pleins pouvoirs, grâce aux « vacances de la légalité » les méthodes fascistes se développent lentement, pas-à-pas, mais peut-être d'autant plus sûrement. Aujourd'hui l'on est incarcéré sans jugement pour avoir posé un geste d'objection de conscience, demain, si l'on ne réagit, l'autorité militaire osera frapper ceux qui se bornent à affirmer le droit à cette objection. Et on en arriverait ainsi à cette forme de dictature, la plus odieuse de toute, la dictature du sabre.

Pour ces différentes raisons, dans la lutte qui se livre autour de Hem Day et de Campion et qui s'amplifie chaque jour il est nécessaire que la réaction soit vaincue, que nos deux camarades soient arrachés à son étreinte.

Dès à présent l'action est rigoureusement menée.

Indépendamment de l'effort fourni par divers organisations, et en plus des sympathies agissantes qui se manifestent de tous côtés, il s'est constitué à Bruxelles un « Comité de Défense Hem Day - Léo Campion » qui groupe des représentants mandatés par :

- Le Comité Internationale de Défense Anarchiste;
- La section belge des résistants à la guerre (W.R.I.);
- Le Verbond Vlaamsche oud strydgers;

- Le Parti Communiste;
- Le Secours Rouge;
- La ligue des femmes pour la paix;
- La ligue contre la guerre impérialiste;
- « Le Rouge et le Noir » et diverses personnalités.

Rappelons également, à titre d'information que l'assemblée générale de la Fédération Bruxelloise du P.O.B. et de la Fédération des syndicats de l'arrondissement de Bruxelles, ont voté un ordre du jour assurant Hem Day et Léo Campion « de leur sympathie » et demandant, « que l'opinion publique exige avec eux la libération immédiate des deux détenus ».

Ainsi se trouve réalisé dans la pratique directe, une sainte unité d'action à propos d'un objectif limité, mais important.

Dans cette bataille engagée contre la réaction, l'Union syndicale Fédéraliste et tous les amis de « l'Action Directe » tous les véritables syndicalistes et socialistes libertaires auront à cœur d'être aux premiers rangs.

En avant contre le militarisme et le fascisme.

En avant pour la libération de Hem Day et de Campion.

ERNESTAN.

QUE DE LOIS... QUE DE LOIS !

Dans un petit journal que je recevais gratuitement en prison : « L'Effort vers le Bien », je lisais que « le Président de la Cour d'Appel a déclaré le 24 février, en séance solennelle, que depuis l'armistice le Parlement a voté quatorze cents lois énonçant pour la plupart des théories nouvelles ».

Voilà du « bel ouvrage » et qu'on ne vienne plus me dire maintenant que nos parlementaires se tournent les pouces.

Quatorze cents lois nouvelles, en quinze années de séances parlementaires c'est à se taper le derrière par terre, ne pensez-vous pas ?

Mais en définitive, à quoi cela a-t-il servi, ces 1.400 lois nouvelles ? Ont-elles apporté un peu plus de bonheur aux uns et aux autres ? Y a-t-il moins de misère qu'en 1918 ? La classe ouvrière a-t-elle retiré un quelconque avantage de tout ce fatras de choses

Je ne le pense pas, car aujourd'hui, comme il y a quinze ans le peuple est gros-Jean comme devant, c'est-à-dire que pour lui rien n'est changé; la vie est restée ce qu'elle était, bien rude et bien cruelle. Elle a même empiré, et aucune loi, n'a pu remédier à des situations de faits, aucune loi n'a su apporter le moindre remède à la crise qui de plus en plus va en s'accroissant, conduisant la société vers un abîme certain.

Alors quoi? Ce serait pour que durant 15 ans vos élus se soient délassés à pareille besogne que vous les avez envoyé siéger; c'est donc pour qu'ils aident à confectionner un pareil attirail que vous vous êtes éreintés dans vos luttes quotidiennes? Il n'y a vraiment pas de quoi être fiers.

Ah, la belle blague que le S. U... Admirez-en les résultats; ce n'était pas la peine de faire des grèves générales et de partir en 14 défendre la Patrie en danger; comme cadeau pour services rendus, c'est un peu maigre.

Mais le pire, à ce qu'il paraît, c'est que ces lois n'ont rien de bien parfait malgré leurs théories nouvelles, et bon nombre d'entre elles sont rédigées avec une telle désinvolture, que les hommes de métier en restent parfois abasourdis.

Il faudra voir la répercussion de toutes ces lois quand d'ici un demi-siècle on les sortira pour les appliquer à l'occasion d'un fait ou l'autre, car on ne doit pas oublier qu'un article de la Constitution, si je ne m'abuse, dit que nul n'est censé ignorer la loi.

Voilà qui est parler net, mais je voudrais bien scruter la mémoire de nos hommes de loi, afin de savoir si eux tout particulièrement, n'ignorent pas les neuf dixièmes des lois; s'ils les connaissent, j'ai pitié d'eux.

Travailler, mon frère, quand donc cesseras-tu de t'illusionner à ce point, et de t'imaginer que d'un parlement il peut sortir quelque chose d'utile pour toi?

N'attends rien pour ton émancipation, du parlement. A l'usine, au chantier, aux champs et chez toi, aux réunions et aux assemblées, avec les camarades et amis, fraternellement unis tu trouveras la force, la solidarité et l'entraide.

C'est dans l'action directe qu'est ton salut. Comme l'écrivait jadis Vandervelde dans « Le Peuple » du 15.8.1906.

« Pour arracher au capitalisme un os dans lequel il y ait quelque moelle point ne suffit que la classe ouvrière donne mandat à ses représentants de lutter en son lieu et place. Nous le lui avons dit maintes fois, mais nous ne saurions le lui dire assez, et c'est la grande part de vérité qui se trouve dans la théorie de l'action

directe; on n'obtient pas de réformes sérieuses par personnes interposées... »

Rappelle-toi ces paroles :

L'émancipation des travailleurs, sera l'œuvre des travailleurs

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Hem DAY.

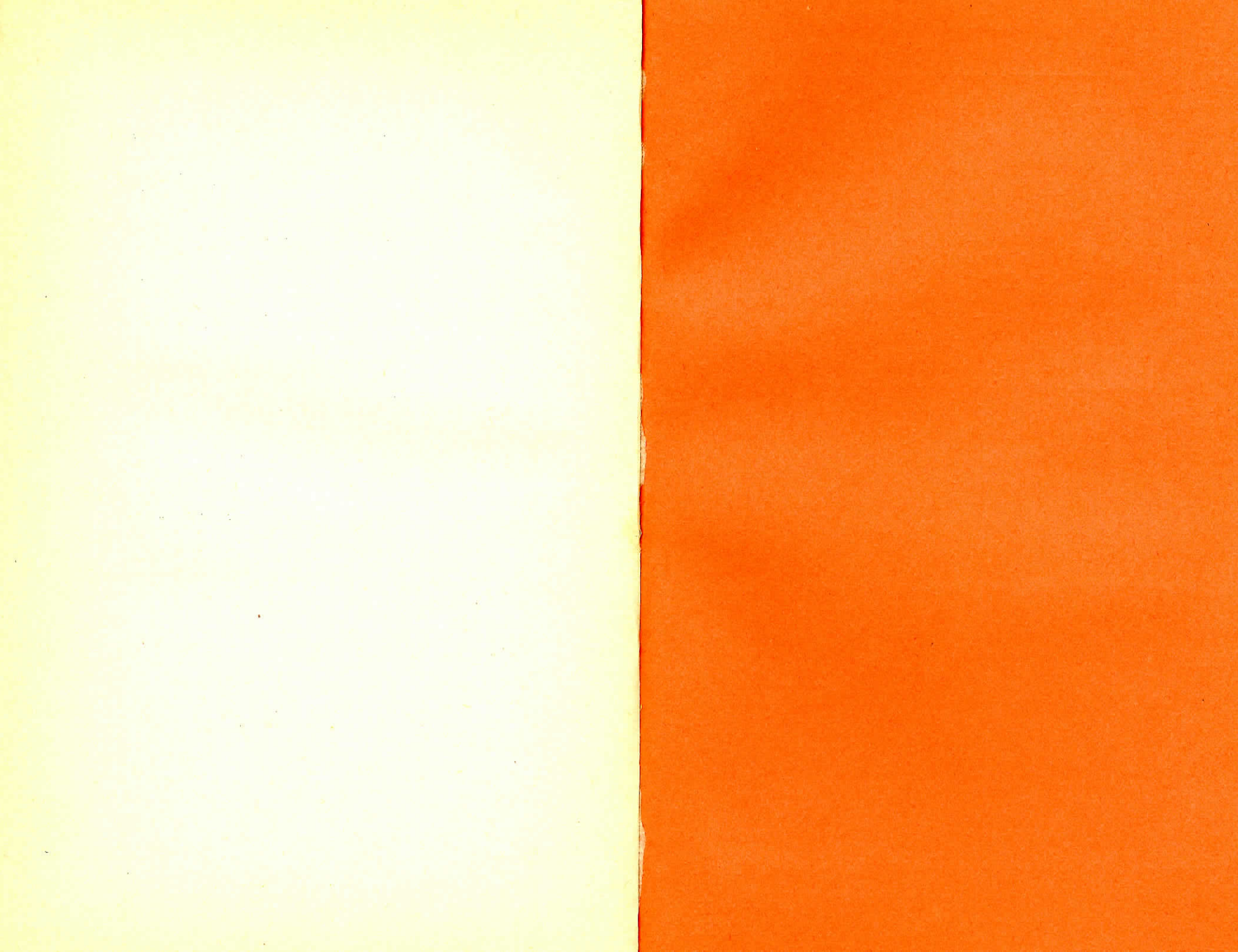
Je compte faire suivre ces pages d'une série d'articles publiés après ce procès jusqu'à ce jour, et qui représentent la continuation de mon activité dans la lutte contre la guerre, toutes les guerres.

Mon ami Champion avait œuvré de même.

Ce sera pour un prochain cahier de « Pensée et Action. »

Le refus du service militaire est une assurance contre la mort. cette assurance sera viable dès qu'il y aura suffisamment d'assurés.

Léo Champion.



8 FF.
80 FB.